PREMIER PLAN QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

LOI n° 61-32 du 13 mai 1961
relative au Premier Plan Quadriennal de Développement pour la période de 1961-1964

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Est approuvé le premier plan quadriennal de développement qui constitue le cadre de la politique économique et des programmes d'investissements pour la période 1961-1964.

Art. 2. — Les mesures d'exécution, tant en ce qui concerne les investissements de l'Etat que les actions nécessaires à l'application du plan, feront l'objet de lois programmes.

Art. 3. — Chaque année, avant la présentation du budget, le Gouvernement présentera à l'Assemblée nationale un rapport rendant compte des mesures prises pour l'exécution du plan, des résultats obtenus ainsi que des difficultés rencontrées.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 13 mai 1961.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
MAMADOU DIA.

Le ministre du plan, du développement et de la coopération technique,
AMADOU KARIM GAYE.

Le ministre des finances,
ANDRÉ PEYTAVIN.

INTRODUCTION

Avant de définir le contenu du plan, il importe de situer le Sénégal dans son cadre économique actuel pour mieux faire apparaître les caractères de notre planification.

I. — L'ÉTAT ACTUEL DE L'ÉCONOMIE SÉNÉGALAISE.

A. — *Le cadre physique et la population.*

Ayant des frontières communes avec :

— La Mauritanie, au nord;

— Le Mali, à l'est;

— La République de Guinée et la Guinée « portugaise » au sud, le Sénégal, vaste plateforme de 200.000 kilomètres carrés, est soumis à l'influence de l'océan (500 kilomètres de côtes) et du « Fleuve », dont il partage le cours (1.700 kilomètres) avec ses voisins.

La diversité des climats (climat soudanien sur presque tout l'ensemble du pays, sud-saharien à l'extrême nord; sub-canarien du Cap-Vert à la Mauritanie; sub-guinéen en Casamance), résulte d'une disparité importante de la pluviométrie selon les régions : 350 m/m d'eau par an à Podor (Fleuve), contre 1.800 m/m à Oussouye (Casamance).

Le climat, le peuplement et les activités économiques permettent de distinguer *six grandes régions naturelles* qui correspondent (en général largement) aux régions administratives actuelles :

— La Vallée du Fleuve Sénégal;

— La Région Sylvo-pastorale;

— Le Sénégal oriental;

— La Casamance;

— La zone arachidière;

— La Région maritime (de Saint-Louis à l'estuaire du Saloum) où se trouve Dakar.

La population totale actuellement estmiée à 3.100.000 habitants occupe très inégalement la surface du territoire.

Pour une *densité* moyenne de 15 habitants au kilomètre carré, on compte :

— 40 à 70 habitants au kilomètre carré dans le Sine-Saloum;

— 35 à 45 habitants au kilomètre carré dans la Vallée du Fleuve;

— 25 habitants au kilomètre carré en Basse Casamance;

— 9 habitants au kilomètre carré en Haute Casamance;

— 2 habitants au kilomètre carré dans la zone Sylvo-pastorale.

La *composition par ethnie* est la suivante :

— Les Ouoloffs représentent 36 % de la population;

— Les Peulhs 17,5 %;

— Les Sérères 16,5 %;

— Les Toucouleurs 9 %;

— Les Diolas 9 %;

— Les Mandingues 6,5 %.

La *structure par âge* de la population africaine fait apparaître que : les enfants de 0 à 14 ans représentent 41 % de la population; les adultes de 15 à 59 ans, 52 %; et ceux de 60 ans et plus, 7 %. Les données révèlent la jeunesse de la population, élément très positif, car source de dynamisme. Cette potentialité est soutenue par un taux de croissance annuel de 2 à 2,5 %, ce qui signifie que la population sénégalaise augmentera du simple au double dans les trente années à venir.

Environ *20 % de la population totale est concentrée dans les villes* (plus de 2.000 habitants). Une partie de ces urbains cultive également la terre et la forte migration saisonnière de Toucouleurs, Diolas et Sérères vers Dakar, rend ce chiffre très relatif. Néanmoins, le nombre d'habitants dans les grands centres augmente sans cesse, sans pour correspondre autant à une croissance proportionnelle des activités économiques productives.

On a estimé à plus de *50 % la population active*. Ses activités s'exercent dans trois secteurs qui rassemblent toutes les formes économiques actuellement pratiquées : le secteur primaire et traditionnel, le secteur secondaire, le secteur tertiaire.

Dans le secteur traditionnel qui occupe 85 % de la population active :

— 80 à 85 % des travailleurs sont agriculteurs;

— 10 à 15 % combinent cette activité avec l'élevage sans qu'il y ait association technique de la culture et de l'élevage;

— 2 à 3 % sont uniquement pasteurs;

— et l'on compte 1 % de pêcheurs.

Le secteur secondaire représente environ 8 % de la population active. Les effectifs qui y sont employés se répartissent approximativement en 6/10e d'artisans et 4/10e de travailleurs industriels.

Le secteur tertiaire est plus hétérogène, puisqu'il réunit à la fois les 2/3 des salariés et les 3/4 des non-autochtones. Les ouvriers et employés au service de l'administration et d'entreprises publiques ou privées, représentent 7 % de la population. Enfin, le secteur des administrations distribue la moitié des salaires.

Ces données qui portent sur la répartition des travailleurs dans les différents secteurs d'activité, doivent cependant être considérées en fonction d'un sous-emploi saisonnier en milieu rural (4 à 5 mois pendant la saison sèche) et chronique dans les centres urbains (30 % environ de la population travaillant dans l'agglomération dakaroise).

En résumé, une population jeune, rurale à 80 %, voit ses besoins essentiels encore largement insatisfaits, en dépit des efforts considérables entrepris depuis dix ans.

B. — *La satisfaction des besoins.*

Du point de vue de *l'ygiène et de la santé,* on enregistre encore nibilités alimentaires au cours de l'année est très inégale; partout dans le monde rural existe une « période de soudure » variant de 1 à 5 mois selon les régions et les ménages. L'ensemble de la population ne souffre pas d'une sous-nutrition caractérisée. D'après les enquêtes récentes, la valeur calorifique moyenne de la ration alimentaire varie entre 2.300 et 2.900 calories. Mais elle est souvent mal équilibrée : le manque de vitamines et de protides animales est particulièrement sensible; sauf dans les grandes villes et dans les zones qui leur sont proches, la consommation de la viande est insuffisante; celle de poisson augmente, mais reste encore faible dans les zones rurales. Sans constituer un appoint régulier, la consommation de fruits et légumes verts existe partout et aurait tendance à se développer.

Du point de vue de *l'hygiène et de la santé*, on enregistre encore de nos jours un niveau de santé déficient pour l'ensemble de la population, bien que les villes possèdent un équipement sanitaire plus important que les campagnes. L'insuffisance de moyens de lutte contre les grandes endémies, la propagation rapide des épidémies, le manque d'hygiène et les carences alimentaires, entraînent une mortalité très élevée, en particulier chez les enfants, pendant les premiers mois de la vie (période de sevrage souvent difficile).

Le *système éducationnel* est encore caractérisé par la faible intégration des différentes formes d'éducation qui existent au Sénégal. A côté de l'éducation traditionnelle, qui est l'œuvre exclusive de la famille et du village, à côté de l'éducation religieuse, coexistent les cycles scolaires classiques qui s'inspirent tous du système français. L'enseignement primaire est relié de façon satisfaisante à l'enseignement secondaire, mais ces deux cycles n'ont que peu de liaisons avec l'enseignement technique.

L'alphabétisation des adultes ne résulte pas encore d'une action systématique et coordonnée, malgré l'étendue des besoins : le nombre d'adultes analphabètes est de l'ordre de 95 % dans le monde rural, 75 % des hommes habitant Dakar et 97 % des femmes.

Dans l'ensemble, cependant, et si l'on compte l'enseignement privé qui est correctement relié à l'enseignement public, le taux de scolarisation estimé pour l'ensemble du Sénégal était de l'ordre de 23 % (1959-1960), avec une forte prédominance pour les grandes villes (57 %) et pour les chefs-lieux et escales (55 %) contre 12 % dans les villages ruraux. Le taux moyen est monté à 28 % en 1960-1961.

Mais par rapport au développement économique et culturel, la déficience la plus accusée du système scolaire actuel se manifeste dans les campagnes où les jeunes scolarisés quittent presque tous leur village pour la ville, l'école n'ayant pas contribué à leur faire prendre conscience de la dignité du travail de leur terre et ne leur ayant pas appris les techniques agricoles modernes. Ainsi, la scolarisation ne modifie pratiquement pas la mentalité du groupe villageois et ne procure pas au monde rural les élites qui lui font cruellement défaut.

Le *logement* est, en général, conçu d'une manière satisfaisante dans les villages. Il est adapté à la fois aux conditions climatiques locales et au mode de vie des habitants et remplit presque partout sa fonction de protection contre les intempéries. L'organisation fonctionnelle reste assez rudimentaire.

Les matériaux utilisés sont principalement la paille, le banco, et dans certaines régions, la pierre. L'emploi du ciment encore très limité, se développe rapidement. La couverture en tôle jouit aussi d'une faveur croissante. Par contre, le revêtement du sol est pratiquement inexistant.

L'occupation du logement est caractérisée par le surpeuplement des pièces et leur surface restreinte. La population vit habituellement très peu à l'intérieur des habitations.

Dans les villes et les escales, le niveau de logement est souvent très supérieur à celui des villages, surtout parmi les catégories les plus évoluées. Le bâtiment en dur prédomine, mais la tuile est encore rare. Malheureusement, l'accroissement rapide de la

population, surtout à Dakar, risque de provoquer, à brève échéance, une surpopulation des logements existants et compte tenu du mode de construction, une extension onéreuse des surfaces urbanisées.

L'état de la voirie dans les villages est défectueux, sauf en Haute-Casamance et dans les îles. Si dans les villes les rues sont larges et bien tracées, elles sont souvent mal entretenues.

Il n'y a pas d'éclairage public dans les villages. Par contre, il existe ou sera prochainement installé dans toutes les villes et les escales.

Les risques d'incendies sont assez grands dans les villages où, par ailleurs, il n'existe pas de moyens de protection. Ils sont moins graves et moins fréquents dans les villes; cependant, seules quatre grandes villes (Dakar, Saint-Louis, Thiès et Rufisque) disposent d'un corps permanent de pompiers.

En dehors des villages riverains du fleuve, de la haute et moyenne Casamance, et des îles, l'eau est insuffisante et présente presque partout des dangers. Sans être totalement résolu, le problème de l'eau se pose avec moins de gravité dans les villes. Cependant, faute d'un réseau pour l'écoulement des eaux pluviales, de nombreuses localités sont affectées, pendant une partie de l'année, par la présence d'eaux stagnantes qui jouent un rôle important dans la propagation de certaines maladies.

C. — *Les éléments constitutifs de l'économie sénégalaise.*

Occupant 85 % de la population active, *l'agriculture* ne suffit pas cependant à nourrir les Sénégalais.

Cette situation s'explique de la façon suivante : insuffisance des rendements faute de moyens techniques, production peu diversifiée, commercialisation touchant principalement l'arachide (produit d'exportation), utilisation des sols insuffisante. Sur une superficie totale de 19.730.000 hectares, 7.600.000 sont cultivables, et seulement 1.850.000 actuellement cultivés.

Les terres à conquérir représentent donc une surface considérable du territoire. Mais ces terres à mettre en valeur sont presque toutes en dehors de la zone arachidière où la mise en culture est à peu près complète : l'effort de mise en culture des sols a surtout eu lieu dans la zone la plus favorable à la culture d'exportation.

Les rendements sont particulièrement faibles pour les céréales alors que les surfaces cultivées en mil, sorgho et riz sont du même ordre de grandeur que celles où l'on cultive l'arachide (750.000 hectares contre 890.000 hectares), les quantités produites varient du simple au double (400.000 contre 800.000 tonnes). Le déséquilibre vivrier n'est donc pas dû d'abord aux surfaces mises en culture, mais au faible rendement des céréales. Depuis plusieurs décades, en effet, l'effort pour l'amélioration des techniques agricoles a porté sur l'arachide; d'où l'amélioration des rendements dans ce domaine; mais pour les mils, le sorgho, le riz et les autres cultures vivrières, la recherche et la sélection des graines n'en sont qu'à leurs débuts.

Une culture domine la production agricole : l'arachide qui est avant tout un produit d'exportation. Les cultures maraîchères se développent autour des grandes villes mais ne modifient pas encore le visage de l'agriculture sénégalaise. Celle-ci ne répond ni aux besoins alimentaires des Sénégalais, ni aux possibilités de production du pays.

Le développement de la production par l'augmentation des surfaces cultivées et des rendements, et par la diversification des cultures est possible : les ressources existent : pour les mettre en œuvre, le paysan doit être initié au progrès technique. Là est le besoin le plus urgent du monde rural.

Cependant l'augmentation de la production n'a de valeur économique que si les échanges entre les régions et entre l'agriculture et l'industrie peuvent se développer. L'infrastructure routière et l'organisation des circuits commerciaux nécessaires pour que le paysan retire un prix rémunérateur de son effort, figurent donc parmi les besoins fondamentaux du monde rural.

L'*élevage* pose des problèmes analogues à ceux de l'agriculture. Le troupeau relativement important — il est estimé à 1.600.000 bovins et 1.100.000 ovins et caprins — a une production médiocre en raison de la mauvaise alimentation des bêtes, du manque de points d'eau, des maladies dont elles souffrent et de l'absence d'amélioration des races; de plus, il est à peine une richesse économique, sa commercialisation étant faible.

La mentalité du pasteur sénégalais qui considère avant tout son troupeau comme un signe de prospérité et de dignité, est évidemment un obstacle au progrès. Mais l'amélioration des techniques d'élevage n'est pas moins nécessaire que l'établissement de circuits de commercialisation.

L'exploitation de la *forêt* est négligeable pour l'économie sénégalaise, car la politique suivie jusqu'à présent a surtout visé — en dehors de petites actions locales d'amélioration — à conserver le capital forestier.

La *pêche* artisanale et familiale donne lieu à des revenus particulièrement importants et à de larges courants d'échanges. Le niveau de vie des pêcheurs de la côte est également supérieur à celui des cultivateurs. Mais le manque d'organisation de la production et de la commercialisation entraîne une sous-exploitation des ressources naturelles disponibles, préjudiciable tant au consommateur qu'au producteur.

Les autres activités rurales, petit élevage, cueillette, etc. ne participent qu'assez peu à l'activité économique du pays, mais représentent une part substantielle de la consommation des familles.

En résumé, malgré les contraintes considérables résultant du climat, les possibilités de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière ne sont pas utilisées, comme elles pourraient l'être : les progrès possibles sont liés à la fois à la vulgarisation des techniques modernes et à une large intégration de l'activité agricole à l'économie générale.

L'économie sénégalaise est en effet caractérisée par son dualisme, son manque d'intégration et d'articulation et le fait que le secteur monétaire est influencé de manière prépondérante par les conditions économiques extérieures. La disparité des niveaux de vie entre les payans d'une part, les fonctionnaires, les salariés et les commerçants d'autre part, ne fait que traduire dans les revenus les conséquences des structures économiques actuelles.

Deux secteurs d'activité économique sont juxtaposés au Sénégal et obéissent à leur logique propre de fonctionnement : le premier d'économie traditionnelle, d'auto-consommation fonctionne en vase clos au niveau de la grande cellule familiale. La

production a pour but de nourrir la cellule productrice. D'où son faible dynamisme; sa croissance dépend de l'augmentation du nombre de bras pour travailler et de bouches à nourrir. Les techniques de production, comme l'organisation sociale s'exprimant dans la solidarité familiale ou le droit foncier, sont adaptées à ce type primitif d'économie où l'échange se limite au troc. Le deuxième secteur est celui de l'économie d'échange, de l'économie monétaire. Dans ce secteur, la production est faite pour la vente, elle est liée au marché et est presque totalement dépendante de la traite de l'arachide.

Le premier secteur *d'économie de subsistance* joue encore un rôle très important pour le niveau de vie du paysan sénégalais. L'auto-consommation représente au minimum pour le paysan 40 % de son budget comme dans la zone arachidière, plus de la moitié sur le Fleuve et dans la Moyenne Casamance, 80 % et plus dans la zone sylvo-pastorale et le Sénégal Oriental ou chez les Diolas de Basse-Casamance.

Partout, cependant *l'évolution vers l'économie d'échange* est commencée. C'est l'ouverture à un réseau plus vaste de solidarité et l'entrée dans un type d'économie plus évoluée. Les sources de revenus monétaires sont avant tout la vente de l'arachide, puis les migrations saisonnières vers les villes, la vente des produits de l'élevage et de la pêche. En dehors du paiement de l'impôt, la monnaie sert à acheter des biens alimentaires importés (riz, mil d'importation, sucre, farine), des tissus ou d'autres produits manufacturés. Ainsi, le secteur monétaire, qui progressivement se substitue au secteur d'auto-consommation, est essentiellement tourné vers l'extérieur.

Contrairement à l'évolution économique observée dans les pays aujourd'hui développés, le passage à l'économie d'échange n'a pas été fondé sur une augmentation de la productivité; le développement de l'économie d'échange n'étant ni la cause, ni la conséquence du progrès technique, le marché intérieur est resté faible et les échanges intérieurs n'ont pas pu se développer pour articuler l'économie.

La logique de cette évolution est donc de faire coïncider l'économie monétaire, d'une part, avec l'exportation d'arachide, et d'autre part, avec l'importation de biens de consommation. La part des biens importés dans les ventes du commerce varie aux environs de 80 à 90 %.

Par son importance économique (elle représente environ 85 % des exportations et le 1/5ᵉ du produit national brut), la traite de l'arachide reste — et restera encore pendant la période du premier plan — l'épine dorsale de tous les échanges. Le revenu des paysans en dépend, de même que celui des fonctionnaires dans la mesure où celui-ci provient des taxes et des droits à l'importation et à l'exportation, ou de l'activité suscitée directement par la traite. La transformation de ces structures, obstacles majeurs au développement, ne peut donc être que progressive.

Les structures bancaires et routières, se sont pour l'essentiel, calquées sur les besoins de la traite de l'arachide. Sans plan de développement, il était inévitable qu'il en fût ainsi, les banques et les routes suivant les besoins de l'économie.

Les activités d'extraction, de transformation industrielle et de construction sont relativement importantes au Sénégal : elles réalisent 21 % du produit intérieur brut, emploient environ 35.000 salariés essentiellement localisés autour du port de Dakar,

et modifient légèrement la structure de l'économie de traite tout en restant marquées par celle-là. Les industries allongent d'abord le circuit de production au sein de l'économie sénégalaise, soit en valorisant les produits exportés (huilerie, usines pour enrichir et concentrer le minerai de titane et le phosphate), soit en valorisant des produits importés pour les revendre sous forme de biens de consommation au Sénégal ou dans d'autres pays de la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (par exemple : les biscuiteries, les moulins, les tissages). Un secteur assez important de l'activité industrielle (cimenterie, usines de boîtes à conserves, imprimerie, etc.) travaille pour la demande intermédiaire et représente l'amorce d'une complémentarité des activités productrices.

L'absence de sources d'énergie à bon marché et le peu de diversité des richesses minières inventoriées, conditionnent actuellement la possibilité de l'expansion industrielle. Cependant, la vulnérabilité de l'industrie sénégalaise provient avant tout de la faiblesse du marché intérieur due à la productivité réduite de l'agriculture et de l'absence de culture industrielle autre que l'arachide.

La *structure de la balance commerciale,* telle qu'elle apparaît en douane, est le signe mesurable de la non-intégration de l'économie.

TABLEAU N° 1

BALANCE COMMERCIALE PAR ZONES MONÉTAIRES

Statistiques douanières (en milliards de francs)

Fournisseurs et clients	Importation 1959	Exportation 1959	Importation 1960	Exportation 1960
France	28,9	23,8	28,6	23,0
Autres pays de la zone franc	4,3	2,4	4,2	2,5
Total zone franc	33,2	26,2	32,8	25,5
Europe des six (excepté France)	4,4	0,8	3,5	0,5
Zone sterling	1,3	0,7	1,4	0,8
Zone dollar	2,4	0,1	2,2	0,1
Chine	1,6	—	1,0	—
Divers	1,1	0,8	1,6	1,0
	44,0	28,6	42,5	27,9

Dans les importations les biens de consommations représentent les 2/3, alors que les équipements ne représentent que 14 à 15 %. Il faut noter aussi l'importance des importations de riz et de mil que le Sénégal pourrait produire et de tissus que le Sénégal pourrait fabriquer lui-même. L'effet de démonstration qui pousse à consommer « européen » s'allie à la logique de traite pour expliquer cette situation.

TABLEAU N° 2

IMPORTATIONS PAR GROUPES DE PRODUITS

Statistiques douanières (en milliards de francs C. F. A.)

GROUPES DE PRODUITS	1958		1959		1960	
	en milliards F. CFA	o/o du Total	en milliards F. CFA	o/o du Total	en milliards F. CFA	o/o du Total
Produits alimentaires, boissons, tabac	12,7	29	14,9	34	12,9	30,3
Textiles et articles de confection	9,3	21	8,1	18,5	8,3	19,6
Autres biens de consommation	7,4	17	6,9	15,5	6,4	15,1
Biens d'équipement (agriculture)	0,2	0,5	0,2	0,5	0,2	0,5
Biens d'équipement (autres)	6,6	15	6,5	14,5	6,8	16,0
Energie, lubrifiants	2,0	4,5	2,2	5	2,1	5,0
Produits végétaux et animaux	0,6	1,5	0,6	1,5	0,8	1,9
Produits demi-finis pour l'industrie	4,9	11,5	4,6	10,5	4,9	11,6
	43,7	100	44,0	100	42,4	100

Deux remarques fondamentales pour le développement concluront cette description rapide de la situation économique du Sénégal :

1° La désarticulation de l'économie limite considérablement les effets induits des investissements qui se transforment dans une large mesure en importations. La croissance économique ne peut donc pas être la simple conséquence de la quantité des investissements. Elle dépend beaucoup plus du point d'impact de ces investissements et de leurs effets pour corriger les structures;

2° L'absence de propagation du progrès économique est avant tout dû au fait qu'il n'a pas de « signification », selon l'expression de F. Perroux, pour les producteurs de l'économie traditionnelle. L'impulsion extérieure n'a pas déclenché un développement autonome, parce qu'elle ne pouvait pas par elle-même, susciter le progrès technique qui aurait permis à l'économie traditionnelle de se transformer.

II. — Les caractères de la planification sénégalaise.

L'ensemble des activités économiques situées sur le territoire de la République du Sénégal est source d'une production brute de 116,2 milliards C. F. A. (1959) soit une moyenne de 37.500 francs C. F. A. par habitant.

Faible productivité, faible production, taux d'investissement brut de l'ordre de 10 à 11 % des disponibilités, et moins encore dans le secteur traditionnel, marquent l'état de l'économie, dont le pays entend sortir.

Pour comprendre le sens de notre effort national, il importe cependant de bien préciser que le développement n'est pas seulement une affaire d'expansion globale de la production, de croissance quantitative du produit national. Le développement embrasse tous les secteurs de la vie sociale, il n'exige pas seulement l'augmentation de la production agricole et industrielle, mais aussi l'élévation du niveau culturel, l'organisation de l'économie pour la promotion des responsabilités individuelles et collectives dans les différentes cellules de vie sociale; il résulte de la croissance harmonieuse de tous les secteurs d'activités humaines dont beaucoup ne peuvent être mesurés par des indices de production.

Un plan de développement est, pour une période donnée, un ensemble *cohérent* d'objectifs à atteindre et de moyens pour les mettre à exécution. Il marque la volonté *collective* d'orienter l'économie et les activités sociales en fonction des progrès prévus. C'est une harmonisation à moyen terme par la collectivité, des divers facteurs de production et l'acte d'un Etat qui entend adapter les comportements en fonction de l'avenir. Il tient compte des priorités fixées par les responsables de l'avenir national dans le cadre des possibilités techniques et sociales existantes. Il permet de dominer l'avenir en le créant, selon le projet collectif d'un peuple maître de son destin.

L'activité économique de la Nation est considérée comme un tout par le plan, chaque production agricole ou industrielle, chaque service commercial ou administratif n'étant qu'un secteur d'activité dépendant des autres. Le plan exprime la prise de conscience de l'interdépendance de tous les secteurs d'activités et l'effort pour harmoniser leur développement réciproque en utilisant au mieux leurs ressources et leurs complémentarités.

Le plan n'est donc pas la simple juxtaposition de programmes élaborés indépendamment les uns des autres par les services techniques et les entreprises; il est un programme d'ensemble où l'industrie tient compte des projets de l'agriculture et réciproquement, où les services commerciaux établissent les relations d'échanges que permettent les routes, où l'éducation nationale a sa place pour préparer l'expansion de la production comme le progrès de la culture.

Les principes suivants ne doivent jamais être oubliés pour comprendre le sens du plan :

— La rareté des ressources;

— Les priorités à respecter entre les objectifs poursuivis;

— La cohérence entre les objectifs et les moyens;

— La chronologie dans l'enchaînement des actions et la progressivité du développement.

C'est pourquoi le plan prend pour point de départ les buts à long terme reconnus possibles en fonction de ressources souhaitables en fonction des besoins, et établit des *priorités* dans les objectifs à poursuivre. Ainsi, on accordera la priorité,

dans une première phase du développement agricole aux produits vivriers dans un pays comme le Sénégal, qui ne produit pas assez pour nourrir ses populations. Ce développement est lui-même lié à la priorité accordée à la création des routes pour désenclaver les régions isolées et écouler les produits.

Le plan doit ensuite assurer, d'une part, la cohérence entre les divers objectifs fixés pour une période et, d'autre part, entre les moyens et ces objectifs. L'équilibre doit être en permanence maintenu entre la production disponible et son utilisation, entre les capitaux disponibles et la somme des investissements monétaires. Assurer la cohérence entre toutes les activités de la Nation est un des rôles essentiels du plan.

Mais l'activité économique se situe dans le temps et la chronologie des actions doit être précisée avec soin, afin d'éviter les gaspillages.

Le plan n'est pas une chose figée au moment de sa publication. S'il est nécessaire de déterminer avec soin les étapes du développement, l'enchaînement et les répercussions des différentes actions, il serait déraisonnable de considérer le plan comme rigide et immuable : il doit être une création continue et tenir compte à tout moment des expériences nouvelles, des progrès de la recherche, de l'évolution des facteurs qu'on ne peut maîtriser, comme les conditions atmosphériques, la conjoncture internationale ou l'aide extérieure.

La nécessité d'établir un plan de développement s'est imposée au Gouvernement du Sénégal pour des raisons d'efficacité mais aussi pour des raisons de promotion humaine répondant aux exigences du socialisme africain.

Le plan doit, en effet, servir de guide à l'action de l'Etat pour remplacer l'initiative privée là où elle est défaillante et pour agir dans le monde rural afin d'y susciter l'esprit de progrès qui fera entrer l'agriculture dans la voie d'une modernisation rapide. Il permet également à tous les services de l'Etat et à tous les entrepreneurs privés d'avoir une vision globale de l'avenir économique de la Nation et de situer leurs activités pour lui donner le maximum d'efficacité.

Le plan est ensuite un moyen pour orienter la production et les structures de l'économie conformément au socialisme africain. En effet, il permet d'accorder toute leur place aux consommations collectives des services de santé, d'éducation, de recherche, d'information et à l'établissement des infrastructures qui conditionnent directement ou indirectement le développement de la société. Par le plan l'Etat peut favoriser la formation de cellules productives communautaires comme les organismes coopératifs.

Parce qu'il prépare l'avenir de la Nation et fixe les étapes de la construction nationale, le plan est par définition un acte politique qui relève de la responsabilité de ceux que la Nation a investis du pouvoir. Il donne à l'Etat la charge et les moyens de guider le pays dans la voie du développement.

Dans ce sens déjà, au fur et à mesure des résultats des études préparatoires au plan, le Gouvernement a réalisé les réformes qui s'imposaient pour donner à l'Etat une administration adaptée à la planification, et créé les organismes économiques aptes à jouer un rôle décisif pour l'exécution du plan.

En tout premier lieu il a mis en place un dispositif administratif ordonné au développement :

— Le ministère du développement et du plan;

— Les régions qui correspondent à des zones économiques de développement et dans lesquelles les organes principaux (gouverneurs, adjoints au développement, comités régionaux de développement) ont pour mission particulière l'animation et la coordination en vue de la réalisation du plan;

— Les centres d'expansion rurale (C. E. R.), dont les équipes polyvalentes de techniciens assistent les coopératives et les paysans.

De plus, le Gouvernement a procédé à la mise en place de la Banque Sénégalaise de Développement, de l'office de commercialisation agricole, des centres régionaux d'assistance pour le développement, organismes d'Etat à but économique devant permettre de sortir du « cycle infernal de l'économie de traite ».

Pour dégager une élite paysanne et donner au monde rural les moyens de prendre en charge son propre développement, des centres d'animation rurale ont été créés et multipliés. L'animation rurale est appelée à jouer un rôle déterminant dans l'excution du plan au niveau rural.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN

A. — Renforcer et coordonner tous les moyens de développement.

Notre pays indépendant doit d'abord compter sur son travail pour se développer.

Dans ce sens, l'application des principes suivants conditionne la réussite du plan :

a) *Promouvoir le sens des responsabilités :*

Les *assemblées régionales* permettent une prise en charge par les représentants des populations de la gestion des réalisations d'intérêt régional dans le cadre du plan. Elles doivent être un instrument de décentralisation des responsabilités et un relais pour la réalisation des objectifs nationaux.

Tout devra être mis en œuvre pour favoriser l'esprit d'innovation et d'entreprise sans lequel une société ne peut être que statique. La *coopération* dans le domaine agricole et artisanal organisera progressivement ces secteurs pour que dans des cellules communautaires à taille humaine les travailleurs aient le sens de leur responsabilité et prennent effectivement en charge la réalisation du plan dans ces secteurs. B. S. D. (Banque Sénégalaise pour le Développement), O. C. A. (office de commercialisation agricole), C. R.A.D. (centre régional d'assistance pour le développement), C. E. R. (centre d'expansion rurale) et centre d'animation rurale, doivent servir l'organisation coopérative.

Le rôle des *associations syndicales* et des *autres groupements* est important pour le succès du plan. Elles doivent être en mesure de permettre une large information de leurs adhérents et être associées étroitement à la réalisation des objectifs fixés.

L'africanisation des postes de responsabilités suivra la promotion et la formation de cadres compétents autochtones. Un effort maximum sera fait dans ce sens.

Mais la responsabilité doit rester liée à la compétence et à la volonté de servir au développement du pays. Le succès du plan en dépend.

Afin de permettre l'exercice du sens des responsabilités au niveau des collectivités de base, l'*investissement humain* sera organisé au niveau des communautés villageoises pour réaliser des travaux d'intérêt commun : pistes d'intérêt local, participation à la construction d'écoles, de dispensaires, de puits, de magasins de stockage.

L'organisation et le mode de gestion des entreprises publiques à caractère économique (O. C. A., B. S. D., C. R. A. D., Port de Dakar, etc.) devra répondre aux exigences d'une économie de responsabilité. Il est indispensable que les entreprises publiques exercent leur gestion dans le cadre des directives et objectifs du plan. L'esprit d'entreprise, le sens des responsabilités sont inséparables d'une gestion décentralisée.

b) *Adapter les interventions de l'Etat :*

Pour toutes les actions auxquelles l'Etat apportera son concours afin d'assister l'effort des coopératives, des communes, des cercles et des arrondissements ou des régions dans leur réalisation, il exigera en contrepartie une participation soit en travail, soit en augmentation de la production, soit en monnaie. L'Etat ne doit pas en effet faire l'aumône; il doit assister techniquement et financièrement les collectivités pour rendre plus efficace leur participation à la construction nationale.

La participation active des administrés est indispensable à la réalisation du plan. Chaque citoyen et chaque collectivité doit s'efforcer d'aider les représentants de l'Etat en les informant sur les difficultés rencontrées dans l'exécution du plan, et aussi sur les moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour les surmonter, en contrepartie de l'assistance qu'ils demandent.

L'économie des deniers publics est un devoir national. Les fonds publics sont collectés sur l'ensemble de la population; gaspiller 33.000 francs C. F. A., c'est gaspiller la consommation annuelle d'un sénégalais.

Le rôle des fonctionnaires des services techniques et administratifs sera déterminant pour le succès du plan. L'Etat ne peut planifier l'économie que s'il dispose d'un corps de fonctionnaires ayant le sens de leurs responsabilités. Le développement est œuvre de synthèse. Les services de l'agriculture, de l'hydraulique, des travaux publics, de l'éducation, de l'information, etc. doivent coordonner leur action pour être efficaces.

De même, les différents organismes et services de recherche doivent ordonner leurs activités en fonction des objectifs du plan, et veiller à la complémentarité de leurs travaux respectifs. Des directives seront données à cette fin.

L'armée participera, selon les possibilités régionales, aux tâches de la construction nationale.

c) *Mobiliser la Nation :*

La réalisation du plan suppose une politique d'austérité acceptée par tous, afin de réduire dans la mesure du possible la consommation de produits importés au profit des produits sénégalais : taxes et publicité seront utilisées à cette fin. Par ailleurs, le Gouvernement préparera rapidement des mesures pour favoriser la création d'une épargne sénégalaise.

Cette mobilisation devra aussi se traduire par un effort de tous ceux qui ont le privilège d'avoir reçu une formation pour la faire partager : l'alphabétisation des adultes, la vulgarisation des principes élémentaires d'hygiène, ne seront possibles rapidement en brousse qu'à cette condition. Les projets permettant la réalisation concrète de ces objectifs en utilisant les compétences des instituteurs, des fonctionnaires et de toutes les élites seront rapidement élaborés pour réaliser les objectifs du plan sur ce point, sans dépenses monétaires supplémentaires.

d) *Utiliser judicieusement l'aide internationale :*

L'apport de l'aide internationale ne peut être qu'un complément de l'effort national pour être vraiment efficace. Mais dans cette mesure elle sera d'une importance considérable pour la réalisation du premier plan; l'Etat, étant donné le niveau actuel de production du Sénégal, ne peut dégager sur ses propres ressources toute l'épargne monétaire nécessaire pour réaliser les investissements prévus par le plan, surtout dans l'ordre des infrastructures, de l'enseignement et de la recherche. Le plan, en permettant de préciser les moyens financiers dont l'Etat a besoin pour les actions qui relèvent de sa compétence, facilitera les négociations en vue d'obtenir l'assistance internationale indispensable.

e) *Favoriser la participation des capitaux privés :*

Dans son rôle de guide de la planification, l'Etat est appelé à organiser la convergence de tous les efforts vers le développement du pays. A ce titre, il doit faciliter l'indispensable participation du secteur privé à l'exécution du plan. D'ailleurs, un apport important de capitaux privés dans le secteur industriel est attendu. L'Etat créera les conditions favorables à l'apport de ces capitaux privés. Le code des investissements apportera les garanties que les investisseurs étrangers sont en droit d'attendre. En outre, par ses participations et par son effort pour créer, développer ou protéger le marché intérieur dans le cadre des accords douaniers, l'Etat concourra à la réalisation des prévisions du plan dans le domaine des investissements privés.

B. — STRUCTURER L'ÉCONOMIE ET DONNER LA PRIORITÉ AUX ACTIONS LES PLUS PRODUCTIVES.

a) *Mettre fin à l'isolement des régions périphériques :*

Les nouvelles infrastructures de transport prévues au plan tendent à relier entre elles et progressivement les différentes régions. A cet égard, on peut facilement apprécier l'actuelle distorsion entre le triangle Dakar-Kaolack-Saint-Louis et le reste du Sénégal : dans la première région une multiplicité de moyens de transport sous-employés, tous axés sur Dakar; dans la deuxième, un seul axe, le chemin de fer, pratiquement sans effet sur les régions traversées.

Il ressort de cette constatation qu'il est non seulement nécessaire d'utiliser rationnellement l'infrastructure existante, mais aussi indispensable de « désenclaver » les régions du Fleuve et de la Casamance, par la création d'axes longitudinaux permettant de drainer les productions vers les pôles régionaux. Le premier plan s'attachera à amorcer les liaisons Nord-Sud, capables de favoriser le marché intérieur et les échanges interrégionaux.

Les différents pôles régionaux et locaux seront de leur côté renforcés. Déjà la coordination administrative au niveau des régions et des centres d'expansion rurale a constitué un important pas en avant dans cette voie. La politique de l'habitat et de l'édilité, celle des implantations administratives ou industrielles seront définies en fonction du même objectif.

Ainsi, au cours du premier plan sera entreprise la réalisation d'un ensemble organisé et cohérent de centres régionaux et locaux par une action concertée sur tous les secteurs (emploi, éducation, santé, loisirs, édilité) à l'échelle des besoins de la région ou de la zone « polarisée » par ces centres.

b) *Renforcer la cohésion nationale par le développement d'une langue et d'un enseignement communs :*

L'important effort de scolarisation doit, pendant le premier plan, renforcer la cohésion nationale par la diffusion de la langue commune et l'accès ainsi accru aux moyens d'information. Il est donc apparu que l'effort principal, pendant la première phase quadriennale, devrait porter sur le développement de l'enseignement primaire.

De ce point de vue, le taux de scolarisation sera porté au-delà de 50 %, tandis que l'enseignement général du second degré devra faire face, en tous cas, aux besoins ainsi accrus de formation d'enseignants et de cadres moyens.

De son côté, l'enseignement technique devra développer la formation professionnelle rurale, industrielle et artisanale, intensifier la formation des cadres techniques et dégager à tous les niveaux une élite féminine.

Il s'agit, en effet, de faire évoluer le monde rural, en lui permettant de posséder une élite qui contribuera à l'amélioration de son niveau de vie. Mais aussi, dans les centres urbains et par l'intermédiaire des centres professionnels, il importe de révéler une élite ouvrière susceptible de constituer les cadres techniques de la Nation.

Parallèlement, dans des centres de formation en milieu rural et en milieu urbain, les femmes pourront obtenir les diplômes qui seront le signe d'une intégration plus poussée à la vie technique du pays.

Les différentes sortes d'enseignement connaîtront toujours des effets limités, si l'immense majorité de la population reste analphabète. L'éducation des adultes doit nécessairement dépasser le simple stage ou même l'éducation de base, pour ouvrir hommes et femmes aux techniques modernes de travail et leur faire ainsi adopter un nouveau comportement économique.

Toute éducation de masse repose, pour être efficace, sur des moyens modernes : l'information par les techniques audio-visuelles en est un puissant, permettant ainsi à chacun de connaître sa communauté nationale et de communiquer avec la communauté internationale.

Désenclaver les régions, assurer la cohésion nationale par une action intensive visant à la formation culturelle de tous les Sénégalais, ne saurait faire oublier l'indispensable liaison qui doit exister entre les différents secteurs de l'économie. La priorité donnée aux actions les plus productives tend à renforcer cette liaison.

c) *Donner la priorité aux opérations les plus productives :*

Les différents secteurs économiques sont insuffisamment liés entre eux. Les besoins et les possibilités d'y remédier coexistent souvent dans l'économie sénégalaise, sans qu'ils aient été suffisamment exploités. Ainsi la politique des commandes publiques et celle des achats de l'office de commercialisation agricole, en faveur des industries sénégalaises auront pour effet d'accélérer l'auto-développement de l'économie. La production de phosphates d'excellente qualité et le développement de la consommation d'engrais permettront de leur côté la création d'une usine d'engrais. De même la demande de matériel nécessaire au monde rural justifiera sur place la création des productions correspondantes.

Pendant le premier plan, le Gouvernement entend réduire les importations actuellement massives de produits vivriers, en favorisant le développement de ces productions par une meilleure utilisation des terres, au sein des aménagements localisés et des zones d'action pionnière.

La situation particulièrement favorable de Dakar, du point de vue de la consommation des produits pétroliers, sera mise à profit pour l'installation d'une raffinerie.

De même, l'intensité des échanges commerciaux du Sénégal avec l'extérieur, sera mise à profit pour promouvoir une marine battant pavillon sénégalais.

C. — PRÉPARER L'AVENIR.

Le Sénégal a investi au cours des dernières années 10 à 11 % de ses disponibilités totales. Celles-ci incluent un substantiel apport de fonds de l'étranger. Dans les pays dont le développement est rapide, comme le Vénézuéla, l'U. R. S. S., les Etats-Unis, le Japon, le taux d'investissement se situe autour de 25 %.

L'effort à faire, dans ce domaine, est donc très important, avant que le Sénégal puisse se considérer comme un pays développé. La période la plus dure à traverser est bien celle pendant laquelle les sacrifices immédiats doivent être plus que proportionnels à l'augmentation des ressources. Le pays veut cependant s'y engager résolument, afin de relever au plus tôt la trop faible quantité de capital productif dont il dispose.

Le plan vise donc à élever rapidement le taux d'investissement pour le porter à 15 % en 1964. De plus, les investissements seront en priorité affectés soit aux secteurs directement productifs, soit à la formation des hommes et à la recherche expérimentale. Ce n'est qu'à cette condition que les investissements

réalisés au cours du premier plan prépareront la poursuite de la croissance entreprise. Mais de ce fait les investissements sociaux bien qu'en augmentation ne pourront être proportionnés aux immenses besoins insatisfaits. De même, la priorité donnée aux investissements entraînera pour conséquences que le niveau de vie individuel, compte tenu de la croissance démographique, progressera beaucoup moins vite que la production. Cependant, eu égard aux différences des niveaux de bien-être entre les Sénégalais, le Gouvernement veillera tout spécialement à ce que la marge des suppléments de production disponibles pour la consommation soit répartie de manière à satisfaire les besoins les plus criants. Mais, à besoins semblables, le Gouvernement donnera la préférence, dans la redistribution des revenus, aux éléments de la population qui feront le plus d'efforts pour résoudre par eux-mêmes leurs propres problèmes.

DEUXIÈME PARTIE

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Titre premier. – Les Infrastructures de transports et de communications.

CHAPITRE PREMIER

Orientations générales et objectifs

La politique définie en matière d'infrastructure, de transports et de communications vise à l'établissement des liaisons nécessaires à l'expansion d'un marché intérieur cohérent et à la mise en valeur de régions peu ou mal exploitées. Dans cet esprit et compte tenu des moyens dont dispose le pays, l'effort à entreprendre au cours de ce premier plan quadriennal sera commandé par :

a) *Le souci d'utiliser au coût minimum pour la Nation l'infrastructure existante.* L'action portera en priorité sur l'application d'une politique concertée de coordination des moyens de transport sur les axes de trafic, en particulier dans la région délimitée par le triangle Dakar-Kaolack-Saint-Louis. Par ailleurs, des études seront entreprises pour permettre de définir de façon précise les possibilités du transport fluvial.

b) La nécessité *d'assurer des communications permanentes, sûres et adaptées au niveau d'utilisation prévisible, entre la côte et le Sénégal intérieur.* Dans tous les cas, les opérations nouvelles (route de pénétration, aérodromes, télécommunications) seront entreprises de telle façon qu'elles puissent être progressivement adaptées aux nécessités d'un trafic croissant.

c) La volonté *de donner aux grandes voies de communications l'efficacité maximum dans leur contribution au développement d'une économie d'échanges.* Un effort particulièrement important sera fait au cours de ce premier plan pour la construction de routes secondaires branchées sur ces voies, soit pour étendre la zone d'influence des courants de trafic sur les axes actuels, soit pour relier à leurs pôles naturels les zones isolées. Cet effort devra être principalement le fait des régions intéressées, soit par contribution financière, soit par apport d'investissement humain.

CHAPITRE II

Les investissements

Le montant global des investissements consacrés à l'infrastructure et aux moyens de transport et de communications a été estimé à 17 milliards. Une part importante de ces investissements est à la charge de l'Etat, mais sa contribution aux travaux d'intérêt régional ou local sera proportionnée à l'effort propre des collectivités intéressées. Quant aux services publics, ils devront être à même d'assurer la part qui leur incombe.

A. — LA NATURE DES INVESTISSEMENTS.

I. — INVESTISSEMENTS CONDITIONNANT L'INTÉGRATION DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES A L'ÉCONOMIE NATIONALE (41 %) :

Il s'agit d'investissements routiers principalement consacrés à des itinéraires de pénétration, destinés à favoriser le passage d'une économie d'autoconsommation à une économie d'échanges. De plus, en vue d'étendre la zone d'influence de ces nouveaux axes, ceux-ci seront complétés par des routes secondaires de valorisation.

Région du Fleuve :

340 kilomètres de routes, 190 kilomètres de piste améliorée. Route du Diéri : parallèle au fleuve et située à la limite de son lit majeur. avec bretelles de raccordement aux centres de la vallée.

Casamance :

630 kilomètres de routes, 250 kilomètres de piste améliorée. Routes Sud et Nord-Casamance, de part et d'autre du fleuve, avec raccordement à Kolda et prolongement vers Kounkany.

Circuits et pistes de valorisation des secteurs de production rizicole en Basse et Moyenne-Casamance.

Axe secondaire Bassé-Vélingara-Ouassadou.

Sénégal Oriental :

Achèvement de la route Tambacounda-Kédougou (250 kilomètres).

Route Bakel-Kidira (73 kilomètres).

Enfin, en complément, soit de l'infrastructure routière existante, soit de la nouvelle, il est prévu la mise en place de trains routiers destinés au réseau de pistes, à raison d'un train routier en moyenne pour 200 kilomètres de piste.

II. — INVESTISSEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS (23 %) :

Arachide et mil :

— Extension du réseau routier (500 kilomètres) dans la région arachidière déplaçant vers l'est et le sud les limites des zones de culture;

— Déplacement vers l'est : route Kébémer-M'Backé-Boulel et bretelles à partir des gares du chemin de fer de Kaffrine à Tambacounda;

— Déplacement vers le sud : route Passy-Sokone-Karang; route de drainage Sokone-Kountango-Nioro-du-Rip. Bretelle N'Dofane-Mabo;

— Amélioration des conditions de navigation sur le Saloum (tirant d'eau porté de 3,50 m à 4,50 m).

Culture maraîchère :

— Première tranche de la route des Niayes, de Cayar à M'Boro (150 kilomètres);

— Route Kébémer-Lompoul.

Pêche :

— Construction d'un quai de pêche à Dakar : 250 mètres linéaires.

Phosphates :

— Substitution sur la voie de chemin de fer Thiès-Tivaouane : 22 kilomètres de rails en mauvais état remplacés et portés à 36 kg., pour l'utilisation de wagons de 15 tonnes par essieu;

— Achat de matériel de traction destiné au transport par trains lourds;

— Dragages à — 10 mètres de la zone nord-ouest du port de Dakar : augmentation du tirant d'eau des navires minéraliers.

III. — INVESTISSEMENTS CONSACRÉS A L'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE EXISTANTE (27 %) :

a) *Pour répondre aux caractéristiques nouvelles des moyens de transport.*

Transport maritime :

Achèvement des dragages de la passe d'entrée de Dakar : tirant d'eau - 11 mètres.

Transport aérien :

— Pistes : Dakar-Yoff : achèvement de l'infrastructure de la piste nord-sud pour quadri-réacteurs, et piste de dégagement à Thiès;

— Tambacounda, Kédougou et Bakel : pistes pour DC 4;

— Sécurité des voies aériennes :

— V. O. R. à Tambacounda et Saint-Louis;

— Station météo à Kolda.

b) *Pour satisfaire aux besoins du trafic :*

Trafic routier :

— Route : Touba-Dahra-Linguère (111 kilomètres);
— Bitumage de la route N'Gatch-Birkelane;
— Achèvement du bitumage de la Transgambienne;
— Bitumage de la route Kolda-Diana Malary;
— Bitumage de la route Passy-Sokone.

Trafic aérien :

— Extension de l'aérogare de Dakar et construction d'un hangar banal;
— Achèvement de la tour de contrôle de Dakar-Yoff;
— Construction d'un aérogare à Saint-Louis.

c) *Pour renouveler la part d'infrastructure en mauvais état :*

Infrastructure routière :

— Chaussée de Tobor.

Infrastructure ferroviaire :

— Renouvellement progressif de la voie de Thiès à Guinguinéo par du rail 36 kilogrammes;
— Renouvellement du matériel roulant : achat de 5 autorails de Diétrich.

Infrastructure portuaire :

— Reconstruction des quais du 1/2 bassin est et du quai du bassin médian du port de Dakar.

Infrastructure aéronautique :

— Construction d'une nouvelle piste à Ziguinchor, en remplacement de la piste actuelle;
— Reconstruction partielle des pistes de Matam et de Simenti (Niokolo-Koba).

d) *Investissements dans les postes et télécommunications* (8 %) :

Amélioration du service rendu :

— Construction d'un bâtiment à Dakar regroupant les services généraux;
— Construction et équipement de centraux automatiques urbains (Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor et Kaolack).

Extension du service des postes :

— Construction de nouveaux bureaux de poste en conformité avec la politique de développement des pôles.

Extension du réseau téléphonique interurbain :

— Augmentation de la capacité des lignes : Dakar-Thiès et Dakar-Saint-Louis;
— Création de liaisons téléphoniques directes :
  — Ziguinchor-Kaolack et Ziguinchor-Dakar;
  — Tambacounda-Kaolack et Tambacounda-Dakar;
  — Kédougou-Dakar (radiotéléphonie);
— Création de liaisons d'intérêt régional et local en conformité avec la politique de développement des pôles.

Réseaux téléphoniques urbains :

— Prévision d'accroissement du nombre de lignes d'abonnés pendant le plan : 4.600.

Télégraphe-télex :

— Liaison télégraphique Dakar-Nouakchott;

— Développement du réseau télex en fonction de l'activité commerciale du pays.

e) *Etudes techniques et recherche appliquée* (1 %) :

Une part des investissements doit être consacrée à des études qui permettront de mieux apprécier en quels termes se posent au Sénégal les problèmes d'utilisation optimale des moyens et ressources dont il dispose. Il s'agit en particulier d'études concernant :

— La coordination des transports;

— Les possibilités du transport fluvial;

— Les techniques de construction et d'entretien de routes adaptées au trafic.

B. — LE CALENDRIER DES INVESTISSEMENTS.

TABLEAU N° 3

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE ET PAR ANNÉE

(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964	Total
Infrastructure routière	1.805	2.610	3.210	3.610	11.235
Chemin de fer	550	454	562	606	2.172
Ports et voies navigables	290	714	84	137	1.225
Infrastructure aéronautique	35	572	345	136	1.088
Postes et télécommunications	330	286,5	414	430,5	1.461
Coordination des transports	20	10	10	10	50
	3.030	4.646,5	4.625	4.929,5	17.231

La forte progression entre 1961 et 1962 est principalement imputable aux programmes concernant les routes de Casamance ou le port de Dakar, dont le financement a été pris en charge par le Fonds Européen de Développement.

I. — INFRASTRUCTURE ROUTIERE.

TABLEAU N° 4

INVESTISSEMENTS ROUTIERS PAR NATURE D'OPÉRATION ET PAR ANNÉE
(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964	Total
Chaussées revêtues	505	475	0	0	980
Chaussées stabilisées ...	1.285	2.120	2.010	2.070	7.485
Pistes améliorées	0	0	1.140	1.480	2.620
Pistes (trains routiers) ..	0	0	50	50	100
Techniques routières ...	15	15	10	10	50
	1.805	2.610	3.210	3.610	11.235

La construction des pistes améliorées devra être partiellement à charge des budgets régionaux. Pour le réseau de pistes, l'effort national ou régional ne devra être consenti qu'en complément de l'effort d'investissement humain.

Par ailleurs, le Gouvernement déterminera les conditions dans lesquelles l'armée contribuera à certaines opérations sous le triple aspect : encadrement, main-d'œuvre et mise en œuvre des moyens mécaniques dont elle dispose.

Dans les tableaux qui suivent, les opérations projetées sont détaillées, avec leur rythme de réalisation. Les coûts estimés sont basés sur des prix moyens (comprenant les études de réalisation) et sont donnés à titre indicatif.

TABLEAU N° 4 a

CHAUSSÉES REVÊTUES
(en millions de francs)

	Nombre de km.	1961	1962	1963	1964
Transgambienne :					
De Sénoba à Koulikan ..	78	200	150		
Route des Niayes, Cayar-M'Boro	50	210			
N'Gath-Birkelane	20		160		
Passy-Sokone	19	95			
Kolda-Diana-Malary	39		165		
	206	505	475		

TABLEAU N° 4 b

CHAUSSÉES STABILISÉES

	Nombre de km.	1961	1962	1963	1964
Route du Diéri :					
Saint-Louis-Rosso	101	200	300		
Rosso-Podor	102	150	350		
Podor-Saldé	138			300	390
Bakel-Kidira	72	100	260		
Accès à Ziguinchor :					
Chaussée de Tobor	12	30			
Route Nord-Casamance :					
Diaroumé-N'Djendé	28		140		
N'Djendé-Sédhiou	15		75		
N'Djendé-Diana Malary .	40		200		
Sédhiou - Marsassoum - Koulaye (partiel)	50			250	
Route Sud-Casamance :					
Oussouye-Ziguinchor	42		210		
Goudomp-Samine-Kolda	135	180	145	375	
Kolda-Dabo-Vélingara ..	110			200	350
Vélingara-Manda	45				225
Vélingara-Badiara (Bassé)	20				100
Tambacounda-Kédougou .	250			300	450
Touba-Dahra-Linguère ..	113	350	200		
Kébémer-Lompoul	27	135			
Kébémer-Sagatta-Darou Mousti-Touba	100	140	80	135	200
M'Backé - Colobane - Boulel-Kaffrine plus bretelle vers le rail	149		160	230	
Sokone-Karang	44			220	355
	1.593	1.285	2.120	2.010	2.070

TABLEAU N° 4 c

PISTES AMÉLIORÉES
(en millions de francs)

	Nombre de km.	1961	1962	1963	1964
Région du Fleuve :					
Saldé-Thilogne-Ourossogui-Waoundé	189			200	370
Région arachidière :					
a) Nord :					
Kolobane-Sadio	25			75	
b) Est :					
Bretelles à partir de Malem	125			175	200
Bretelles à partir de Koungheul	70				210
Bretelles à partir de Koussanar	70			210	
c) Sud :					
N'Dofane-Mabo	28			74	
Sokone-Koutango-Nioro-du-Rip	90			75	200
Casamance :					
a) Basse Casamance :					
Circuit des Djogouttes ..	83			250	
Bignona-Djibidione	33				100
Diouloulou-Sélety	12			36	
Diouloulou-Kafountine .	40				120
Oussouye-Kagnout	30				85
b) Haute Casamance :					
Kolda-Saré N'Diaye	15			45	
Bretelle à partir de Dabo.	15				45
Ouassadou - Vélingara (Bassé)	50				150
	875			1.140	1.480

II. — CHEMIN DE FER.

TABLEAU N° 5

INVESTISSEMENTS FERROVIAIRES PAR NATURE D'OPÉRATION ET PAR ANNÉE
(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964
Voie :				
Substitution sur 158 km. : rail 36 kg. :				
Thiès-Tivaouane	100	86		
Thiès-Khombole		238		
Khombole-Diourbel			432	
Diourbel-Guinguinéo				476
Soudure de rails	40			
Renouvellements divers	26	39	39	39
Equipement de la voie :				
Renouvellements divers	3	44	44	44
Matériel :				
Achat de 5 autorails	150			
Matériel de chantier et d'atelier	31	47	47	47
Achat de matériel de traction lourd (BB. 1100)	200			
	550	454	562	606

NOTE. — La cadence de renouvellement de la voie Thiès-Guinguinéo pourrait être modifiée en fonction des résultats des études entreprises sur la coordination des transports.

III. — PORTS ET VOIES NAVIGABLES.

TABLEAU N° 6

INVESTISSEMENTS DANS LES PORTS ET VOIES NAVIGABLES PAR NATURE D'OPÉRATION ET PAR ANNÉE

(en millions de fransc)

	1961	1962	1963	1964
Port de Dakar				
Digues et jetées :				
Renouvellement partiel digue Nord	20			
Quais :				
Construction d'un quai de pêche	52	111		
Reconstruction quai demi-bassin Est	45	61		
Reconstruction quai bassin médian			69	117
Dragages :				
Dragages passe entrée (— 11 m.)	68			
Dragages devant quai de pêche (— 5 m.).		137		
Dragages zone Ouest (— 10 m.)	70	190		
Saloum et Casamance (aménagement des passes) :				
Dragages chenal accès (— 4 m. 50)				
Et seuils du Saloum (— 4 m.)	35	200		
Transport fluvial	0	15	15	20
	290	714	84	137

NOTE. — La reconstruction des quais demi-bassin Est et bassin médian sont à la charge du fonds de renouvellement du port de Dakar.

IV. — AERONAUTIQUE.

TABLEAU N° 7

INVESTISSEMENTS AÉRONAUTIQUES PAR NATURE D'OPÉRATION ET PAR ANNÉE
(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964
Aérodrome de Dakar-Yoff				
Pistes et annexes :				
Aménagement P.O.R. (3e piste)		20		
Extension piste Thiès (aérodrome de dégagement)		150		
Renforcement piste Est-Ouest		50		
Installations de trafic :				
Achèvement bloc technique	p. m.			
Extension aérogare		100		
Hangar banal	p. m.			
Hangar fret		12		
Aires trafic pour réacteurs		55		
Installation de sécurité :				
Balisage (achèvement)	p. m.			
I. L. S. sur 3e piste et ligne d'approche ..		70		
Sécurité incendie		10	35	30
Aérodrome de Saint-Louis				
Construction d'une aérogare			35	
Aérodrome de Ziguinchor				
Construction d'une nouvelle piste			100	100
Aérodromes secondaires				
Extension piste Tambacounda		20	55	
Extension piste Bakel	20	55		
Extension piste Kédougou		25	50	
Amélioration piste Matam			30	
Amélioration piste Simenti			10	
Equipement radio des aérodromes secondaires	5	5	10	
Sécurité des voies aériennes				
V. O. R. à Tambacounda	10			
V. O. R. à Saint-Louis			20	6
Station météo à Kolda				
	35	572	345	136

V. — POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

TABLEAU N° 8

INVESTISSEMENTS DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS, PAR NATURE D'OPÉRATION ET PAR ANNÉE

(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964
Services généraux et matériel				
Bâtiment à Dakar : direction et services communs	7		100	168
Matériel postal et commun	13,5	13,5	13,5	13,5
Véhicules et matériel roulant	23,6	12	12	12,4
Bureaux de poste				
a) Dakar : SICAP, Pikine	14	25		
Dakar succursale.				
b) Régions : construction, extension et renouvellement de bureaux	27,6	16	17	18
Réseaux téléphoniques urbains				
A. — EXTENSION DU SERVICE.				
1° *Centraux téléphoniques :*				
a) Dakar (Médina, Ponty, zone industrielle)				
Bâtiments	7,4	12	11,5	1,5
Equipements	26,5	38	59,5	
b) Régions :				
Saint-Louis : bâtiments	5	2	2	10
Equipement Thiès et Z. A. I.	12	52		
Equipement centraux automatiques Saint-Louis-Ziguinchor-Kaolack			80	80
2° *Lignes :*				
a) Dakar	31,4	2,2	2,5	15,8
b) Régions	12,2	2,5	2,5	3
3° *Installations téléphoniques :*				
a) Dakar : plus 3.000	6,5	8	10	11,5
b) Régions : plus 1.600	3,5	4	3,7	4
B. — RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL.				
Renouvellement du matériel	29,5	12	13	13,5
Liaisons interurbaines				
1° *Liaisons d'intérêts national et international :*				
Dakar-Thiès (complément d'équipement 12 circuits)	9			

TABLEAU N° 8 (*suite*)

	1961	1962	1963	1964
Ziguinchor-Kaolack et Ziguinchor-Dakar.		20	20	
Tambacounda-Kaolack et Tambacounda-Dakar	15			
Kédougou-Dakar	3			
Dakar-Saint-Louis (complément)	3			
Renouvellement de lignes existantes	9,2	7	8	8
Equipement des centres radioélectriques de Dakar	7,7	12	2	3
2° *Liaisons d'intérêts régional et local :*	47,1	30	35	40,9
Télégraphe-Télex :				
Télex-Gentex	6,5	8,5	10	15
Liaison télégraphique Dakar-Nouakchott.	3,5			
Renouvellement d'équipements	3	6,5	8	8
Laboratoires et ateliers des télécommunications	3,3	3,5	3,8	4,4
	330	286,5	414	430,5

NOTE. — Les investissements proposés comportent les dépenses de personnel de l'O. P. T., participant directement aux travaux de réalisation.

Les équipements des centraux automatiques urbains seront réalisés sur emprunt.

C. — LA LOCALISATION DES INVESTISSEMENTS.

La répartition des investissements par nature, par année et par région fait nettement apparaître la priorité donnée dès avant l'élaboration du plan et renforcée par celui-ci à la Casamance et à la région du Fleuve, en vue de les sortir de leur isolement. La région du Sine-Saloum va être dotée, de son côté, d'une infrastructure routière complémentaire destinée à lui permettre une meilleure utilisation des axes existants et à favoriser le développement des échanges dans cette région capitale de l'économie sénégalaise.

La région de Dakar verra renforcer l'équipement de son port et bénéficiera d'une partie importante des investissements des postes et télécommunications, qui, à vrai dire, intéresseront largement les autres régions par l'amélioration des communications qu'ils entraîneront.

Un important programme routier et un effort notable en matière d'infrastructure aéronautique sont destinés à permettre au Sénégal Oriental de sortir de son isolement.

Les Régions de Diourbel et surtout de Thiès, qui ont pu bénéficier de réalisations antérieures importantes, seront relativement moins largement dotées que les autres régions au cours du premier plan.

TABLEAU N° 9

INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Répartition régionale des investissements

(en millions de francs)

	Années	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Sine Saloum	Thiès	D'intérêt commun	Total
Réseau routier										
a) Routes	1961		410	625	350	100	95	210	15	1.805
	1962		1.085	370	650	260	230		15	2.610
	1963		825	135	300	300	450		10	2.020
	1964		675	200	390	450	355		10	2.080
b) Pistes	1961									
	1962									
	1963		331		200	210	399		50	1.190
	1964		500		370		610		50	1.530
			3.826	1.330	2.260	1.320	2.139	210	150	11.235

TABLEAU N° 9 (*suite*)

	Années	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Sine Saloum	Thiès	D'intérêt commun	Total
Chemin de fer	1961							100	450	550
	1962							324	130	454
	1963			432					130	562
	1964			130			346		130	606
				562			346	424	840	2.172
Ports et voies navigables	1961	255					35			290
	1962	499					200		15	714
	1963	69							15	84
	1964	117							20	137
		940					235		50	1.225

TABLEAU N° 9 (*suite*)

	Années	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Sine Saloum	Thiès	D'intérêt commum	Total
Infrastructure aéronautique	1961	p. m.				30			5	35
	1962	317				100		150	5	572
	1963	35	100		85	115			10	345
	1964	30	106							136
		382	206		85	245		150	20	1.088
Postes et télécommunications	1961	113,5							80	
	1962	112,2							48	
	1963	203,5							63,2	
	1964	222,8							51,8	
		652	137	61	103	28	127	110	243	1.461
Coordination des transports	1961								20	
	1962								10	
	1963								10	
	1964								10	
									50	50
		1.974	4.169	1.953	2.448	1.593	2.847	894	1.353	17.231

CHAPITRE III

Les conditions et les moyens de réalisation

L'effort d'investissements consenti pour les infrastructures de transports et de communications doit être complété par la mise en œuvre de moyens ou l'application de mesures propres à lui donner sa pleine efficacité.

1° *Le réseau routier principal et son entretien :*

La plus grande partie du réseau routier est utilisée en dessous de sa capacité. Au rythme prévisible d'accroissement de la circulation routière et compte tenu du coût élevé de construction et d'entretien des routes bitumées, les extensions envisagées dans la période du plan seront obtenues très généralement par la construction de chaussées stabilisées. Mais pour que ces nouveaux et importants investissements, autant que ceux réalisés antérieurement, ne soient pas rapidement réduits à néant, il est indispensable :

a) De garantir ces investissements contre une usure prématurée : à cette fin la réglementation fixant la charge maxima effective par essieu à 9,5 tonnes devra être appliquée avec rigueur;

b) D'assurer l'entretien régulier des routes : les crédits affectés à cet effet, actuellement insuffisants, devront être notablement relevés et suivre l'évolution du volume du trafic routier et l'extension du réseau. Ces crédits devront être doublés au cours de la période.

2° *Le réseau de pistes :*

Bien que prises individuellement, les pistes ne supportent qu'un faible volume de trafic, il faut cependant souligner l'importance de ce réseau pour le développement rural et la valorisation du réseau principal de voies de transport. L'expérience tentée avec les trains routiers a montré tout l'intérêt qu'il y avait à l'étendre à tout le Sénégal. Mais pour lui donner sa pleine efficacité il faut :

a) Mettre en œuvre de manière organisée l'effort d'investissement humain : à cette fin les centres d'expansion rurale devront établir les programmes de réalisation de pistes et d'emploi des trains, routiers, et être mis en état de fournir l'encadrement technique suffisant, indispensable à de telles opérations;

b) Poursuivre l'adaptation des trains routiers aux meilleures conditions d'utilisation, variables suivant les régions; les utilisateurs devront tenir les autorités régulièrement informées des difficultés techniques rencontrées et faire les suggestions utiles quant aux adaptations nécessaires.

3° *Le transport ferroviaire :*

Le transport ferroviaire pour le Sénégal seul est caractérisé par le fait que la majeure partie du trafic se fait dans une zone de transport à moyenne distance. L'influence des charges fixes sur le prix de l'unité kilométrique devient alors trop importante. A cet égard, il faut :

a) *Diminuer les coûts terminaux* par la recherche d'une meilleure souplesse commerciale : système remorques rail-route, stockage à proximité des points de chargement;

b) *Réduire au minimum les charges d'entretien du matériel* par l'uniformisation rapide tant du matériel de traction que des wagons;

c) *Diversifier les activités des ateliers de Thiès;*

d) Enfin, *comprimer les frais d'exploitation des gares* en particulier par la réduction du nombre de points de croisement et l'aménagement des horaires de circulation.

4° *L'organisation du marché des transports :*

L'activité déséquilibrée dans le temps et dans l'espace du marché des transports fait qu'en moyenne ce marché est suréquipé (en matériel et en infrastructure). Dans la réorganisation du marché des transports :

a) Les programmes de collecte, de stockage et d'acheminement des productions, en particulier ceux établis par l'office de commercialisation agricole, devront être définis en recherchant le *plus large étalement* possible du volume de trafic;

b) Les différents organismes de transport devront chercher, plutôt qu'à se partager concurrentiellement les volumes à transporter, à se compléter mutuellement, par une utilisation fonctionnelle des moyens, définie par nature du transport et qualité du service demandé;

c) Les transports urbains dans la Région du Cap-Vert devront être organisés à l'échelle du service qu'ils doivent rendre.

5° *Le transport maritime :*

Compte tenu de la place du commerce extérieur dans l'économie sénégalaise, et de la position géographique particulièrement favorable de Dakar, des mesures seront prises en vue de :

a) Favoriser le passage sous pavillon sénégalais des navires dont l'activité est liée à l'économie du pays;

b) Développer l'activité du port en tant que station d'avitaillement pour les lignes de l'Atlantique-Sud.

6° *Les postes et télécommunications :*

Les conditions d'exploitation de l'office des postes et télécommunications devront être adaptées pour lui permettre de faire face par lui-même à ses différentes charges. En particulier, il conviendra d'aménager les tarifs d'abonnement et taxes de raccordement téléphoniques pour assurer le financement du réseau et de son extension.

7° *Les effectifs et leur qualification :*

L'évolution des effectifs dans le secteur des transports terrestres est principalement dominée par les perspectives offertes à la régie des chemins de fer. Le développement de l'activité générale du pays et l'intégration des régions isolées à une économie d'échanges doivent entraîner une augmentation des effectifs employés par les services de transports routiers. Par contre, le volume d'emploi dans les chemins de fer, qui a fortement baissé depuis 1959, reste conditionné dans l'avenir par la solution qui sera apportée au problème des relations ferroviaires avec la République du Mali. En tout état de cause, la diversification attendue des activités des ateliers de Thiès doit conduire à une meilleure utilisation des effectifs existants.

Pour le secteur des transports maritimes, le passage sous pavillon national de navires desservant en particulier le Sénégal doit permettre d'augmenter le nombre des marins embarqués d'origine sénégalaise, ainsi que les possibilités pour eux d'acquérir progressivement une formation de qualité.

Pour l'aéronautique civile, la formation d'effectifs destinés à prendre place sur les lignes intéressant le Sénégal est actuellement en cours pour le personnel à terre et à l'étude pour le personnel navigant.

Enfin, en ce qui concerne l'office des postes et télécommunications, le développement attendu du trafic devra pouvoir se réaliser par l'augmentation de la productivité; l'élévation de qualification que celle-ci suppose et l'africanisation nécessaire font l'objet d'un plan de formation établi par l'office.

Titre II. — **Les Productions rurales et la Pêche**

CHAPITRE PREMIER

Orientations générales et objectifs

Dans le développement économique et social du Sénégal, le domaine de la production rurale et de la pêche maritime présente probablement les problèmes les plus cruciaux. Ce secteur, dont le pays tire environ 25 % de son revenu et qui emploie à peu près 85 % de sa population active, offre sur le marché une production très peu diversifiée; il souffre d'une faible productivité du travail et d'un rendement médiocre des ressources naturelles. De plus, le bien-être que le paysan pourrait retirer de sa production est encore réduit par les tares de la structure du commerce dit « de traite »; celui-ci limite ses services aux régions et aux produits assurant au moins un certain taux de bénéfice, il n'octroie guère de crédits à la production, et il spécule sur l'imprévoyance des producteurs pour faire peser des intérêts usuraires sur les prêts de consommation.

La promotion du secteur rural implique que l'effort porte à la fois sur ces différents facteurs. Elle doit se traduire par une *amélioration des capacités humaines*, une *diversification et une augmentation des productions*, ainsi que par une *réorganisation et une extension des circuits commerciaux*. Pour préparer des développements futurs, il faut, en outre, améliorer par des recherches et des investissements les potentialités du capital productif, en particulier des ressources naturelles.

A. — PROMOTION DU PRODUCTEUR.

L'agriculteur, l'éleveur et le pêcheur bénéficieront petit à petit, d'une formation professionnelle plus étendue, grâce au développement de l'enseignement technique prévu dans le plan, et spécialement grâce à l'école des pêches et aux centres régionaux de formation rurale.

La promotion du producteur ne résultera pas seulement de la formation des jeunes : elle reposera aussi sur une intensification de l'encadrement des producteurs déjà au travail et de la vulgarisation auprès d'eux de techniques plus productives, ainsi que sur l'organisation du monde rural en communautés de base dynamiques.

L'*animation rurale*, qui a été lancée au Sénégal en 1959, vise à susciter au sein des villages un progrès autonome et collectif, en formant à l'esprit de développement quelques producteurs choisis comme propagateurs. La formation donnée à cette élite existante ou potentielle est simple et pratique; elle tend à la constitution des collectivités sociales de base en véritables cellules de développement.

La formation des « animateurs ruraux » ne soustrait pas ceux-ci à leur milieu. En dehors de courts stages intensifs suivis en groupe, les animateurs sont conseillés et suivis par les responsables locaux de l'animation rurale, ainsi que par les agents des services techniques de l'administration.

Le rôle de ces agents *d'encadrement* est également très important dans la promotion des producteurs. Dans leur mode de travail, le Gouvernement a opéré une autre innovation par la création des *centres d'expansion rurale*. Tous les agents d'encadrement rapproché, tant ceux des services techniques que des services sociaux, sont groupés en une équipe polyvalente au plus petit échelon de l'organisation administrative. Les membres de cette équipe qu'ils soient chargés de l'encadrement agricole ou pastoral, des travaux du génie rural ou civil, des services sanitaires ou scolaires, etc. — ont pour mission de considérer sous tous ses aspects le développement de la collectivité qu'ils ont en charge, et d'appliquer leur technique propre en fonction et dans le cadre de ce développement global.

L'action de l'encadrement ne peut que mal s'appliquer à des individus isolés ou à des communautés villageoises économiquement inorganisées. Pour permettre l'utilisation de moyens perfectionnés de production dépassant les capacités individuelles, pour assurer la constitution de garanties solidaires au crédit de production, et pour améliorer les conditions de commercialisation des produits, l'Etat fait actuellement un nouvel effort de grande envergure pour promouvoir un réseau dense de *coopératives*. Il ne s'agit pas d'embrigader les producteurs malgré eux dans de vastes organismes dont ils ne comprennent pas le fonctionnement, mais de les imprégner d'un réel esprit de solidarité coopérative, dans des groupements à l'échelle de leur horizon social et économique.

Chacune de ces nombreuses coopératives rurales est d'une dimension trop restreinte pour pouvoir assurer seule toutes les prestations dont doivent pouvoir bénéficier ses membres. Le système coopératif est donc épaulé par des organismes d'Etat, qui lui assurent les services techniques (centres régionaux

d'assistance pour le développement ou centrales de matériel lourd), les services commerciaux (office de commercialisation agricole) et les services bancaires (Banque Sénégalaise de Développement) dont il a besoin.

Pour la promotion du producteur, le Gouvernement s'assigne comme objectifs pour la période 1961-1964 :

1° L'implantation d'un centre d'animation rurale dans chacun des vingt-huit cercles;

2° L'organisation de l'encadrement de chacun des quatre-vingt-dix arrondissements en centre d'expansion rurale; cet encadrement sera encore plus dense dans les zones où une action intensive doit être menée pour mettre en valeur des ressources encore inexploitées ou pour faire adopter des techniques nouvelles de production;

3° Deux fois plus de producteurs agricoles seront organisés en coopératives ou en associations pré-coopératives (association d'intérêt rural); une organisation semblable, adaptée à leurs besoins propres, sera largement implantée parmi les éleveurs et les pêcheurs.

B. — Développement de la production.

Le Sénégal veut développer sa production de manière à en obtenir un revenu plus élevé et moins aléatoire. Pour cela, il convient à la fois de tirer un meilleur parti des ressources existantes, et de mettre en valeur des ressources potentielles et de modifier la composition du produit final.

1° *L'accroissement des rendements :*

Les essais et les débuts de vulgarisation déjà réalisés prouvent que les rendements agricoles peuvent être accrus considérablement pour la plupart des spéculations. Des succès importants ont déjà été réalisés dans la culture de l'arachide. De nouveaux grands progrès sont immédiatement possibles, et à poursuivre, surtout pour les autres cultures.

L'augmentation des rendements doit permettre, non seulement d'accroître la production totale, mais surtout d'obtenir pour le producteur une rémunération meilleure de son effort, tout en réduisant sensiblement les prix de revient des produits. Ceci permettra de mieux assurer l'approvisionnement vivrier du pays, sans augmenter le coût de la vie et de rendre les produits d'exportation compétitifs sur les marchés extérieurs.

2° *L'augmentation des volumes de production :*

L'accroissement des productions du secteur rural ne résultera pas seulement de l'amélioration des rendements unitaires : elle sera aussi la conséquence de l'extension des activités par la mise en valeur de ressources supplémentaires, que ce soient des terres ou des zones de pêche.

L'extension des superficies cultivées sera obtenue principalement par l'immigration vers des gîtes agricoles peu exploités et grâce à la mécanisation progressive des travaux culturaux, surtout la mécanisation légère avec attelage. D'une part, l'Etat

stimulera l'installation de paysans, principalement de jeunes, sur des terres nouvelles, où une agriculture modernisée et prospère est susceptible de s'implanter. Cette action consistera, entre autres, dans l'établissement dans ces zones de points d'eau et de pistes d'accès, ainsi que dans un renforcement de l'encadrement.

D'autre part, la mécanisation des travaux agricoles ou de la pêche artisanale permettra à chaque producteur d'exploiter une plus grande quantité de ressources naturelles. Dans l'agriculture, cette mécanisation a été lancée principalement sous la forme de *culture attelée;* cette technique présente cet autre avantage d'intégrer petit à petit la population agricole et l'élevage. Dans la mesure, par contre, où les travaux sont d'envergure, par exemple pour des défrichements, les moyens mécaniques lourds adéquats seront mis en œuvre par les centres régionaux d'assistance pour le développement (C. R. A. D.).

3° *Diversification des productions :*

Comme le pays est déjà handicapé par le manque de diversité de sa production, les extensions à réaliser dans le cadre du plan ne devront pas porter sur l'arachide. Cette restriction ne sera levée que lorsqu'une valorisation plus poussée de ce produit sera assurée dans le pays ou que son prix de revient à l'état brut aura baissé suffisamment.

Les extensions, en agriculture, porteront tout d'abord sur les spéculations vivrières. Le pays peut produire à des coûts satisfaisants certains vivres qu'il importe actuellement : mil, une partie du riz, etc.

En outre, de nouvelles superficies seront consacrées à des produits peu ou pas cultivés actuellement, de manière à diversifier les sources de revenus. Cette diversification permettra d'améliorer encore l'approvisionnement du marché vivrier intérieur (maïs, légumes), d'offrir des produits plus variés à l'exportation (poissons, primeurs, conserves de viande) et de fournir des quantités accrues de matières premières à des industries locales (fibres, éventuellement canne à sucre).

4° *Amélioration de la qualité des produits :*

Les orientations indiquées ci-dessus visent l'augmentation de production, soit en quantité absolue, soit par unité de ressources naturelles, d'équipement ou de travail mis en œuvre. Pour certaines spéculations, l'effort portera également sur la qualité du produit, de manière à augmenter la rentabilité de l'activité productrice.

Dans le domaine agricole, cette action devra particulièrement s'exercer sur les cultures maraîchères et fruitières, dont le développement est strictement conditionné par l'amélioration de la qualité et la standardisation des produits, surtout ceux destinés à l'exportation.

Il en va de même pour les produits animaux, non seulement la viande, mais aussi les cuirs et peaux.

Résultats escomptés

Ces orientations se matérialisent dans la composition et le volume des productions à obtenir en 1964, par comparaison avec celles réalisées en 1959. En gros, on peut espérer une

augmentation de 30 % des quantités produites (vendues ou autoconsommées) et de 50 % de la valeur des productions commercialisées. Ces accroissements moyens devraient même être dépassés dans les secteurs de la pêche maritime et de l'élevage, ainsi qu'il résulte des trois tableaux ci-dessous résumant l'évolution probable des principales productions.

TABLEAU N° 10 a

OBJECTIFS POUR LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

	1959				
	Superficies milliers d'ha	Production totale		Production commercialisée	
		milliers de tonnes	rendement kg/ha	milliers de Tonnes	millions de Francs
Céréales : riz (a)	60	63	1.050	13,7	222
Mil plus sorgho	741	321	427		
Maïs	31	28	921	1,8	27
	832	412		15,5	249
Haricots (niébés)	49	12	243		
Manioc (frais)	45	179	3.950	0,5	5
Produits maraîchers	2,5	35	14.000	35	857
Fruits		33		4,6	46
Arachides en coques	907	829	914	720	15.120
Fibres industrielles					
Palmistes		3		3	75
Total général ..		1.503		778,6	16.352

TABLEAU N° 10 a (*suite*)

	OBJECTIFS 1964						
	Superficies milliers d'ha	Production totale			Production commercialisée		
		milliers de tonnes	indice 1959 = 100	rendement kg/ha	milliers de tonnes	millions de frs	indice valeur 1959 = 100
Céréales : riz (a)	78	94	149	1.230	20,5	332	150
Mil plus sorgho.	790	475	148	600	60	1.080	
Maïs	35	35	125	1.000	5	90	333
	903	604	147		85,5	1.502	605
Haricots (niébés)	55	15	125	275			
Manioc (frais) .	50	200	131	4.000	25	250	
Produits maraichers	4	60	171	15.000	60	1.450	169
Fruits		40	121		8	85	185
Arachides en coques	1.000	1.150	139	1.150	1.000	19.000	132
Fibres industrielles	2	1,1		1.000	1	40	
Palmistes		3,5	117		3,5	87	117
		2.073,6	138		1.183	22.414	137

(a) Poids en paddy, valeur de la production commercialisée décortiquée.

On remarquera que l'effort de développement portera davantage, dans ses efforts immédiats, sur les rendements unitaires que sur les superficies. Ces dernières s'étendront presque uniquement dans les productions vivrières. De nouvelles extensions dans ce sens peuvent encore être attendues ultérieurement, par suite des aménagements hydro-agricoles à préparer ou à mettre en place dans le cadre du plan.

Les superficies sous arachides devront se stabiliser aux environs du million d'hectares, déjà atteint en 1960.

TABLEAU N° 10 b

OBJECTIFS POUR L'ÉLEVAGE

	1959		
	Production totale milliers de T	Produc. commercialisée	
		milliers de Têtes	millions de Francs
Bovins sur pied (milliers de têtes) ..	131	65	650
Cuirs	0,6	0,6	33
Total gros élevage			683
Volaille (millions de têtes)	1,5	1,5	300
Œufs	3,0	0,3	60
Total aviculture			360
Miel	0,4		
Cire	0,1	0,015	2,6
Total apiculture			2,6
TOTAL élevage			1.046

	OBJECTIFS 1964				
	Production totale		Production commercialisée		
	milliers de Têtes	indice 1959=100	millions de Têtes	millions de Francs	indice valeur 1959 = 100
Bovins (milliers de têtes).	140	107	110	1.100	170
Cuirs	0,9	150	0,9	50,0	150
Total gros élevage .				1.150	168
Volaille (millions de têtes)	3,0	200	3,0	600	200
Œufs	9,0	300	3,0	600	1.000
Total aviculture				1.200	333
Miel	0,6	150	0,2	7	
Cire	0,15	150	0,1	20	571
Total apiculture				27	771
TOTAL élevage		169		2.377	227

Dans ce tableau, comme dans le suivant, ne sont indiquées que les spéculations pour lesquelles un accroissement de production totale ou de commercialisation est attendu des actions comprises dans le plan et énumérées dans la seconde partie du présent chapitre. L'élevage ovin et caprin a été omis pour cette raison.

En ce qui concerne l'élevage bovin, l'objectif de 13.500 tonnes de viande abattue correspond à une augmentation du taux d'exploitation du troupeau sénégalais. Les effectifs de celui-ci doivent passer d'environ 1.640.000 têtes en 1959 à 1.770.000 en 1964.

Comme le poids sur pied ne pourra guère encore augmenter que de quelques kilogrammes, le taux d'exploitation passera *grosso modo* de 5 à 6 %. Mais il faut souligner qu'en outre le troupeau devra fournir chaque année de 8 à 10.000 bœufs destinés aux attelages pour la production agricole. Par conséquent, le facteur croît du troupeau ne peut être négligé et une action en vue de l'améliorer devra être menée de façon concomitante.

TABLEAU N° 10 c

OBJECTIF POUR LA PÊCHE

	1959		
	Production totale milliers de T	Produc. commercialisée	
		milliers de Tonnes	millions de Francs
A. — *Pêche intérieure*	32		
B. — *Pêche maritime :*			
1° Industrielle :			
Thon (a)	1	1	46
2° Artisanale :			
Poisson frais	41	35	659
Poisson traité (b)	10	10	381
Crustacés	1	1	80
Total	52 85	46 (plus de) 47	1.120 (plus de) 1.166

TABLEAU N° 10 c (*suite*)

	OBJECTIFS 1964				
	Production totale		Production commercialisée		
	milliers de Tonnes	Indice 1959=100	milliers de Tonnes	millions de F.	Indice 1959=100
A. — *Pêche intérieure* ..	42	131			
B. — *Pêche maritime :*					
1° Industrielle :					
Thon (a)	20	2.000	20	700	1.522
2° Artisanale :					
Poisson frais	57	139	50	950	144
Poisson traité (b)	22	220	22	867	228
Crustacés	3	300	3	263	330
	82	158	55	2.080	186
Total	144	169	(plus de) 75	(plus de) 2.780	240

(a) Thon en frais, pêché par l'armement sénégalais, non compris les tonnages pêchés par l'armement étranger.

(b) Poids en équivalent de frais.

Il n'a pas été possible d'évaluer la quantité de poisson d'eau douce qui est commercialisée. Cet élément manquant ne fausse, cependant, pas grandement les progressions globales, car celles-ci doivent provenir surtout du développement de la pêche maritime industrielle.

Ce développement pourra s'accompagner d'une baisse du prix de revient du thon, ce qui doit permettre d'alimenter les conserveries à des prix conformes à ceux des marchés mondiaux.

Au total, la production commercialisée du secteur rural devrait donc atteindre, dans la dernière année du plan, une valeur de 28,8 milliards (prix aux producteurs), contre 19,3 milliards en 1959.

C. — Amélioration de la commercialisation des produits.

Dans l'ensemble de la production vivrière, l'apport qui transite par le marché est minime. L'augmentation de la production et la diversification des spéculations doivent entraîner un net accroissement du taux de commercialisation.

Celui-ci résultera aussi de l'amélioration des services rendus par la *structure commerciale,* grâce à l'établissement du réseau de coopératives et à l'action de l'office de commercialisation agricole (O. C. A.).

L'amélioration de la commercialisation implique, outre la mise en place de structures commerciales nouvelles, l'établissement d'équipements de stokage, de traitement et de transport, principalement pour les produits périssables.

Elle implique aussi la mise en place de *débouchés industriels* susceptibles d'absorber les excédents saisonniers de production.

Conjointement à l'amélioration des conditions de commercialisation, il faut compléter le système de *régularisation des prix* payés aux producteurs.

Actuellement, un prix minimum d'achat est fixé pour les principaux produits : arachide, mil, riz. En fait, pour le riz, il s'agit plutôt d'un prix maximum, puisque les grands producteurs touchent une subvention de manière à ne pas faire monter le prix de vente au consommateur. De plus, les prix des trois produits indiqués sont dans une large mesure stabilisés dans le temps : un seul prix est fixé par campagne et par zone d'achat : ce prix ne varie que faiblement d'une campagne à l'autre.

Pour les autres produits, les prix sont déterminés par la loi du marché et ils fluctuent librement pour équilibrer l'offre et la demande.

La *stabilité* relative des prix payés aux producteurs et la faculté pour ceux-ci d'écouler toute leur production constituent des facteurs très importants de promotion du secteur rural. Cette sécurité de revenus est le meilleur encouragement à intensifier l'effort de production et à réaliser les investissements qui conditionnent les progrès ultérieurs.

La fixation officielle des prix pourrait risquer de scléroser l'activité productive en supprimant le rôle des incitations de prix dans l'adaptation de la production aux débouchés. Il faut donc réajuster les éventails de prix d'une campagne à l'autre, pour obtenir des décisions de production s'adaptant aux conditions du marché et à une meilleure utilisation des ressources existantes. Encore faut-il que les modifications de prix d'une campagne à l'autre ne soient pas brutales.

La politique des prix doit renforcer, ainsi, non seulement les actions de propagande et de vulgarisation, mais aussi les efforts faits pour obtenir une structure géographique plus satisfaisante de la production. Ceci vaut surtout pour l'agriculture. Le développement des régions orientales et méridionales du pays implique que leurs terres peu utilisées et de bonne qualité soient mises en valeur. De plus, l'accroissement de la productivité du travail agricole nécessite l'emploi de superficies plus étendues par unité de main-d'œuvre à l'aide de moyens mécaniques. Ces nouvelles terres sont disponibles, mais dans des régions du sud et de l'est, qui sont actuellement défavorisées par la disparité des prix.

Actuellement, l'agriculteur qui s'installe sur ces terres ne touche, pour son arachide, principale source de revenus monétaires, qu'un prix nettement inférieur à celui qu'il toucherait dans les zones de l'ouest que le surpeuplement menace. L'établissement d'un prix uniforme est le seul moyen efficace de supprimer les graves désavantages qu'entraîne le fonctionnement d'un marché libéral, tant pour la structure de l'économie que pour le niveau de vie des producteurs de certaines régions.

L'application d'une politique nationale de prix ne doit, cependant, pas léser les producteurs installés dans les zones actuellement privilégiées. Pour que la rémunération de leur travail continue à s'accroître, il suffira, par exemple, de ne réduire que progressivement la marge de plus-value géographique, au fur et à mesure que l'augmentation des rendements par unité de surface entraînera automatiquement un accroissement de cette rémunération. Dans le cas cité de l'arachide, les facteurs plus productifs mis en œuvre doivent permettre de faire monter de 25 % ces rendements unitaires. Là où l'arachide est actuellement payée le plus cher, le revenu par hectare passerait donc encore de 16.800 à 19.500 francs avec un prix moyen uniforme de 19 francs le kilogramme.

D. — Accroissement et amélioration du capital productif.

Au-delà de la production à réaliser au cours du plan quadriennal, il faut préparer les accroissements ultérieurs en développant le potentiel de production. Ceci doit résulter d'une part, d'une série de recherches et, d'autre part, de la mise en place d'aménagements qui accroissent la productivité des ressources naturelles.

Dans le domaine de la *recherche*, en particulier, il faudra rassembler, dans les quatre prochaines années, toutes les données nécessaires pour pouvoir décider en toute connaissance de cause de la manière la plus souhaitable, aux points de vue économique et social, d'aménager les grandes vallées.

Quels types d'aménagements devra-t-on finalement adopter pour réaliser la mise en valeur optima des vallées du Sénégal et de la Casamance ? Et quelles spéculations agricoles cette mise en valeur permettra-t-elle ? Ces questions, et bien d'autres, ne peuvent être résolues que si certaines études complémentaires et des *exploitations pilotes* sont réalisées dans le cadre du plan. Sur la base de leurs enseignements, les aménagements d'ensemble devront pouvoir être entrepris au cours du plan suivant.

En faveur de l'élevage, d'autres actions seront intensifiées pour permettre une meilleure mise en valeur des ressources potentielles. Les superficies de zone sahélienne pourraient fournir bien plus de pâturages, moyennant l'aménagement de points d'eau plus nombreux et l'instauration d'une discipline de paccage; les centaines de milliers de têtes de bétail qui y paissent déjà doivent pouvoir, dans l'avenir, fournir une production plus abondante et de meilleure qualité, grâce à l'intensification de l'action sanitaire, de la sélection et de l'amélioration des méthodes d'élevage. Cependant, ces actions sont à longue échéance : elles ne pourront guère encore montrer leurs effets dans la production de la présente période quadriennale.

Enfin, les forêts constituent également un capital productif. Là aussi, les investissements à réaliser dans la période du plan ne se traduiront par un accroissement des revenus que dans une ou plusieurs décades. Mais il convient de mettre le pays à même de pouvoir exploiter dès que possible toutes les ressources pour lesquelles les conditions naturelles le placent dans une position relativement favorable.

CHAPITRE II

Actions générales à réaliser

Un grand nombre d'opérations concrètes à réaliser au cours des années 1961 à 1964 dans le cadre des orientations tracées ci-dessus, ne seront que la continuation de l'effort de développement commencé antérieurement. Ces diverses opérations se regroupent dans les quatre branches du secteur de la production rurale : l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la pêche. On pourrait y ajouter l'artisanat rural, dont le développement est largement fonction de l'équipement en ouvrages de génie civil et en matériel d'exploitation; cette branche sera, cependant, examinée avec le reste de l'artisanat, dans le développement industriel.

Les quatre branches de production exercent leur activité dans un cadre structurel commun régissant l'utilisation des ressources naturelles. De même, les moyens de formation et les groupements économiques des producteurs sont, dans leur forme au moins, semblables pour tout le milieu rural.

A. — Réforme du régime d'utilisation des ressources naturelles.

Les actions de développement à réaliser dans le plan ne seront efficaces que si le régime juridique d'utilisation des ressources naturelles favorise une exploitation rationnelle de celles-ci et leur amélioration par les producteurs. Il faut, en outre, que les plus-values économiques des investissements publics profitent à la collectivité et ne soient pas détournés en partie par des détenteurs de droits locaux qui n'ont pas entrepris eux-mêmes ces investissements.

La réforme du régime foncier est donc la condition indispensable et préalable de l'efficacité des actions à entreprendre.

Sans cette réforme la mise en œuvre du plan ne serait en grande partie qu'un coup d'épée dans l'eau.

Dans une optique de développement économique, *trois problèmes principaux* se posent à propos du régime foncier :

1° Le régime foncier a une incidence directe sur la dimension des exploitations et sur le mode de faire-valoir. Dans l'ensemble, il apparaît que les régimes fonciers actuellement en vigueur au Sénégal favorisent, par la division des successions, le morcellement progressif des droits sur la terre;

2° Le régime foncier doit établir les règles nécessaires pour que la poursuite des intérêts particuliers des détenteurs de droits fonciers ne puisse pas nuire au bien commun de la collectivité locale ou nationale;

3° Le régime foncier détermine encore les rapports entre l'exploitant et le propriétaire des ressources naturelles. Dans les régimes actuels, la situation de l'exploitant est trop précaire pour l'inciter à apporter des améliorations durables à sa terre, d'autant plus que, même si ses droits d'usage personnels sont sauvegardés, il n'existe pas de garantie que ses descendants directs pourront en bénéficier.

Pour être un facteur de développement, le régime foncier doit donc inclure les *dispositions nécessaires* pour :

a) Faire établir et *respecter la vocation naturelle* de certaines terres, convenant particulièrement, soit à la culture, soit au paccage, soit au boisement, en particulier dans les régions où certains de ces usages sont en conflit.

b) *Garantir* celui qui exploite une terre conformément au bien commun, bien que n'en étant pas propriétaire, *contre les risques d'éviction*, et imposer au propriétaire l'*obligation de dédommager* équitablement l'exploitation ou ses héritiers pour les améliorations durables apportées au fonds, au moment où celui-ci lui fait retour;

c) *Permettre* aux collectivités rurales — ou, à leur défaut, à l'Etat — *de prendre les mesures nécessaires* pour éviter que la négligence d'un titulaire de droit d'usage ou de propriété nuise à d'autres membres de cette collectivité. Ces règles s'appliqueraient spécialement dans les cas où certains instruments ou modes de production sont nécessairement collectifs (réseaux de draînage ou d'irrigation, travaux mécaniques sur grande échelle, discipline de paccage, etc.).

d) *Empêcher la spéculation foncière*. Les règles sur l'expropriation pour utilité publique doivent être assouplies, de manière à ce que l'existence de droits fonciers privés ne puisse pas nuire à l'effort collectif de développement ou que cet effort ne puisse pas enrichir ou appauvrir indûment certains individus ou collectivités.

B. — Moyens de formation des hommes.

1° *Les centres d'animation rurale :*

Il sera créé 20 centres nouveaux pour animateurs masculins, dont 10 en 1961 et 6 en 1962. Le total existant à la fin du plan sera ainsi de 23. A partir de 1962, 2.760 nouveaux animateurs pourront être pris en main chaque année; 7.500 seront formés dans la période quadriennale.

Pour les femmes, 4 nouveaux centres seront établis en 1961, 5 en 1962, 6 en 1963 et 6 en 1964, pour obtenir le même nombre total de centres féminins que de centres masculins. La capacité de formation à atteindre est de 2.300 par an. Dans les quatre ans, on peut escompter que 4.700 femmes passeront par les centres, ce qui donnera 3.800 animatrices formées et répandues dans les villages à travers tout le pays.

Les investissements bruts s'élèveront à 154 millions, répartis comme suit :

	CENTRES MASCULINS	CENTRES FÉMININS	TOTAL
1961	40	14	54
1962	24	18	42
1963	5	21	26
1964	7	25	32
Total	76	78	154

2° *Les centres d'expansion rurale :*

L'infrastructure de base de chaque C. E. R. comprend en principe les logements de l'encadrement, un magasin-garage, un bureau et une étable fumière.

Le schéma type sera adapté aux conditions locales tant dans le type des bâtiments que dans leur nombre.

Chaque équipe polyvalente doit disposer, en outre, d'un véhicule tous terrains pour son travail.

Certains C. E. R. établis avant 1960 ne comportaient qu'une infrastructure incomplète, qui correspondait à une conception différente du travail de l'encadrement rapproché. Les installations et équipements seront complétés dans la période du plan pour ceux d'entre eux qui n'ont pu être ainsi « convertis » en 1960.

A l'issue du plan, chaque arrondissement sera doté d'au moins un C. E. R.

1961 : 17 C. E. R. à créer;
10 C. E. R. à convertir.

1962 : 13 C.E.R. à créer;
7 C. E. R. à convertir.

1963 : 7 C. E. R. à créer;
7 C. E. R. à convertir.

1964 : 6 C. E. R. à créer;
7 C. E. R. à convertir.

Montant des investissements bruts correspondants :

	(en millions de francs)
1961	226
1962	214
1963	135
1964	125
Total	700

3° *Le développement des organisations coopératives :*

A la fin de 1960, 810 organisations de type coopératif avaient été mises en place. 173 sont des coopératives rurales proprement dites, 637 sont des groupements pré-coopératifs appelés associations d'intérêt rural (A. I. R.). Ces derniers ont pour rôle de former à l'esprit coopératif les populations intéressées, sous la tutelle étroite des services de l'Etat : elles doivent faire place après deux années à de vraies coopératives. En tout, près de 100.000 producteurs ruraux ont été ainsi organisés.

Ces réalisations ont été obtenues avec un cadre d'agents de la coopération très réduit. L'affermissement du mouvement coopératif et son extension à tout le milieu rural impliquent essentiellement la mise en place de personnel supplémentaire. Pour installer celui-ci et lui fournir l'équipement nécessaire, les investissements suivants sont prévus :

	(en millions de francs)
1961	9
1962	41
1963	35
1964	30
	115

TABLEAU N° 11

Répartition régionale des investissements bruts
(en millions de francs)

A. — *Centres d'expansion rurale.*

DÉSIGNATION	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	D'intérêt commun	Totaux
Bâtiments et infrastructure									
C.E.R. nouveaux :									
1961		100	20	10	10	20	10		170
1962	10		40	20	20	20	20		130
1963		10	20		10	20	10		70
1964	10		10	10		20	10		60
									430
C.E.R. à convertir :									
1961		6		6	3	9	6		30
1962		6		6	3	5			20
1963								20	20
1964								20	20
									90
Véhicules et photo aérienne :									
1961								26	26
1962								64	64
1963								45	45
1964								45	45
									180
B. — *Coopération.*									
Bâtiments :									
1961					5				5
1962		5	5			5	5		20
1963			5		5				10
1964		5							5
									40
Véhicules :									
1961		1	1	1		1			4
1962	2	3	3	3	3	4	3		21
1963		4	5	4	4	4	4		25
1964	2	4	4	4	2	6	3		25
									75
TOTAL	4	22	23	12	19	20	15		115

CHAPITRE III

Actions à réaliser dans l'agriculture

A. — RECHERCHES ET EXPERIMENTATIONS.

I. — Sélection des plantes.

Les travaux à effectuer au cours des quatre années du plan porteront par priorité sur les cultures vivrières : céréales (riz, mil et sorgho, maïs...) et plantes alimentaires diverses (légumineuses, tubercules, légumes...).

Parallèlement, seront menés des travaux d'étude et de sélection sur les plantes industrielles susceptibles d'apporter à l'économie sénégalaise des ressources nouvelles : plantes industrielles (canne à sucre), plantes à fibres (coton, dâh, sisal), plantes oléagineuses (ricin, elaeïs, cocotier), plantes à alcaloïdes (tabac, colatier), plantes fruitières (avocatier, manguier, agrumes, ananas), plantes à engrais vert (tout spécialemnt légumineuses).

Enfin, seront poursuivis les travaux de sélection de variétés nouvelles d'arachides, en faisant porter l'effort sur les variétés de bouche.

II. — Conservation du potentiel de fertilité.

Au cours des quatre années du plan seront poursuivies les études portant sur l'assolement (durée, composition), la fumure (minérale et organique), la conservation des sols (enfouissement de jachère, jachère cultivée ou engrais vert) et l'association culture élevage.

III. — Technique culturale.

— Exécution et calendrier des façons culturales;
— Etude de nouveaux matériels de culture;
— Economie de l'exploitation.

Certaines des recherches mentionnées ci-dessus seront effectuées par l'emploi des techniques nucléaires : application de la radiogénétique pour la création de variétés nouvelles et utilisation de radioisotopes pour l'étude de la fumure minérale et de l'humification.

IV. — Etudes et recherches particulières.

Un certain nombre d'études seront menées en vue de définir les orientations à retenir, et les options à prendre concernant les grands aménagements dont il sera question plus loin.

Elles porteront en particulier sur le dessalement des terres (Casamance et Sine-Saloum), l'irrigation et la submersion (vallée du Sénégal), l'irrigation par aspersion (zones maraîchères) et la protection phyto-sanitaire.

B. — FACTEURS COURANTS DE PRODUCTION.

I. — SEMENCES ET PLANTS SÉLECTIONNÉS.

Les travaux de sélection, multiplication et mise en place étant déjà poussés pour l'arachide, le pays devra être « saturé » en fin de programme en semences sélectionnées, soit environ 100.000 tonnes.

Parallèlement, les premières variétés sélectionnées de riz et mils adoptées seront mises en multiplication, en même temps que seront réalisées les introductions d'hybrides (maïs, sorghos). Au cours des quatre années du plan seront poursuivies les distributions d'arbres fruitiers sélectionnés et greffés (agrumes, manguiers...).

II. — ENGRAIS.

TABLEAU N° 12

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENGRAIS (en tonnes)

Engrais pour	Arachides	Mil	Riz	Cultures maraîchères	Total
1961 ...	18.600	2.400	1.000	200	22.200
1962	37.200	4.600	2.000	700	44.500
1963	45.800	6.900	3.000	1.000	56.700
1964	64.400	9.200	4.000	1.500	79.100

III. — FONGICIDES ET INSECTICIDES.

A l'échéance du plan, les distributions de fongicides doivent atteindre :

— 10 tonnes de fongicide pour mil, permettant de traiter 5.000 tonnes de semences;

— 65 tonnes de fongicide pour arachide, permettant de traiter 32.500 tonnes de semences.

C. — EQUIPEMENTS.

I. — CULTURE MÉCANIQUE ATTELÉE.

Pendant les quatre années du plan, 3.750 unités de culture mécanique attelée complètes seront mises en place chaque année auprès des agriculteurs. Ces unités comprennent une charrue, un semoir, une houe, une charrette et le harnachement. Leur prix, y compris l'attelage, varie de 75 à 125.000 francs.

A ces unités complètes viendra s'ajouter le petit matériel de culture attelée : semoirs, houes, etc., cédés séparément. L'ensemble de ce petit matériel représente l'équivalent d'environ 500 unités complètes par an.

Seront ainsi touchés environ 130.000 hectares de grande culture (mils et arachides), qui bénéficieront parallèlement de l'apport d'engrais et de fongicides, et recevront des semences sélectionnées.

En quatre ans, l'opération demandera 1.500 millions pour les unités de culture attelée, dont 100 millions de subventions de l'Etat pour la vulgarisation et 1.400 prêts à moyen terme. Pour le petit matériel agricole, 355 millions seront nécessaires, sous forme de crédits de campagne.

II. — CULTURE MÉCANIQUE MOTORISÉE.

D'ici 1964, 135 unités de culture mécanique auront été mises en fonctionnement.

Chaque unité comprenant un tracteur de 50/55 CV et son matériel, traite environ 100 hectares (base labour), en labour de déchaumage, enfouissement d'engrais vert, labour ou pulvérisage de rizières. Une superficie de 22.500 hectares de riz pourra ainsi être labourée durant les quatre ans, ainsi que 11.500 hectares d'arachides.

III. — MATÉRIEL DE FENAISON.

En liaison avec le programme prévu pour l'élevage, les unités de culture mécanique pourront intervenir dans l'opération fenaison. L'achat, l'essai et la mise en œuvre de ce matériel spécial, pour lequel sont prévus 100 millions (dont 20 de subventions pour les essais préliminaires, et le reste en crédit à moyen terme), permettront la constitution de réserves fourragères grâce auxquelles les payans apprendront à nourrir au moins partiellement leur bétail de trait.

IV. — MATÉRIEL D'IRRIGATION.

Le matériel d'aspersion sera mis à l'étude pour pouvoir être vulgarisé dans les cultures maraîchères des Niayes et du Cap-Vert.

Un crédit de 35 millions est nécessaire pour mener cette opération (30 de subventions et 5 de crédit à moyen terme).

V. — MATÉRIEL SANITAIRE.

Les collectivités rurales seront dotées de matériel de protection sanitaire, pour les végétaux comme pour les animaux, afin de permettre aux paysans de lutter contre une infestation dès ses débuts et, surtout, de conserver par une action préventive leur capital animal et végétal. L'opération se chiffre à 45 millions dont 40 de subventions et 5 de crédits à moyen terme.

VI. — MATÉRIEL DE TRAITEMENT DES PRODUITS.

La diffusion de matériel de traitement (décortiqueuses à arachides, batteuses et décortiqueuses à riz, batteuses et moulins à mil, concasseurs à palmistes), doit permettre à la masse paysanne de traiter une plus grande quantité de produits de meilleure qualité, avec une économie d'efforts et un gain accru.

Cette opération facilitera l'utilisation de produits alimentaires (le riz en particulier) laissés en réserve en raison des difficultés de traitement.

75 millions de crédit à moyen terme sont prévus à cet effet.

VII. — MATÉRIEL D'ACHAT ET DE STOCKAGE DES RÉCOLTES.

L'équipement des coopératives en magasins, silos, bascules, etc. en vue de conserver en bon état les récoltes et en particulier les produits vivriers pendant une assez longue durée, permettra de les mettre en réserve pour la consommation ou d'attendre des cours avantageux pour la vente.

Il doit permettre d'éviter entre 2 et 8 % de pertes dans les magasins.

Cette opération sera réalisée par des crédits à moyen terme s'élevant à 325 millions.

VIII. — EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES.

La création ou l'aménagement de puits et forages mettra à la disposition de la population rurale l'eau indispensable à son existence, non seulement en quantité mais aussi en qualité.

Il existe une complémentarité évidente entre les divers programmes prévus au titre de l'hydraulique, dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'édilité rurale.

Ces programmes devront donc être étudiés à l'échelon régional, afin de définir les besoins globaux et de tracer un plan d'ensemble.

760 millions à la charge de l'Etat sont prévus pour la seule hydraulique villageoise.

D. — GRANDS AMENAGEMENTS.

La réalisation de grands aménagements permettra d'accroître les superficies cultivées, principalement en riz, améliorant ainsi les conditions d'existence des populations intéressées. Sauf sur le Fleuve Sénégal, où les études sont très avancées, il faut prévoir que c'est principalement dans le second plan quadriennal que les programmes d'ensemble à mettre au point au cours du présent programme pourront être réalisés.

Les aménagements prévus dans le plan intéressent trois zones bien distinctes :

1° Le Fleuve Sénégal;

2° La Région de Kaolack;

3° La Casamance.

1° LE FLEUVE SÉNÉGAL :

Le but à atteindre est l'aménagement général de la vallée, mais il s'agit d'une œuvre de longue haleine, dont la conception générale reste encore à déterminer et dont la réalisation intéressera conjointement le Sénégal, la Mauritanie, et probablement le Mali.

Les études hydrauliques, agronomiques et socio-économiques déjà commencées doivent se clôturer dans les quatre années du plan, pour permettre le démarrage des aménagements d'ensemble dans le second plan.
En attendant seront créés, en de nombreux points du lit majeur du fleuve, des périmètres endigués, où pourra se pratiquer la culture du riz en irrigation ou en submersion.

De tels aménagements prépareront l'aménagement général de la vallée et s'intégreront ensuite dans ce cadre plus vaste. De coût relativement faible, ils porteront en premier lieu sur les terres basses, mal draînées, actuellement incultes.

Les aménagements porteront sur des superficies variant de 50 à 300 hectares. Ils seront implantés en premier lieu dans les cercles de Podor et de Dagana, où la pluviométrie moyenne n'est que de 350 mm et est répartie de façon très irrégulière de juillet à octobre. Les rendements moyens du mil d'hivernage y sont de l'ordre de 500 kg/ha et tombent fréquemment à 350 kg/ha. C'est pourquoi 25 % des cultivateurs de ces cercles ne cultivent plus en saison des pluies. Grâce aux aménagements prévus, il pourront se consacrer à la culture du riz, qui rapportera en moyenne 12 q/ha avec des pointes à 20 q/ha. Néanmoins, subsistera l'aléa des crues plus ou moins fortes, qui font varier les superficies cultivables.

C'est donc avec de grandes chances de réussite qu'on pourra entreprendre ces aménagements qui, entre 1961 et 1964, donneront entre autres résultats un accroissement de surfaces rizicultivables de 5.000 hectares, pouvant produire 6.000 tonnes de paddy.

2° La région de Kaolack :

Dans la région de Kaolack les grands aménagements porteront sur deux zones différentes :

a) Le Bao Bolon;

b) La zone de Fatick-Foundiougne.

a) *Le Bao Bolon :*

Ce défluent de la Gambie est maintenant presqu'entièrement aménagé. Des digues transversales délimitent quatre biefs de niveau différent. Dans chacun d'entre eux, des digues longitudinales en courbes de niveau retiennent les eaux pluviales, qui atteignent 1 mètre, et l'eau de ruissellement.

La construction des diguettes reste à terminer et conditionne la réussite de l'ensemble. Celui-ci totalisera plus de 2.000 hectares, dont la production annuelle sera en moyenne de 4.000 tonnes de paddy.

Les crédits complémentaires nécessaires se monteront à 10 millions.

b) *La région de Fatick-Foundiougne :*

Au sud de la route Dakar-Kaolack, la pluviométrie est supérieure à 800 mm et de nombreux marigots draînent les eaux du plateau de Thiès vers la zone de Fatick. Pour celle de Foundiougne, la pluviométrie est supérieure à 900 mm. Ces conditions permettent, non sans aléas, la culture de variétés de riz hâtives en terres non aménagées (rendement 800 kg/ha) et de variétés demi-hâtives en terres aménagées (rendement 1.200 kg/ha).

L'aménagement prévu porte sur 1.000 hectares disséminés sur l'ensemble de la zone, par casiers de 50 à 100 hectares. La production sera de l'ordre de 1.200 tonnes de paddy.

Les crédits prévus sont de 25 millions.

3° LA CASAMANCE :

Le programme d'aménagement en Casamance s'effectuera sur deux plans différents :

a) La riziculture de terre inondée;

b) La riziculture de terre sèche (avec ou sans apport supplémentaire d'eau de ruissellement ou de crue).

a) *La riziculture de terre inondée :*

Le programme 1961-1964 comprend :

1° Une prospection générale des terres salées;

2° La création de secteurs pilotes d'une centaine d'hectares chacun, où seront mises au point les méthodes de mise en valeur à partir des études menées par la station rizicole de Djibélor, dont la création est prévue au plan.

Deux secteurs pilotes seront créés dans les terres salées de lit majeur : à N'Dieba (cercle de Bignona) et à Tambana-Bouno-Bambali (cercle de Sédhiou). Un troisième secteur pilote aura pour objet principal l'étude des techniques de construction de digues dans le milieu bien spécial de la mangrove.

3° Etude du marigot de Kamobeul :

Ce marigot réunit un certain nombre de conditions favorables, qui le désignent comme première zone d'expérimentation.

Un levé d'ensemble portera sur 11.000 hectares environ.

4° Aménagements hydro-agricoles des rizières traditionnelles :

En Casamance, une grande partie des rizières inondées sont dépourvues d'aménagement hydraulique autre que les diguettes.

Le programme retenu comporte l'amélioration des conditions hydrauliques d'exploitation sur plus de 4.000 hectares, par construction de digues en courbes de niveau et de drains.

Il doit en résulter une augmentation sensible de rendement des rizières.

Des prospections nouvelles prépareront l'extension de ces types d'aménagements sur l'ensemble des rizières de terre inondée.

b) *La riziculture de terre sèche :*

L'action portera :

1° Sur l'accroissement des superficies cultivées en assolement riz-arachide sur 1.200 hectares en trois ans. Une zone d'action pionnière (Z. A. P.) sera ainsi amorcée;

2° Sur la prospection générale des terres sèches rizicultivables;

3° Sur la création de deux périmètres de riziculture à Kounkane et dans les vallées de la Koulountou et de la Gambie.

Cette dernière opération devra permettre la création de 1.000 hectares de rizières nouvelles qui produiront 1.200 tonnes de paddy.

TABLEAU N° 13

RÉCAPITULATION DES INVESTISSEMENTS BRUTS POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

(en millions de francs)

OPÉRATIONS	1961	1962	1963	1964	Total	
1° *Recherche agronomique et étude du Fleuve :*						
A. — Recherche agronomique :						
a) Bâtiments et outillage	34	40	52	44	170	
b) Essais divers	6	9	12	13	40	
B. — Etude du Fleuve :						
a) Bâtiments et outillage	0	40	30	10	80	
b) Essais divers	20	25	25	30	100	390
2° *Opérations de mise en valeur :*						
A. — Grands aménagements :						
a) Z. A. P. Niayes	46	191	204	159	600	
b) Aménagements hydro-agricoles Fleuve (sans matériel S.D.R.S.).	119	100	160	146	525	
c) Aménagements hydro-agricoles Casamance	171	150	150	109	580	
d) Autres Z. A. P. et aménagement	64	41	0	0	105	1.810

TABLEAU N° 13 (*suite*)

OPÉRATIONS	1961	1962	1963	1964	Total	
B. — **Encadrement :**						
a) Bâtiments	5	32	35	23	95	
b) Transports	15,5	85	80	79,5	260	355
C. **Hydraulique villageoise**	135	125	200	300		760
D. — **Actions techniques :**						
a) Culture attelée	465	400	335	300	1.500	
b) Petit matériel de culture	124	80	80	71	355	
c) Matériel de fenaison	5	10	30	55	100	
d) Matériel d'irrigation	5	10	10	10	35	
e) Matériel sanitaire	5	10	15	15	45	
f) Matériel de traitement des récoltes	0	25	25	25	75	
g) Matériel d'achat et stockage des récoltes	75	85	85	80	325	
h) Equipement des C.R.A.D. et S.D.R.S. (a)	326	75	50	49	500	2.935
TOTAL	1.620,5	1.533	1.578	1.518,5		6.250

(a) S. D. R. S. : Société de Développement Rizicole du Sénégal (Société d'Etat).

TABLEAU N° 14

RÉPARTITION RÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS BRUTS PAR TYPE D'INVESTISSEMENTS ET PAR ANNÉE DANS L'AGRICULTURE
(en millions de francs)

Désignation année	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Sine Saloum	Thiès	Non régionalisés	Totaux	
Recherche agronomique et étude du Fleuve										
a) Bâtiments et outillage :										
1961		34							34	
1962				40				40	80	
1963				30				52	82	
1964				10				44	54	
										250
b) Essais divers :										
1961				20				6	26	
1962				25				9	34	
1963				25				12	37	
1964				30				13	43	
										140
Opérations de mise en valeur										
A. — Grands aménagements :										
a) Z. A. P. :										
1961		23					46		69	
1962		25					191		216	
1963							204		204	
1964							159		159	
										648

TABLEAU N° 14 (*suite*)

Désignation année	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisés	Totaux
b) Aménagements hydro-agricoles :									
1961		171		119		41			331
1962		150		100		16			266
1963		150		160					310
1964		109		146					255
									1.162
B. — Encadrement :									
a) Bâtiments :									
1961	1	7	7	2	6	7	5		5
1962	4	7	6	3	3	7	2		32
1963		5	6	1	1	5	5		35
1964							5		23
									95
b) Transports :									
1961								15,5	15,5
1962								85	85
1963								80	80
1964								79,5	79,5
									260
C. — *Hydraulique villageoise* :									
1961		10	5	47	18,4	33,6	21		135
1962		20	10	40	15	30	10		125
1963	5	30	20	60	20	50	15		200
1964	5	40	40	75	40	70	30		300
									760

TABLEAU N° 14 (*suite*)

Désignation année	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisés	
D. — *Actions techniques :*									
a) Culture mécanique attelée :									
1961	7	39	78	23	39	244	35	39	465
1962	7	50	49	28	52	186	28	50	400
1963	7	65	37	35	65	109	17	65	335
1964	7	65	30	35	65	86	12	65	300
									1.500
b) Autres équipements :									
1961	6,9	13,2	47	17	13,7	68,7	47,5		214
1962	12,1	23,3	41	29,5	22,6	55,5	37		220
1963	14,5	34	46	39	33,5	44	34		245
1964	10,5	43,5	42	43	38	51,5	27,5		256
									935
c) Equipement C.R.A.D. et S.D.R.S. :									
1961	2	10	3	290	3	15	3		326
1962	2	13	6	35	3	10	6		75
1963	1	15	1,5	15	6	10	1,5		50
1964	1	15	1,5	15	6	9	1,5		49
									500
TOTAUX	93	943	476	1.537,5	450,2	1.148,3	1.165,0	436	6.250

CHAPITRE IV

Actions à réaliser pour la pêche fluviale et la sylviculture

I. — PECHE FLUVIALE.

Dans les régions parmi les plus pauvres du Sénégal (Fleuve, Sénégal Oriental) la pêche fluviale est susceptible de constituer pour des populations défavorisées un appoint de ressources appréciable. Ces possibilités sont largement sous-exploitées à l'heure actuelle.

On s'efforcera donc, en vue d'améliorer l'alimentation humaine et d'augmenter le revenu individuel du paysan, d'accroître au maximum la production poissonnière avec le minimum de moyens, et d'organiser la commercialisation du poisson en frais ou après transformation artisanale.

La meilleure façon d'y parvenir est d'organiser rationnellement le milieu producteur par la création de coopératives de pêcheurs.

Les actions à entreprendre doivent avoir pour effet de faire passer la production du poisson d'eau douce de 32.000 tonnes en 1959 à 48.000 tonnes en 1964.

A. — Recherche et expérimentation.

Pour mener à bien le développement de la pêche fluviale, il est indispensable d'améliorer rapidement la connaissance que l'on a du milieu naturel, qui se limite pratiquement encore à l'inventaire des espèces. Ce travail devra porter particulièrement sur :

a) La recherche proprement dite : milieu, espèces, structures et dynamisme des populations;

b) Les questions socio-économiques : structure de la production, commercialisation;

c) Les questions techniques : capture, préparation, transport et conservation des produits.

Pour réaliser ce programme dans les meilleures conditions, une station de recherches piscicoles sera créée à Richard-Toll.

B. — Equipements et vulgarisation.

Dès à présent, la situation actuelle de la pêche fluviale peut être considérablement améliorée par une action de vulgarisation et une politique judicieuse de crédit à moyen terme, en vue de :

— faciliter aux pêcheurs, organisés en coopératives, l'acquisition et la mise en œuvre d'équipements qui leur permettent d'améliorer sensiblement leurs moyens de capture et de conservation;

— former des jeunes par des stages techniques, et les aider à s'équiper et à s'installer en communautés de pêcheurs.

TABLEAU N° 15

INVESTISSEMENTS BRUTS POUR LA PÊCHE FLUVIALE
(en millions de francs)

OPÉRATIONS	1961	1962	1963	1964	Total
Recherche :					
Bâtiments		1			7
Equipement et outillage		6			
Formation artisanale et dotations d'équipement	9	5	3	3	20
TOTAL	9	12	3	3	27

II. — SYLVICULTURE.

En vue de la conservation du sol et du maintien du climat, les opérations prévues porteront sur :

— l'enrichissement des zones de forêts déjà existantes (Casamance);

— l'extension ou la reconstruction des couverts arborés dans la zone arachidière;

— l'enrichissement de la végétation arborée de la zone pastorale en espèces fourragères.

Le plan vise aussi l'exploitation raisonnée de la forêt en bois d'œuvre, bois de chauffe et de charbon, et bois fruitiers.

A. — RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION.

La recherche forestière sénégalaise est actuellement inexistante et il est nécessaire de créer, dès le début du deuxième programme quadriennal, une station de recherches forestières, complétée par des centres expérimentaux.

Cette station devra, en particulier, procéder à l'étude, l'introduction et la multiplication d'espèces exotiques intéressantes par leurs ressources alimentaires pour l'homme ou l'animal et leurs possibilités économiques nouvelles : bois, gommes, tannins.

B. — PLANTATIONS.

1° *Teck :*

Le teck est un bois de qualité exceptionnelle et de grande valeur. Il faut 50 ans pour obtenir un arbre commercialement intéressant. L'aménagement d'un hectare de teckeraie coûte 100.000 francs. Les plantations à effectuer intéresseront la Casamance et seront réalisées soit dans le cadre villageois traditionnel, soit dans le cadre de la mise en valeur des terres de plateau (zones d'action pionnière, par exemple) ou dans les portions de terrain non cultivable.

2° *Bois de feu :*

Pour faire face aux besoins croissants en bois de feu et charbon de bois, en particulier dans la presqu'île du Cap-Vert, les forêts de Thiès et de Kaolack seront enrichies en espèces intéressantes par leur rapidité de croissance et leurs bons rendements en charbon (cassias et neems). Cette opération devrait fournir 4.800 tonnes de charbon de bois à partir de la dixième année.

3° *Darcassou :*

La diffusion du darcassou sera largement poursuivie. Cette action a pour buts :

— de créer, hors saison commerciale, un revenu supplémentaire pour les ruraux;

— de fournir à l'alimentation humaine un fruit de goût agréable, très riche en vitamines, à un moment de l'année où il n'y a plus de fruits;

— de contribuer à l'enrichissement en arbres du pays.

Elle sera principalement menée par les collectivités rurales, sous la forme de vergers collectifs et comportera un investissement humain très important.

4° *Gommier :*

La récolte de la gomme apporte un appoint monétaire substantiel aux populations pastorales; le Sénégal en exporte environ 4.000 tonnes par an. Les peuplements déjà existants seront enrichis plus particulièrement aux abords des forages de la zone pastorale.

5° *Arbres fourragers :*

Dans la zone sahélienne, les arbres contribuent à l'alimentation du bétail par leurs feuilles, branches et gousses. En vue de les multiplier, plusieurs pépinières seront installées.

6° *Plantations rurales :*

Les plantations rurales visent à :

— occuper les pentes en vue de la conservation du sol;

— recréer un couvert boisé;

— fournir à la collectivité des bois d'œuvre et du combustible;

— offrir un ombrage aux villages.

Ces opérations se réaliseront en majeure partie par investissement humain dans le cadre des collectivités intéressées.

TABLEAU N° 16

INVESTISSEMENTS BRUTS POUR LA SYLVICULTURE
(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964	Total
Recherche :					
Bâtiments		13	12		35
Equipement et outillage		5	5		
Infrastructure du service :					
Bâtiments	10	20	20	15	137
Moyens de transport	6	10	23	33	
Plantations :					
Teck	5	10	15	20	50
Bois de feu	5	7	10	18	40
Darcassou	10	10	10	10	40
Gommier		3	5	8	16
Arbres fourragers		5	6	6	17
Plantations rurales		3	5	5	13
	36	86	111	115	348

TABLEAU N° 17

RÉPARTITION RÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS BRUTS PAR TYPE D'INVESTISSEMENT ET PAR ANNÉE POUR LA PÊCHE FLUVIALE ET LA SYLVICULTURE

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisés	Totaux
Pêche fluviale :									
1961				7				9	9
1962								5	12
1963								3	3
1964								3	3
									27
Total									
Sylviculture :									
Recherche :									
1962	18								18
1963	17								17
									35
Encadrement, Bâtiments et Transports :									
1961			5	2	3			6	16
1962		3	3	3	5	3	3	10	30
1963		4	3	3	4	3	3	23	43
1964		3	3	3	3	3		33	48
									137
Actions techniques :									
Teck :									
1961		5							5
1962		10							10
1963		15							15
1964		20							20
									50

TABLEAU N° 17 (*suite*)

DÉSIGNATION	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisés	Totaux
Bois de feu :									
1961						2,5	2,5		5
1962						3,5	3,5		7
1963						5	5		10
1964						9	9		18
									40
Darcassous :									
1961		2	2		2	2	2		10
1962		2	2		2	2	2		10
1963		2	2		2	2	2		10
1964		2	2		2	2	2		10
									40
Gommier :									
1962			1,5	1,5					3
1963			2,5	2,5					5
1964			4	4					8
									16
Arbres fourragers :									
1962			2,5	2,5					5
1963			3	3					6
1964			3	3					6
									17
Plantations rurales :									
1962		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		3
1963		0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	1		5
1964		1	1	1	1	1			5
									13
TOTAL sylviculture	35	70,3	40,8	29,8	25,3	39,3	35,5	72	348

CHAPITRE V

Actions à réaliser pour l'élevage

Il ne saurait être question d'accroître ou d'améliorer le cheptel sans action préalable destinée à en assurer la *conservation.*

Il est donc primordial de posséder une meilleure connaissance de l'animal vivant en milieu subtropical pour mieux appréhender les facteurs qui influent sur son état de santé, d'assurer une couverture sanitaire totale et de protéger les sources de subsistance des animaux.

L'accroissement et l'amélioration du cheptel sont liés aux actions sur le milieu et sur le bétail, et à la promotion de l'éleveur :

— multiplication des points d'eau,
— ouverture de nouveaux pâturages,
— alimentation rationnelle des animaux,
— encadrement de l'éleveur.

Dans le domaine de l'élevage, le développement forme un tout qu'il est impossible de dissocier. L'*action sanitaire* est indispensable pour la conservation du cheptel. Elle nécessite une infrastructure appropriée, un équipement convenable en groupes d'interventions prophylactiques, un volume suffisant de crédits de fonctionnement et une réglementation sanitaire stricte, harmonisée avec celle des Etats limitrophes.

Quant aux actions proprement dites de développement, elles supposent une action sur les structures mêmes du monde de l'élevage.

Il est indispensable d'assortir l'utilisation des forages d'hydraulique pastorale d'une réglementation tendant à normaliser la fréquentation de ces points d'eau afin d'éviter la surcharge, la sous-utilisation et la dégradation des abords.

Par ailleurs, il y a lieu de rechercher les conditions d'un équilibre entre le coût des prestations dont bénéficie l'éleveur, la taxe sur le bétail et les revenus que le pays et les éleveurs retirent du troupeau. Cet équilibre semble pouvoir être atteint, d'une part, par la *revalorisation du prix du bétail* à la production, à atteindre par la réduction du nombre et des marges des intermédiaires, et, d'autre part, par une réforme du système actuel de *recensement du bétail.*

La réforme sera basée sur l'identification individuelle des animaux par le marquage, rendu obligatoire par voie réglementaire.

Ce système est indispensable pour :

— contrôler les mouvements du bétail;
— contrôler l'application des mesures sanitaires;
— normaliser l'accès aux points d'eau et diriger les mouvements de transhumance;
— contrôler l'origine des animaux dans les abattoirs.

Il présentera, en outre, l'avantage sur le système en usage de prévenir les évasions fiscales. Le marquage initial de l'ensemble du troupeau bovin reviendra à environ 30 millions; ces frais seront rapidement couverts par l'augmentation du rendement de la taxe sur le bétail.

A. — ETUDES ET RECHERCHES SUR LE MILIEU.

Les recherches porteront sur les domaines suivants, venant compléter dans certains cas des travaux déjà en cours :

1° Ecologie et pédologie :

Etudes morphologiques, analyses chimiques et biologiques, pour établir une carte des sols et de leur vocation pastorale.

2° Botanique et agrostologie :

Identification des plantes fourragères et inventaire floristique des pâturages dans le but d'établir la carte des disponibilités fourragères.

3° Etudes particulières d'espèces fourragères locales et importées :

Les espèces fourragères particulièrement appetées par les animaux et intéressantes du point de vue fourrager seront étudiées et multipliées dans des jardins d'essais agrostologiques.

4° Intégration de la prairie artificielle dans l'assolement.

Recherches à effectuer en zone arachidière pour une intégration de l'élevage dans l'agriculture.

5° Pâturages et prairies irrigués :

Etude des possibilités d'irrigation des pâturages et prairies aux époques critiques précédant et suivant de près l'hivernage afin de réduire la durée de la période de soudure.

Les recherches établiront les prix de revient et les rentabilités d'opérations localisées afin de définir leur opportunité.

6° Protection des pâturages :

Recherches et essais pour la mise au point d'un programme d'action destiné à éviter la dégradation des pâturages, par la lutte contre :

— le piétinement et le broutage excessifs, notamment autour de certains forages,
— l'abus des feux de brousse,
— l'extension des cultures sarclées sur des surfaces trop importantes ne laissant que trop peu de passages pour le bétail.

Outre l'urgence de certains aménagements hydrauliques, cette action exige l'adhésion totale des collectivités, notamment en ce qui concerne les feux et le déboisement.

7° Moyens d'exhaure et équipement des puits et forages :

Il s'agit d'étudier et d'expérimenter des moyens robustes, économiques et efficaces pour éviter l'exhaure manuelle de l'eau pour l'abreuvement du bétail. L'énergie à employer sera probablement celle des animaux eux-mêmes.

B. — ETUDES ET RECHERCHES SUR LE BETAIL.

Deux ordres de recherches doivent être poursuivis : la protection sanitaire des unités de production et l'amélioration zootechnique de ces unités.

Les premières de ces recherches porteront sur la microbiologie et la parasitologie, en ce qui concerne la protection sanitaire, et, en ce qui concerne la physiologie, sur la biochimie médicale et la physionutrition.

Parallèlement seront menées des recherches complémentaires en vue de l'amélioration du troupeau pour la production de viande et de lait, ainsi que pour le travail, l'acclimatement de races étrangères de qualité comme la chèvre de Maradi, et de l'amélioration de l'élevage ovin.

Equipement de recherche

1° *Laboratoire de l'élevage de Hann :*

Le laboratoire doit procéder aux études de microbiologie, de parasitologie, de physiologie et à certaines recherches zootechniques.

Les équipements nouveaux à prévoir dans le cadre du plan comprennent en particulier :

— un bloc de physiologie expérimentale,
— l'électrification des annexes de Sangalcam,
— la construction d'une annexe d'isolement à Thiès,
— du matériel pour le laboratoire de parasitologie,
— l'aménagement du laboratoire de biochimie médicale,
— des logements pour les chercheurs supplémentaires,

soit un investissement total de 91 millions.

2° *Centre de recherches zootechniques de Dahra :*

L'acclimatement de la chèvre nigérienne sera entrepris dans ce centre, en vue de créer par croisement d'absorption une variété sénégalaise susceptible de produire une peau négociable (daim) et d'utiliser la capacité laitière de cette espèce en vue de l'amélioration de la production caprine actuelle.

A cet effet, il est nécessaire de prévoir la construction d'une chèvrerie et l'aménagement de parcours clôturés spéciaux sur la concession du centre.

Cette opération fait l'objet d'une inscription de 14,6 millions.

3° *Centre de recherches zootechniques de Kolda :*

Ce centre sera créé pour étendre les recherches zootechniques au milieu naturel particulier de la Casamance. Il portera son effort sur l'amélioration du taurin N'Dama et des brebis.

Des aménagements ont été prévus pour permettre la réalisation d'une rotation des pâturages et l'utilisation de certains d'entre eux pour la constitution de réserves fourragères (fauchage, fenaison). Ces aménagements comporteront la construction d'une bouverie, d'une bergerie, d'une fumière, de hangars à fourrage et à matériel, un château d'eau et un parc à vaccination. Ces installations seront complétées par l'infrastructure de logements et bureaux nécessaires pour les techniciens et employés du centre. Enfin, la construction de 60 kilomètres de clôture, l'installation d'abreuvoirs dans les parcelles, l'achat de tracteurs et de matériel de culture et de fenaison termineront cet aménagement du centre.

L'ensemble de l'opération demande un investissement de 77 millions.

4° *Autres investissements de recherche :*

— Un crédit de 2,5 millions est réservé pour la poursuite des essais de lutte contre les feux de brousse.

— Un crédit de 19 millions est nécessaire pour permettre de procéder à l'étude complète *des ressources en eau* pour le bétail (études hydro-géologiques, études de débit, études de comportement de la nappe, etc.) et des *moyens d'exhaure.*

— Les études sur l'*amélioration et la conservation des pâturages* seront poursuivies dans les centres de recherches zootechniques de Dahra et Kolda, en liaison avec les autres organismes scientifiques. Un crédit de 38 millions est inscrit pour cette opération.

C. — ACTIONS A REALISER SUR LE MILIEU.

Il s'agit avant tout *d'assurer au bétail un abreuvement et une alimentation convenables,* de manière à rendre possible la mise en œuvre de méthodes d'élevage moderne et la diffusion d'un bétail sélectionné à partir des souches entretenues dans les centres de recherches zootechniques.

A cette fin, il conviendra de :

— rendre utilisables en saison sèche les parcours trop éloignés de points d'eau permanents;

— augmenter la valeur et prolonger la durée d'utilisation de l'ensemble du parcours;

— procurer au bétail un complément alimentaire notamment en période de soudure et en période de travail.

Pour réaliser cette dernière opération, les investissements sont prévus à la section des productions végétales, pour permettre le fauchage, la fenaison et le stockage des réserves fourragères.

Les deux autres moyens dépendent de la politique hydraulique et de l'organisation réglementaire visant à rationaliser l'utilisation des ressources.

PROGRAMME D'HYDRAULIQUE PASTORALE

Le programme d'hydraulique pastorale inscrit au plan marque une multiplication importante de l'effort fait, dans ce domaine, par rapport au rythme des réalisations antérieures.

Il comprend :

— 10 forages stations équipés (pompage et refoulement)	250.000.000 »
— 8 équipements comportant trois abreuvoirs en étoile, autour d'un forage-station alimentés par canalisation de 5 km.	260.000.000 »
— 32 forages-puits	182.000.000 »
— 80 puits équipés (portique, anti-bourbier, abreuvoir)	120.000.000 »
— 245 équipements pour puits existants	49.000.000 »
— Retenues d'eau	44.000.000 »
— Equipement pour la surveillance et le renouvellement des moteurs des forages	60.000.000 »
Soit au total	965.000.000 »

D. — ACTIONS A REALISER SUR LE BETAIL.

La réalisation des objectifs du développement de l'élevage est conditionnée par l'exécution d'un programme de mise en place d'équipement intéressant la conservation, l'accroissement, l'amélioration et l'utilisation du cheptel :

1° *Multiplication et diffusion d'animaux sélectionnés :*

a) Pour le *bétail bovin, ovin et caprin,* la diffusion de géniteurs améliorés ou de races plus productives rentre dans les tâches normales des centres de recherches zootechniques de Dahra et de Kolda.

Les investissements nécessaires sont prévus sous la rubrique « études et recherches sur le bétail » ;

b) En matière d'*aviculture,* l'objectif est de substituer, à la race locale de volailles, les races importées, précoces, plus charpentées, en vue de la production de poulets de chair et d'œufs.

Les résultats attendus sont liés aux investissements dans des centres de démonstration et de diffusion, et à la possibilité de faire fonctionner ceux-ci dans la mesure où les cessions qu'ils opéreront ne leur procureraient pas des ressources suffisantes.

Au cours de 1960, un premier essai portant sur quatre centres avicoles a été fait (Thiès, Ziguinchor, Kaolack, Saint-Louis) en vue de la diffusion de jeunes sujets sélectionnés âgés de six semaines à trois mois.

Le succès très net de cette tentative a incité à compléter l'infrastructure avicole du Sénégal par l'implantation de deux centres avicoles de diffusion dans les régions qui en sont dépourvues. Parallèlement doivent être mis en place onze centres avicoles de démonstration.

Un crédit global de 27 millions est prévu pour la réalisation de cette opération.

2° *Protection sanitaire :*

La sauvegarde du troupeau nécessite le renforcement et l'extension du dispositif de protection sanitaire. A cet effet, il est prévu de construire 24 postes vétérinaires et 68 postes de vaccination nouveaux et de parachever les installations de postes déjà créés.

Cette opération demande un investissement de 190 millions pour les quatre années.

3° *Equipements de commercialisation :*

a) ***Abattoirs ruraux :***

Il s'agit de collecter et de conserver les dépouilles dans les meilleures conditions et selon les procédés que l'utilisateur réclame, de manière à autoriser le développement de l'industrie du cuir.

La récupération doit être totale et le traitement en vue de la conservation implique la mise à la disposition des ruraux, de petits abattoirs et de l'outillage voulu.

L'ensemble de l'opération prévue porte sur 28 abattoirs ruraux, pour un montant total de 58,5 millions.

b) *Chaîne du froid* :

Pour la réalisation de la chaîne du froid, il faudra d'abord préciser la localisation et la dimension des installations, les meilleures conditions de traitement des viandes, la meilleure utilisation du cinquième quartier.

Trois ouvrages peuvent être lancés en tous les cas, dès le début du plan.

En premier lieu, Louga est appelé par sa position géographique à jouer un rôle de premier plan dans la distribution.

La mise en service de l'axe routier moderne Dakar-Saint-Louis offre la possibilité de transporter, vers les importantes agglomération de Dakar et Saint-Louis les viandes abattues à Louga.

Par ailleurs, il sera construit un abattoir à Saint-Louis par suite de la démolition prochaine de l'abattoir actuel pour édifier à sa place un lycée moderne.

Un frigorifique sera aussi installé à Ziguinchor, sur l'emplacement de l'ancien marché. Dans cette ville, le commerce de la viande sur pied subit actuellement des variations considérables de prix, suivant le volume des apports. L'entretien d'un volant d'utilisation permettra une régularisation des transactions et une stabilisation des prix, et supprimera la situation d'approvisionnement au jour le jour.

La chaîne de froid nécessitera des investissements pour un montant total de 200 millions. L'opération sera financée sur emprunts.

c) *Marchés de Casamance :*

La construction est prévue de cinq marchés de bétail destinés à l'approvisionnement des centres urbains de la Casamance en viande de boucherie. Ces marchés seront implantés dans l'axe des deux pistes de bétail traversant la Casamance d'est en ouest, Vélingara, Kolda, Sédhiou, Goudomp et Ziguinchor.

Des parcs existant déjà dans les localités de Vélingara, Kolda et Goudomp, seuls y seront nécessaires des aménagements complémentaires.

Cette opération représente un investissement de 15 millions.

4° *Développement de l'apiculture :*

Certaines régions du Sénégal, notamment la Casamance et le Sénégal Oriental (cercle de Kédougou) sont assez propices à l'apiculture, mais les méthodes employées sont très primitives : le produit obtenu est instable, de basse qualité et ne peut faire l'objet d'un trafic commercial.

A la faveur d'une éducation appropriée, l'apiculture sénégalaise est susceptible d'une amélioration profonde, dont le résultat serait un appoint non négligeable de ressources monétaires pour le paysan.

L'opération projetée consiste à vulgariser l'utilisation de ruches perfectionnées, les méthodes et le matériel nécessaires pour la récolte des rayons, l'extraction et la maturation du miel.

La mise en œuvre de ce programme nécessite le recrutement d'un apiculteur spécialiste dont le rôle sera de faire des démonstrations, de procéder à un inventaire des possibilités apicoles du pays (flore mellifère, étude de l'abeille locale, etc.) et de former des moniteurs et des apiculteurs.

Les investissements se limiteront à l'installation de ce spécialiste, soit 9 millions.

E. — ACTIONS DE PROMOTION DE L'ELEVEUR.

1° Organisation coopérative des éleveurs :

A côté du système traditionnel de distribution archaïque caractérisé par l'insuffisance de l'équipement et des capitaux un circuit coopératif contribuera à revaloriser la viande au stade de la production.

Le but à atteindre est un contrôle de la commercialisation de la viande par les producteurs groupés en *coopératives d'abattages*. La viande cessera alors d'être considérée comme un sous-produit, et l'éleveur ne comptera plus essentiellement sur le lait.

Des expériences récentes ont montré l'éveil coopératif du milieu pastoral, désireux de sortir de son isolement et soucieux de rompre avec la tradition.

Il importe donc d'accorder au mouvement coopératif l'assistance technique indispensable à son essor dans le circuit commercial et la priorité dans les appels d'offres administratifs pour la fourniture de viande.

Enfin, la coopération permettra aussi de dégager une épargne rurale susceptible d'être orientée vers des investissements productifs.

2° Ecole des agents techniques d'élevage :

L'encadrement des éleveurs au Sénégal est encore très insuffisant.

Pour former l'encadrement nombreux et efficace requis par l'ensemble du programme de l'élevage, une école des agents techniques de l'élevage sera installée à Saint-Louis, représentant un investissement de 23 millions.

TABLEAU N° 18

Investissements bruts pour l'élevage

(en millions de francs)

Rubriques	1961	1962	1963	1964	Total
1° Recherche, stations d'élevage, laboratoire d'élevage	82	94	66		242
2° Aviculture	7	6	7	7	27
3° Hydraulique pastorale	160	160	250	325	965
4° Protection sanitaire	51,6	37,9	53,3	47,2	190
5° Marchés et abattoirs ruraux.	21,5	15,5	20,5	16	73,5
6° Chaîne du froid	25	50	50	75	200
7° Apiculture		9			9
8° Ecole des agents techniques.		17	6		23
9° Encadrement	4,4	18,6	19	16	58
Total	351,5	408,0	471,8	486,2	1.787,5

TABLEAU N° 19

Répartition régionale des investissements pour l'élevage
par type d'investissement et par année
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Année	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisé	Totaux	
1° *Recherche :*											
Laboratoire de Hann	1961	47								47	
	1963	44								44	91
Etudes hydrauliques	1962			17						17	
	1963			2						2	19
Recherches sur pâturages	1962			19						19	
	1963			19						19	38
Stations d'élevage Dahra et Kolda	1961		30	5						35	
	1962			8,6						55,6	
	1963		47	1						1	91,6
Moyens de lutte contre feux de brousse	1962			2,5						2,5	2,5

TABLEAU N° 19 (*suite*)

DÉSIGNATION	Année	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisé	Totaux	
2° *Aviculture :*	1961			3,5	3	3,5				7	
	1962			3						6	
	1963		2				4	1		7	
	1964		3			1		3		7	27
3° *Hydraulique pastorale :*	1961			57,5	87,5			15		160	
	1962			57,5	87,5			15		160	
	1963		20	70	90	30	20	20		250	
	1964		50	105	90	60	35	55		395	965
4° *Protection sanitaire :*	1961	6,4	7,8	12,5	12,4	5,3	2,3	4,9		51,6	
	1962	2	6,5	9,5	9,5	4,7	2	3,7		37,9	
	1963	3,5	8,5	13,5	13,5	5,5	3,3	5,5		53,3	
	1964	3	7,5	12,1	12,1	5	3	4,5		47,2	190
5° *Abattoirs ruraux :*	1961			1,5	3			2		6,5	
	1962		3	1,5	3	3,5	3	1,5		15,5	
	1963		4,5	3	3,5	3,5	3	3		20,5	
	1964		3	4,5	1	3	3	1,5		16	58,5

TABLEAU N° 19 (*suite*)

DÉSIGNATION	Année	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisé	Totaux	
6° *Chaine du froid :*	1961		10	15						25	
	1962			25	25					50	
	1963			40	10					50	
	1964				5			40	30	75	200
7° *Marchés :*	1961		15							15	15
8° *Apiculture :*	1962		7			2				9	9
9° *Ecole agents techniques, élevage direction :*	1962				17					17	
	1963				6					6	23
10° *Renouvellement parc véhicules :*	1961								4,4	4,4	
	1962								18,6	18,6	
	1963								19	19	
	1964								16	16	58
Totaux		105,9	224	508,7	479	127	78,6	175,6	88		1.788

CHAPITRE VI

Actions à réaliser pour la pêche maritime

La pêche maritime doit se développer à la fois (a) sur le plan industriel pour alimenter les ateliers de conserverie qui sont sous-employés, et (b) sur le plan artisanal, où quelques 15.000 pêcheurs et 15.000 ouvrières du traitement traditionnel trouvent déjà actuellement leur gagne-pain.

Les investissements concernant le développement de la pêche relèvent en bonne partie d'autres secteurs, qui viennent compléter la présente rubrique :

— pour la pêche industrielle, l'établissement d'un quai de pêche à Dakar et l'extension des installations de conserverie;

— pour la pêche artisanale : l'amélioration de certaines routes par lesquelles s'évacuent les produits, et l'étude de l'aménagement du plan d'eau de Saint-Louis.

A. — RECHERCHES ET ETUDES.

Le service de l'océanographie et des pêches maritimes poursuivra son action :

— de prospection, pour les crevettes, langoustes, sardinelles et ethmaloses;

— d'amélioration du traitement du poisson à la manière traditionnelle;

— d'encouragement à la création de nouvelles formes de consommation, telles que conserves économiques pour le marché africain.

La société d'étude du thon, de son côté, terminera en 1961 son travail d'étude sur la constitution d'un armement de pêche, la rationalisation et l'extension de l'industrie de conserves, ainsi que sur les débouchés de la production.

L'exécution de ces études et recherches ne nécessite pas d'investissements nouveaux dans la période du plan.

B. — EQUIPEMENTS POUR LA PECHE ARTISANALE.

L'augmentation de la productivité des pêcheurs sera poursuivie par quatre actions principales :

1° Motorisation des pirogues :

Cette opération, déjà lancée par des subventions de vulgarisation, sera propagée aux zones de pêche non encore atteintes (surtout la Casamance). A cette fin, des facilités de crédit seront consenties aux pêcheurs pour 252 millions (soit 400 propulseurs).

2° Amélioration des embarcations de pêche :

Pour remplacer la piroge, des types de bateau plus modernes, mais bon marché et utilisables par les pêcheurs traditionnels sont actuellement en cours d'expérimentation. L'utilisation en sera vulgarisée et l'acquisition par les pêcheurs facilitée.

De plus, ces bateaux côtiers devront pouvoir être fabriqués sur place, de manière artisanale.

10 millions de subventions et 40 millions de prêts à moyen terme sont prévus pour cette opération. Pour chaque bateau vendu aux pêcheurs, la subvention ne pourra pas dépasser 20 % du coût.

3° Equipement de la cote :

Les points de pêche doivent être équipés progressivement pour permettre de haler les pirogues, de conserver quelque temps le poisson, d'abriter les engins et moteurs. Ces différentes installations constituent un « complexe de plage », dont la principale pièce est un hangar.

Les villages de pêcheurs devant bénéficier de ces équipements devront participer, par leur travail, à leur construction pour environ 1/5e du prix unitaire estimé à 1 million. Pour une quinzaine de « complexes », les subventions de l'Etat s'élèveront donc à 12.000.000.

4° Diffusion d'engins de pêche a hauts rendements :

Un effort de démonstration est fait pour vulgariser l'emploi de la madrague. Des prêts à moyen terme, pour un montant de 100 millions, seront réservés pour permettre aux producteurs l'acquisition de tels équipements.

Grâce à ces quatre actions de modernisation, on peut estimer que la productivité par pêcheur passera de 4,2 à 6,6 t/an, tandis que le nombre de pêcheurs pourrait augmenter de 2.000 unités.

L'augmentation de la production permettra de doubler le volume du commerce du poisson frais sur le marché intérieur.

En outre, les possibilités d'absorption du marché en poissons traités sont très larges, grâce à l'exportation. On peut prévoir que la quantité traitée atteindra 64.500 tonnes en 1964, pour une valeur de près de 900 millions.

Les activités de traitement traditionnel ont le double mérite de valoriser dans le temps et l'espace les invendus de la pêche fraîche, et d'offrir au consommateur africain un produit apprécié, à un prix très abordable.

Le traitement traditionnel du poisson de mer prend trois formes : salé-séché, fumé-braisé et fermenté.

a) *Poisson de mer salé-séché :*

Cette production ne semble pas susceptible d'une extension considérable sur le marché national, car elle ne correspond pas au goût du consommateur sénégalais. De plus, elle sera probablement concurrencée de plus en plus par les autres fabrications traditionnelles qui ont sur elle l'avantage de ne pas distraire le poisson de bouche du mareyage, où il bénéficie de prix d'achat plus élevés.

b) *Poisson de mer fumé et braisé* (métôra et kétiakh) :

Les analyses ont montré la valeur de ces produits en ce qui concerne la teneur en protéines, le prix de revient et la rapidité du traitement. Ces fabrications plaisent, en outre, à la clientèle africaine. Il est prévu que la production pourra passer de 5.000 tonnes en 1959 à 13.000 tonnes en 1964.

Pour relever la productivité de ce secteur et la qualité de ses produits, un type simple et amélioré d'atelier de traitement a été mis au point. Sa diffusion parmi les producteurs sera poursuivie, grâce à des subventions publiques complétées par le travail volontaire des bénéficiaires. Dans la période quadriennale, plusieurs ateliers modèles seront ainsi répartis sur la côte et sur les rives de la Casamance. Leur prix de revient unitaire est de 1,5 million de francs, que la subvention publique couvrira au maximum à concurrence de 80 %.

Les utilisateurs de ces ateliers en deviendront propriétaires : l'entretien et le renouvellement des installations leur incombera entièrement.

c) *Poisson de mer fermenté* (guedj) :

Le « guedj » est également un produit de qualité, apprécié par les populations. Sa préparation requiert des installations plus complexes que pour le poisson fumé et braisé. Cette production devrait pouvoir passer de 4.000 tonnes en 1959 à 7.000 en 1964.

Vu les larges possibilités d'extension de cette production, la modernisation des ateliers de traitement sera également poussée par l'installation de deux atteliers modèles. Ceux-ci coûteront 12 millions, couverts pour un maximum de 10 millions par des fonds publics non remboursables. L'entretien et le renouvellement sera à la charge des propriétaires.

Grâce à la modernisation progressive des ateliers de traitement traditionnel, le rendement du travail doit pouvoir doubler.

C. — INVESTISSEMENTS POUR LA PECHE INDUSTRIELLE.

L'Etat encouragera la constitution d'un armement sénégalais de pêche en rapport avec les besoins d'approvisionnement des industries de conserves de thon. L'ampleur exacte à donner à ce projet dépendra de l'extension de l'industrie de la conserve et de la réalisation, éventuelle, d'une usine de farines de poissons alimentaires.

D'autres investissements, à confier à l'initiative privée, sont prévus et spécialement des installations frigorifiques supplémentaires à Dakar, afin de stimuler le commerce d'exportation du thon congelé.

1° Armement thonier :

La production de conserves devrait pouvoir passer de 4.500 tonnes de thon frais traité en 1959, à 40.000 en 1964. La réalisation de ce programme dépendra de l'abaissement du prix de revient du thon frais et des coûts de préparation industrielle, ainsi que de l'étalement dans l'année de l'activité productive.

Deux de ces conditions — étalement des apports et baisse du coût du poisson frais — dépendent de la constitution d'un armement attaché à Dakar. Pour encourager les capitaux privés et assurer la bonne fin de l'opération, l'Etat prendra une participation financière de 220 millions dans cette entreprise (soit environ 10 % de l'investissement à prévoir pour l'achat de 22 unités de pêche).

Grâce à cet investissement, la pleine utilisation de la capacité actuelle de l'industrie serait assurée et le coût du thon débarqué devrait être réduit d'environ 25 %.

2° *Frigorifique du port de Dakar :*

Le développement de la pêche doit conduire à la nécessité d'une extension des capacités frigorifiques du port de Dakar, de manière à pouvoir y stocker, en congelé à 18° C, 5.000 tonnes de thon de provenances diverses (thoniers étrangers) et en transit vers les lieux d'utilisation.

L'investissement correspondant est estimé à 400 millions de francs et devra être réalisé par des capitaux privés.

D. — INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR COMMERCIAL.

Une récente enquête auprès des principaux pays d'Afrique consommateurs de poisson sec, vers lesquels exporte déjà le Sénégal, a révélé l'existence d'importants débouchés, potentiels susceptibles d'être satisfaits de façon beaucoup plus large par le Sénégal.

Ceci implique qu'il soit porté remède à l'irrégularité dans la qualité, les normes et les fournitures de produits.

En ce qui concerne la qualité, une action de propagande sera entreprise auprès des producteurs, appuyée par une réglementation adéquate et des avantages d'encouragement.

Pour obtenir la standardisation des produits et la régularité des livraisons, il est nécessaire d'établir un *comptoir d'exportation unique*, distinct du secteur de production, mais lié à lui financièrement. Cet organisme pourra résoudre également le problème posé par l'écoulement des produits des ateliers de traitement traditionnel. En effet, en l'absence d'un comptoir commercial dont l'Etat puisse contrôler le mode de fonctionnement, les petits producteurs se trouvent démunis devant les exigences parfois abusives d'intermédiaires occasionnels.

Le comptoir d'exportation du poisson sera constitué en société d'économie mixte, groupant une association des producteurs nationaux et la puissance publique. La contribution de l'Etat sera de 10 millions, sur un capital initial de 30 millions.

TABLEAU N° 20

Investissements bruts pour la pêche maritime

(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964	Total plan
Pêche artisanale					
Bateaux et matériel :					
— Motorisation des pirogues ..	54,0	60,0	66,0	72,0	252
— Embarcations de pêche		9,5	14,0	26,5	50
— Engins de pêche			100,0		100
					402
Equipements côtiers :					
— Complexes de plage	5,0	2,0	7,0	1,0	15
— Autres facilités côtières ...			5,0		5
— Ateliers de poisson fumé ..	21,0	5,0			26
— Ateliers de poisson fermenté.		6,0		6,0	12
					58
Comptoir d'exportation	30,0				30
Pêche industrielle					
— Armement thonier	100,0	350,0	600,0	950,0	2.000
— Frigorifique de Dakar				400,0	400
Equipement du service des pêches	7,5	7,5	2,0	2,0	19
Total général	217,5	440,0	794,0	1.457,5	2.909

TABLEAU N° 21

Répartition régionale des investissements bruts dans la pêche maritime

par type d'investissement et par année

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Cap-Vert	Casamance	Fleuve	Sine-Saloum	Thiès	Non régionalisés	Totaux
Pêche artisanale							
Motorisation des pirogues :							
1961	14	7	12	8	13		54
1962	16	9	12	10	13		60
1963	18	10	12	11	15		66
1964	20	11	12	12	17		72
							252

TABLEAU N° 21 (*suite*)

DÉSIGNATION	Cap-Vert	Casamance	Fleuve	Sine Saloum	Thiès	Non régionalisés	Totaux
Embarcations de pêche :							
1962	8	0,5		1			9,5
1963	10	1	2	1			14
1964	16	1,5	5	2	2		26,5
							50
Engins de pêche :							
1963	100						100
Equipements côtiers, complexe de plage :							5
1961	2		1	2			2
1962		1		2	1		12
1963	4	2	2	1	2		1
1964							
							20
Ateliers de poisson fumé							
1961		3	3	6	9		21
1962		1,5		1,5	2		5
							26
Ateliers de poisson fermenté :							
1962			3	3	6		6
1964							6
							12
Comptoir d'exportation :							
1961	30						30
Pêche industrielle							
Armement thonier :							
1961						100	100
1962						350	350
1963						600	600
1964						950	950
							2.000
Frigorifique Dakar :							400
1964	100						
Equipement service							
Bâtiments :							
1961		2			4		6
1962	2			2	2		6
							12
Véhicules :							
1961						1,5	1,5
1962						1,5	1,5
1963						2,0	2,0
1964						2,0	2,0
							7
TOTAL pêche maritime	640	49,5	64	62,5	86	2.007,0	2.909

TABLEAU N° 22

RÉCAPITULATION DES INVESTISSEMENTS BRUTS PAR RÉGION POUR LA PRODUCTION RURALE ET LA PÊCHE

(en millions de francs)

RÉGIONS	Agriculture	Sylviculture	Pêche fluviale	Pêche maritime	Elevage	C. E. R.	C. A. R.	Coopération	Total
Cap-Vert	93	35		640	105,9	20	4,4	4	902,3
Casamance	1.166	62,3		49,5	224,8	122	30,8	22	1.677,4
Diourbel	476	32,8			508,7	90	30,8	23	1.161,3
Fleuve	1.537,5	29,8	23	64	479	52	24,6	12	2.221,9
Sénégal-Oriental	450,2	17,3	4		127	46	15	19	678,5
Sine-Saloum	1.148,3	11,3		62,5	78,6	94	30,8	20	1.445,5
Thiès	943	47,5		86	175,6	56	17,6	15	1.340,7
Non régionalisable	436	112		2.007	88	220			2.863,0
	6.250	348	27	2.909	1.788	790	154	115	12.291

CHAPITRE VII

Conditions et moyens de réalisation

La plupart des investissements et autres actions de développement indiqués dans les programmes ci-dessus se traduiront par des besoins financiers, soit en capital, soit en revenus courants. Dans une mesure raisonnable, mais néanmoins substantielle, les moyens financiers consacrés aux investissements devront être complétés par des prestations volontaires en travail des populations intéressées. Dans les mortes-saisons agricoles, les villageois disposent de temps inemployé. Grâce à l'appui technique et financier de la puissance publique, l'investissement de cette capacité de travail doit contribuer pour près de 20 % à la réalisation des infrastructures de base, tels que grands aménagements, ouvrages hydrauliques et centres d'animation rurale.

Bien entendu, cet effort d'« investissement humain » ne pourra se réaliser que grâce à l'esprit de progrès insufflé dans les populations par les animateurs ruraux, ainsi qu'à l'impulsion et aux conseils donnés par l'encadrement des centres d'expansion rurale.

A. — NATURE DES CAPITAUX A INVESTIR.

La rentabilité des investissements agricoles n'est pas toujours rapide, elle est souvent aléatoire, étant liée aux hasards des conditions climatiques ou de l'état des marchés. Il est fréquemment difficile de l'estimer avec précision. De plus, comme il s'agit de faire adopter en peu de temps des techniques de productions nouvelles, il faut que les agriculteurs, les éleveurs ou les pêcheurs aient eu le temps de se familiariser avec les équipements avant d'utiliser ceux-ci à plein rendement. On ne peut donc pas toujours se baser sur un calcul strictement économique pour déterminer à priori les charges de remboursement que peut supporter une opération productive nouvelle. Dans la mesure du possible, il vaut mieux que les équipements et aménagements soient, dans de tels cas, financés sur les *sources non remboursables*, afin d'assurer que les profits bruts permettront la constitution de réserves d'amortissement et que l'opération ainsi démarrée pourra continuer à prospérer sur ses propres ressources. Si des surplus importants se dégagent, il conviendra alors de les prélever pour constituer la dotation nécessaire au démarrage d'une opération similaire au profit des populations qui n'en ont pas encore bénéficié, ou pour faire d'autres investissements publics.

Dans les équipements prévus au plan, il en est qui sont de rentabilité suffisamment certaine, et avec lesquels les producteurs se familiarisent assez rapidement pour que leur financement s'effectue entièrement *à crédit* et *à moyen terme*. Ce sont, par exemple, les engins de culture, les machines et installations de traitement ou de stockage des produits. Dans ces cas, l'intervention de l'Etat se bornera à assurer le financement aux coopératives, à effectuer auprès de la Banque Sénégalaise de Développement un dépôt en garantie des prêts accordés.

En dehors des investissements à réaliser, le secteur rural a encore besoin de crédits pour financer l'achat de facteurs courants de production en attendant les récoltes. Petit à petit, les coopératives devront se constituer des réserves de trésorerie

permettant de faire face à ces besoins : mais, en attendant, elles doivent pouvoir bénéficier de crédits de campagne, à court terme. Ces crédits ne rentrent pas dans les moyens financiers du plan; ils sont signalés ici parce que leur mobilisation est également indispensable à la réalisation des objectifs du plan, tout comme le *financement du fonctionnement* des équipements ou des services nouveaux.

Les *financements de campagne* et la garantie des emprunts à court terme pourraient être pris en charge par le fonds mutuel de développement rural. Ce fonds reçoit en dépôt les disponibilités des caisses de régularisation des prix agricoles (« caisse de stabilisation des prix de l'arachide », et « caisse de stabilisation des prix des céréales et d'encouragement aux productions vivrières »). Pour ne pas faillir à leur rôle principal de régularisation des prix payés aux producteurs ou par les consommateurs, ces caisses ne peuvent pas immobiliser à trop longue échéance leurs réserves, sauf dans le cas où celles-ci dépassent les montants nécessaires pour jouer efficacement leur rôle régulateur. Par contre, il est opportun d'utiliser une partie de ces réserves pour stimuler la production par des opérations financières qui se liquident en moins d'un an.

Dans la mesure où les redevances alimentant les caisses de stabilisation dépassent ce qui est nécessaire pour constituer des réserves de régularisation, elles permettent de financer, même au titre de subvention, des opérations de développement. Dans ce cas, ces sommes rentrent dans la catégorie du financement public intérieur, puisque leur source peut être considérée comme une taxe affectée. Il en va de même pour une partie des redevances forestières prélevées à l'occasion des coupes sur le domaine public, qui est consacrée à financer les reboisements ou les enrichissements sylvicoles.

Dans la production rurale traditionnelle, étant donné le faible niveau de revenu actuel, il ne faut guère attendre beaucoup d'investissements de l'*épargne privée*. Les producteurs des zones les plus prospères investissent certes déjà; mais leurs revenus épargnés servent à améliorer leurs conditions d'habitat et de transport, plutôt qu'à accroître leur capital productif, lorsqu'ils ne sont pas thésaurisés en bijoux ou en bétail.

Certaines activités utilisent déjà de façon courante des équipements légers : c'est le cas de la motorisation des pirogues, chez les pêcheurs de la côte. Ces équipements se renouvelleront normalement, dans la période du plan, sans intervention des moyens de crédit public.

Pour assurer le développement et la diversification de la production, il est nécessaire que des *capitaux privés* s'investissent, sur une bien plus vaste échelle, dans certaines activités où il est indispensable d'utiliser d'emblée les techniques et l'organisation d'entreprises modernes. C'est en particulier, le cas pour la pêche maritime. Des possibilités analogues existent aussi dans le domaine du « ranching » pour le bétail d'embouche. Les études et les essais seront poussés pour déterminer celles qui pourraient exister dans la culture de la canne à sucre ou d'autres plantes industrielles.

L'importance des capitaux privés qui s'investiront dans de telles activités ne peut pas être déterminée d'avance : les données reprises au tableau ci-dessous ne peuvent donc être qu'indicatives dans ce domaine.

TABLEAU N° 23

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LA PRODUCTION RURALE ET LA PÊCHE

(en millions de francs)

	Fonds publics non remboursables	Epargne privée	Prêt à long terme	Prêt à moyen terme	Investissement humain (a)	Total
A. — *Formation et coopération.*						
Coopération	115					115
Centres d'expansion	700					700
Centres d'animation	140				14	154
	955				14	969
B. — *Agriculture.*						
Recherches et études	390					390
Grands aménagements	945		540		325	1.810
Encadrement	355					355
Hydraulique villageoise	710				50	760
Equipement et matériel	390	355		2.190		2.935
	2.790	355	540	2.190	375	6.250
C. — *Elevage.*						
Recherches	60					60
Stations d'élevage	119					119
Laboratoire d'élevage	91					91
Hydraulique pastorale	890				75	965
Protection sanitaire	180				10	190
Marchés et abattoirs ruraux	73					73
Chaîne du froid			200			200
Ecole technique d'élevage	23					
Encadrement	67					23
Ranch d'embouche		p. m.				67
	1.503	p. m.	200		85	1.788
D. — *Pêches.*						
1° Pêche fluviale :						
Station recherche	7					7
Formation artisanale	20					20
						27
2° Pêche maritime :						
Pêche au thon :						
Armement		1.780	220			2.000

TABLEAU N° 23 (*suite*)

	Fonds publics non remboursables	Epargne privée	Prêt à long terme	Prêt à moyen terme	Investissement humain (a)	Total
Pêche artisanale :						
Bateaux et engins	10	200		192		402
Equipements côtiers	50				8	58
Comptoir exportation	10	20				30
Frigo de Dakar		400				400
Encadrement	19					19
	116	2.400	220	192	8	2.936
E. — *Sylviculture.*						
Station recherche	35					35
Plantations	161				15	176
Encadrement	137					137
	333				15	348
TOTAL général	5.697	2.755	960	2.382	497	12.291

(*a*) L'investissement humain est compté au prorata des salaires qui auraient été payés à des manœuvres, déduction faite des frais de nourriture éventuellement entraînés.

B. — LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT A LA CHARGE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE.

La réalisation des actions projetées entraînera une augmentation des dépenses publiques courantes de 600 millions environ, entre 1961 et 1964.

Dans les effectifs de personnel déjà en place avant le début du plan, figuraient une part de fonctionnaires généraux et de techniciens d'assistance technique qui sont remplacés au cours de la période quadriennale par des autochtones à payer sur les ressources nationales.

Dans le tableau qui suit, les dépenses ont été groupées par service administratif plutôt que par branche d'activité. Certains services, comme l'animation, la coopération ou les services généraux, intéressent toutes les branches à la fois et leurs prestations en conditionnent globalement le développement. Par ailleurs, la pêche fluviale relève du service des eaux et forêts.

TABLEAU N° 24

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE (a)

(en millions de francs)

SERVICES	Budget 1961	Prévisions		
		1962	1963	1964
Services généraux	30	34,5	36,5	39
Animation rurale	25	48,5	60,5	67
Coopération	60,2	85	110	126
Agriculture (y compris les C. E. R.)	603,5	765,5	823	937
Génie rural	24,9	40	52	63
Elevage	279,4	320,5	342	363
Pêche maritime	31,6	36	40	43,5
Eaux et forêts	175,6	192	210	218
Total	1.230,2	1.522	1.674	1.857

(a) Non comprise la part du fonctionnement prise en charge par l'assistance de la République française.

C. — BESOINS EN PERSONNEL TECHNIQUE.

Pour réaliser les programmes de formation, de vulgarisation, de recherche et d'investissement décrits ci-dessus, il sera nécessaire de mettre en place de façon permanente des cadres et du personnel technique supplémentaires. De pair avec ce renforcement des effectifs doit aller celui de l'africanisation des fonctions à tous les échelons, particulièrement dans les postes de responsabilité qui orientent la politique de développement du pays.

Les tableaux de personnel technique ont été établis en tenant compte, d'une part, des besoins totaux et de la part qui peut en être fournie par les Sénégalais nouvellement formés, et, d'autre part, de l'augmentation maxima des dépenses budgétaires compatibles avec l'équilibre des finances publiques.

TABLEAU N° 25

EFFECTIFS DE PERSONNEL TECHNIQUE ET DE CADRES

(S : Sénégalais; NS : Non-Sénégalais, assistance technique)
(Non compris le personnel non-sénégalais des entreprises privées)

Emplois	1961		1962		1963		1964	
	S	NS	S	NS	S	NS	S	NS
I. — Cadres de direction.								
Ingénieurs d'agriculture.	6	18	10	16	14	15	16	11
Pharmaciens chimistes .		1		2		2	1	2
Ingénieurs du Génie rural		1	1	2	2	2	3	2
Officiers des eaux et forêts		6		7		7	1	7
Docteurs vétérinaires ...	5	13	8	13	12	13	16	13
Chercheurs	3	27	4	29	6	30	8	33
Océanographes et ingénieurs des pêches		4	1	4	2	3	4	2
II. — Cadres supérieurs et moyens.								
Vétérinaires africains ..	22		21		20		19	
Ingénieurs des travaux agricoles	12	12	18	10	24	4	28	
Ingénieurs des travaux ruraux		2		2		2	6	2
Ingénieurs des travaux forestiers		6		6		6	3	3
Ingénieurs des industries animales	1	3	1	3	1	3	7	3
Inspecteurs coopération et adjoints	8		10		13		15	
Inspecteurs des pêches ..	2	2	3	2	4	1	6	
Conducteurs des travaux agricoles	56	1	60	1	64		69	
Géomètres et conducteurs travaux ruraux		4		4	5	4	10	4
Contrôleurs des eaux et forêts	11	1	15	1	20	1	27	
Conseillers ruraux et autre encadrement	3	45	6	48	12	50	17	55
Contrôleurs de la coopération					1		2	
Laborantins diplômés ...		3	6	3	15	3	32	3
Contrôleurs des pêches .	5		6		7	1	8	1
Assistants d'élevage	17		27		40		53	1

TABLEAU N° 25 (*suite*)

Emplois	1961		1962		1963		1964	
	S	NS	S	NS	S	NS	S	NS
III. — *Cadres subalternes.*								
Agents techniques agriculture	164		190		220		250	
Agents techniques génie rural							75	
Agents techniques eaux et forêts	195		225		255		300	
Agents techniques coopération			40		90		130	
Agents techniques élevage	110		150		200		248	
Aides de laboratoires	15		30		45		67	
Moniteurs et patrons de pêche	1	3	1	3	3		4	
IV. — *Ouvriers qualifiés.*								
Ouvriers qualifiés	217		270		320		363	
Chauffeurs et conducteurs d'engins	240		340		425		506	
Dessinateurs	2		6		8		11	
Conducteurs de bateau, marins	57		225		430		560	
Pêche industrielle :								
Pointeurs de pêche	10		13		15		17	

Titre III. – **L'Industrie**

CHAPITRE PREMIER

Orientation générale et objectifs

A. — LA POLITIQUE D'INDUSTRIALISATION.

1° Les principes :

L'accent prioritaire mis sur l'industrie pendant le premier plan manifeste la volonté des pouvoirs publics de tirer parti des réalisations déjà existantes et de renforcer l'indépendance économique de la Nation.

Le développement de l'industrie doit en effet apporter une contribution importante à l'équilibre de la balance extérieure, tout en évitant une autarcie artificielle et finalement onéreuse. Par sa productivité et ses effets multiplicateurs, l'industrie accélèrera le processus d'expansion économique et augmentera les offres d'emploi, pour répondre à l'évolution démographique combinée avec la croissance urbaine.

Mais pour être saine et constituer un facteur de progrès au moindre prix, l'industrialisation s'appuiera largement sur les activités menées dans les autres secteurs de l'économie.

Des réalisations concrètes et importantes sont donc prévues, tant dans le domaine des industries de transformation (textiles, industries alimentaires, travail des métaux) que dans celui des industries de base (industries chimiques et des engrais, raffinage du pétrole). Elles procèdent, soit de l'extension des implantations existantes, soit de l'établissement d'entreprises nouvelles. En même temps seront poursuivies des études en vue d'élargir, lors du second plan, la place des industries de base et l'utilisation des ressources potentielles en matières premières.

Le Gouvernement entend cependant promouvoir un développement concerté avec les autres Etats de l'Afrique de l'Ouest et est décidé à rechercher avec ces pays une coordination des politiques d'industrialisation. Les opérations prévues ont été définies en tenant compte de cette volonté.

De même sur le plan intérieur, les implantations seront recherchées de façon à éviter une trop grande centralisation.

Enfin, le Gouvernement entend associer à la réalisation de ses objectifs les initiatives et les capitaux privés déjà implantés au Sénégal ou susceptibles d'y venir.

2° L'INDUSTRIALISATION ET LE ROLE DE L'ETAT :

Dans le domaine industriel le plan escompte l'intervention de capitaux privés importants. Cependant, l'Etat n'entend pas demeurer passif, mais jouer un rôle moteur en définissant un programme d'industrialisation, en créant et en maintenant un climat favorable à l'expansion industrielle, en faisant entreprendre les études et recherches indispensables à l'implantation de nouvelles industries et en y participant s'il y a lieu.

L'Etat s'engagera plus directement dans l'action en promouvant et en suscitant les réalisations industrielles et en participant au financement d'industries si les capitaux privés ne s'y intéressent pas eux-mêmes.

A cet égard, les décisions gouvernementales seront prises en fonction des critères suivants, qui déterminent l'intérêt plus ou moins grand de la réalisation pour le pays : équilibre de la balance commerciale, intégration et diversification de l'économie, taux d'emploi de la main-d'œuvre. Seront donc particulièrement favorisées : recherche minière, recherche et production d'énergie, fabrication d'engrais et d'outillage agricole, industrie du bâtiment et toute industrie utilisant des matières premières minérales, végétales ou animales susceptibles d'être produites localement.

Des participations d'environ 2 milliards en quatre ans (soit 12 % du total des investissements nets dans l'industrie) sont prévues à cet effet sur les ressources de l'Etat, pour la création de sociétés d'économie mixte industrielles. Ces participations seront assurées par la Banque Sénégalaise de Développement.

A ces participations viendront s'ajouter des investissements publics de 1 milliard en quatre ans dans la recherche minière.

Le rôle indirect de l'Etat sera également très important car son action dans le domaine rural stimulera l'industrie en augmentant ses sources de matières premières et ses débouchés. A cet égard, l'effort prévu au cours du plan pour l'élévation du pouvoir d'achat des paysans sénégalais, pour l'implantation et le développement de nouvelles productions agricoles ou animales, constitue un des gages les plus sûrs de la prospérité des industries.

B. — OBJECTIFS.

La réalisation de toutes les opérations prévues par le plan doit permettre une augmentation de la production industrielle (sans le bâtiment) de 86 % en 1964 par rapport à 1959 (soit 13 % d'augmentation moyenne par an).

TABLEAU N° 26

OBJECTIFS POUR LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (en millions de francs)

Branche d'activité (b)	Valeur de la product.		Indice 1959 = 100	Période du Plan 1961-64		Emplois 1959
	1959	1964 (a)		Investissements nets	Emplois créés	
Electricité (c)	1.900	2.600	137	1.400	150	860
Eau (c)	600	760	127	p. m.	100	900
Pétrole	200	12.600	6.300	5.000	510	30
Extraction de minerais, carrières, sel	750	5.000	733	2.000	150	1.100
Industrie des métaux, constr. électriques	3.400	6.600	194	1.300	1.200	3.200
Industrie du verre, mat. const.	1.300	1.900	146	200	200	700
Industrie chimique et engrais	600	2.800	466	1.500	430	250
Tabac, allumettes	1.800	2.200	122	200	»	530
Corps gras, savons	25.000	34.000	136	1.000	500	2.500
Grains et farines	3.500	4.400	126	100	50	560
Boulang., biscuiterie	3.300	4.300	130	200	550	1.900
Sucrerie, boissons, produits laitiers	1.700	2.300	135	200	100	600
Conserveries	600	3.800	633	400	1.000	600
Ind. aliment. diverses, ind. du froid	950	1.300	137	350	90	360
Ind. textiles	2.250	5.000	222	3.000	2.500	2.000
Chaussures et transformation mat. plastiques	800	1.600	200	300	350	700
Bois, ameublement	600	700	117	50	50	500
Papier, carton	190	350	184	50	30	80
Ind. polygraphiques, presse, édition	600	780	130	50	50	350
Total industries	50.040	92.990	186	17.300	8.010	17.720
Bâtiments et génie civil	11.000	15.600	143	»	2.000	17.000
Recherches minières et pétrolières				6.000		

(a) Valeurs calculées à prix constants 1959.

(b) Les industries sont classées en fonction de l'activité principale de la société.

(c) Les investissements ne comprennent pas les lignes basse tension, ni les travaux d'adduction d'eau, classés au titre VI « Habitat et Edilité ».

(d) Ne sont pas compris dans le tableau les ateliers du chemin de fer.

Il est à noter que le début de la production des phosphates de Taïba a eu lieu en 1960 : celui de la raffinerie est prévu pour 1963; celui de l'industrie des engrais en 1963-64. L'augmentation de production des conserveries sera obtenue par la création de nouvelles unités, jointe à un étalement de la production sur l'année entière. La réalisation de ces quatre opérations apportera à elle seule la moitié de l'accroissement de la valeur brute totale de la production industrielle prévue entre 1959 et 1964 et explique le niveau élevé de l'indice global.

C. — RESULTATS ATTENDUS.

Le nombre d'emplois créés est de 10.000 dans les industries et le bâtiment. A ce chiffre s'ajouteront les emplois suscités indirectement dans le pays par le développement industriel prévu.

Plus de la moitié des emplois seront créés en dehors de la Presqu'île du Cap-Vert, permettant ainsi un réel début de décentralisation.

CHAPITRE II

Les opérations

La définition des perspectives du développement industriel a reposé sur une étude détaillée des secteurs industriels qui, à des titres divers, étaient apparus comme particulièrement intéressants (1).

Très souvent, la taille de l'unité minimum de production ne permet pas d'envisager un développement continu. En deça de certains seuils, aucune réalisation n'est possible.

Pour les autres industries, les investissements et la production ont été définis en fonction du marché et des perspectives de développement mises en évidence dans les autres secteurs industriels.

Il n'est pas exclu que certaines opérations non reprises ci-dessous se révèlent comme possibles au cours de la période quadriennale. A cet égard, le plan doit donc conserver une souplesse suffisante.

A. — INVESTISSEMENTS GLOBAUX.

Les investissements industriels au cours du premier plan ont été estimés à 17 milliards d'investissements, auxquels s'ajoutent 10 milliards de renouvellement, soit au total 27 milliards d'investissements bruts.

La valeur du capital industriel implanté au Sénégal, qui était estimé à 25 milliards en 1959, passera donc à 42 milliards en 1964 (indice 168 par rapport à 1959).

En outre, les investissements réalisés dans la recherche minière et pétrolière sont estimés à 6 milliards en quatre ans.

---

(1) Ces études font l'objet d'une publication séparée.

On n'a pas cherché à établir de façon rigide un ordre de priorité car, pour les capitaux privés disponibles, il n'existe le plus souvent aucune possibilité de transfert d'un secteur industriel à un autre. Cependant, dans certains cas, la participation du Gouvernement peut avoir une nette influence sur la décision et, à cet effet, les participations publiques atteindront 2 milliards dans les industries et 1 milliard dans la recherche minière.

L'action de l'Etat, tant directe qu'indirecte, sur le développement industriel tendra à obtenir des répartitions dans le temps et des localisations conformes aux tableaux ci-dessous.

TABLEAU N° 27

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS TOTAUX PAR ANNÉE

(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964	Total
Total des investissements industriels	4.200	8.200	8.200	6.400	27.000
Dont : publics	150	400	600	850	2.000
Recherche pétrolière et minière	1.500	1.500	1.500	1.500	6.000
Dont : public	123	200	300	377	1.000

TABLEAU N° 28

LOCALISATION DES INVESTISSEMENTS NETS

Cap-Vert	Thiès	Kaolack	Autres	Total
7.900	4.600	1.200	3.300	17.000

B. — NATURE DES OPERATIONS PREVUES.

1° ÉLECTRICITÉ :

La consommation d'électricité passera de 106 millions de kwh en 1959 à environ 190 millions de kwh en 1964 (indice 180). Dans cette augmentation, les consommations domestiques ou pour l'éclairage public ne représentent que 12 millions de kwh. Le reste, soit 86 % de l'augmentation, est dû surtout à l'implantation d'industries grosses consommatrices (1) dont : Phosphates de Taïba (35 millions de kwh), industrie textile (14 millions de kwh) mais également à des extensions de production (ciments).

(1) Pour cette raison, l'augmentation en valeur de la production sera plus faible que l'augmentation en volume.

Comme la plus grosse partie de l'augmentation prévue des consommations industrielles se situera dans la Région de Thiès, les augmentations de puissance nécessaires devront être réalisées dans cette Région par l'installation d'une centrale de 20.000 kwh.

Une petite centrale de 4.000 kwh devra être construite pour alimenter l'industrie textile, si celle-ci s'implante en dehors de la zone couverte par le réseau interconnecté. Au total, les investissements dans les centrales électriques s'élèveront à un milliard.

L'extension du réseau H. T. d'interconnexion vers Fatick, Kaolack et B a m b e y nécessitera des investissements de 400 millions.

Le prix du kwh domestique restera inchangé. Pour l'électricité industrielle, il importe que soit mise en place une nouvelle tarification plus conforme aux structures de coût et qui permette d'élargir l'éventail des possibilités de développement. Le prix du kwh industriel devrait être alors voisin de 5 francs.

2° Industries extractives :

L'exploitation des *phosphates de chaux*, commencée en 1960, se poursuivra à un rythme accru pour atteindre au minimum, en 1964, 1.200.000 tonnes de produits marchands par an.

Ces phosphates seront, en presque totalité, exportés, mais 1/10e environ sera utilisé pour les besoins de l'industrie des engrais.

L'exploitation des *phosphates d'alumine* se poursuivra, et le rythme antérieur du développement permettra d'atteindre une production de 200.000 tonnes en 1964, sans investissement nouveau.

L'extraction et le traitement de l'*ilménite* et du *zircon* se développeront par le déplacement de l'usine de Djifère et l'utilisation de gisements à faible teneur, mais plus étendus. La production sera en 1964 voisine de 100.000 tonnes.

La production de sel marin passera de 70.000 à 100.000 tonnes en 1964.

Au total, pour l'ensemble des industries extractives, les investissements nets s'élèveront à 2 milliards.

3° Travail des métaux et du bois :

Il sera créé une unité de fabrication de *matériel agricole* permettant la production moyenne, entre 1961 et 1964, d'environ 4.000 unités de culture attelées par an, auxquelles viendra s'ajouter un nombre plus réduit d'unités légères. Ces productions pourront être augmentées en fonction des possibilités d'exportation.

La production d'*emballages métalliques* passera de 15 millions d'unités à 100 millions en 1964, pour faire face à l'augmentation de la demande des conserveries. Cet objectif sera atteint par l'étalement de la production et par le doublement de la capacité actuelle.

Le développement de la demande et une substitution à des importations : pointes, boulons, articles de ménage, outils à main, cycles, objets en fonte, meubles et articles en bois, permettront la création ou l'extension des industries correspondantes.

En outre, les réalisations industrielles prévues, la constitution d'un armement sénégalais et l'amélioration des techniques de construction augmenteront le volume des travaux d'installation et d'entretien.

Ces extensions devront s'accompagner d'un effort de rationalisation aux niveaux du producteur et du consommateur, tant par une meilleure spécialisation de chaque entreprise que par une normalisation des fabrications recherchée par les différents corps d'entrepreneurs, d'architectes et de menuisiers.

La qualité de la production devra être garantie par la création d'un label.

Les investissements nets s'élèveront à 1,3 milliard en quatre ans, et le chiffre d'affaires de ces entreprises augmentera de plus de 3 milliards par rapport à 1959.

4° Industries de production de matériaux de construction :

La production de matériaux de construction passera de 180.000 tonnes en 1959 à 250.000 tonnes en 1964: cette estimation qui tient compte de l'évolution antérieure de la demande pourra être dépassée grâce à un élargissement des débouchés d'exportations.

La fabrication d'agglomérés sera normalisée pour réduire les pertes lors de la construction.

Au total les investissements nets atteindront 200 millions.

5° Industries chimiques et annexes :

Les besoins de l'agriculture sénégalaise *en engrais* à haute teneur passeront de 18.000 tonnes en 1961 à 80.000 tonnes en 1964.

Il existe en outre, des marchés potentiels importants dans les pays africains voisins qui laissent la possibilité d'exportations.

Le rythme prévu des consommations et l'utilisation de la matière première d'excellente qualité que constitue le phosphate de Taïba à 84 % permettra la réalisation en 1963-64 d'une industrie des engrais d'une capacité de 100.000 tonnes par an.

La production consistera en superphosphate triple, complétée par la préparation d'engrais complexes.

En amont sera installé un atelier d'acide sulfurique à partir de soufre importé.

A côté de ces investissements importants seront réalisées diverses autres petites industries chimiques pour le conditionnement de produits pharmaceutiques, de détergents, de produits de parfumerie, la production de soude et de chlore.

Les industries existantes verront leur activité fortement accrue : doublement de la production d'oxygène (700.000 mètres cubes), d'acétylène et de gaz carbonique; production de peinture passant de 1.900 tonnes en 1959 à 3.400 tonnes en 1964; doublement du chiffre d'affaires des industries des matières plastiques et du caoutchouc, par une augmentation des fabrications de chaussures et la diversification des productions.

Les investissements atteindront 1.500 millions.

6° Huileries, Savonneries :

L'augmentation de la capacité de traitement des huileries suivra approximativement l'augmentation de la production d'arachides, qui passera de 720.000 tonnes en 1959 à 1.000.000 de tonnes en 1964.

La production de savon passera de 12.000 à 16.000 tonnes en 1964.

Le groupe de travail pour le développement des industries de l'arachide poursuivra ses études en vue de la diversification de l'utilisation de l'arachide et de ses sous-produits. Ses travaux devront permettre en 1963-64 un début de réalisation dans l'un des domaines suivants :

Préparation d'arachide de bouche, de beurre d'arachide, utilisation de la farine d'arachide pour l'alimentation humaine, préparation d'aliments pour les animaux, préparation et utilisation industrielle des protéines, utilisation des coques pour la fabrication de panneaux agglomérés.

Les investissements nets atteindront 1 milliard.

7° Travail des grains et farines :

Ce secteur, actuellement sous-utilisé, recherchera une meilleure valorisation des sous-produits en fonction des besoins intérieurs, ainsi qu'un recours accru aux matières premières d'origine locale. Les études en cours permettront de préciser les actions qui devront être entreprises.

8° Sucrerie :

Le taux antérieur d'augmentation de la consommation de sucre (13 % par an) se réduira progressivement. La consommation totale de sucre passera de 36.000 tonnes en 1959 à plus de 50.000 tonnes en 1964. L'industrie locale sera en mesure de satisfaire la totalité de la demande de sucre en morceaux.

Les études préalables à l'implantation de la culture de la canne à sucre seront activement menées et devront permettre de préciser les conditions dans lesquelles cette production pourrait, dans le second plan, assurer l'approvisionnement de sucreries locales.

9° Conserveries :

a) *Conserveries de thon :*

La production de 6.500 tonnes réalisée au cours de la campagne 1959-1960 par six usines, passera à 40.000 tonnes en 1964-1965, atteignant une valeur de 3.500 millions, grâce à l'étalement de la production et à l'organisation d'un complexe intégrant les différentes phases de la production (frigorifique, fabrique de boîtes, conditionnement, récupération des sous-produits) et lié à un armement associé.

L'écoulement de cette production sur le marché européen (pouvant absorber en 1964 plus de 150.000 tonnes) et sur le marché américain ne devrait pas présenter de difficultés, même si des réalisations similaires étaient entreprises dans d'autres Etats de la Côte Ouest. Le Sénégal dispose, en effet, d'avantages appréciables : un climat favorable, une main-d'œuvre spécialisée à haut rendement, des installations portuaires et annexes propices.

L'investissement principal s'élèvera à 280 millions.

Les indications précédentes seront précisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la société d'études du thon dakarois.

b) *Conserveries de viande :*

Une unité de fabrication traitant 10.000 têtes de bovins par an sera installée. Les 9/10es de la production seront exportés sur l'Europe.

Les investissements atteindront environ 100 millions.

c) *Conserveries de concentré de tomates :*

Des études sont en cours pour l'acclimatation et la localisation d'une culture industrielle de tomate.

Une production locale devrait alors permettre la suppression progressive des 6.300 tonnes d'importations annuelles de concentré de tomate, représentant une valeur CIF de 400 millions.

10° INDUSTRIES TEXTILES :

Les ventes au Sénégal de tissus imprimés représentaient en 1959 3.800 millions, dont 300 millions seulement provenant de la production locale. Au cours du plan sera installée une unité de fabrication de tissus imprimés, dont le chiffre d'affaires pourrait atteindre en 1964, 1 milliard.

Seront également installées une unité produisant des tissés avec fils couleur pour une valeur de 300 millions par an (en 1959, 900 millions d'importations) et une unité produisant des percales pour 600 millions (en 1959, 900 millions d'importations).

La confection et la bonneterie augmenteront leur production de 800 millions par an.

Ces industries entraîneront en amont un développement du tissage et des filatures :

	Production 1959	Production 1964
Filature	1.380 tonnes	4.160 tonnes
Tissage	650 tonnes	3.430 tonnes
Impressions	300 tonnes	1.730 tonnes

La production d'articles en sisal sera portée de 1.500 tonnes à 5.000 tonnes par an pour répondre au développement des besoins sénégalais.

La réussite de ces industries implique un effort de formation du personnel, afin que le rendement de la main-d'œuvre permette au secteur textile de devenir compétitif au cours de la période couverte par le plan.

Par ailleurs, des essais seront entrepris en vue de la production au Sénégal de coton de qualité nécessaire à la réalisation de tissus imprimés. Cependant, au cours du premier plan, ces cotons devront encore être importés.

Ente autres, un effort sera fait pour susciter la production artisanale du sisal, à l'échelon du village.

Pour l'ensemble des industries textiles, les investissements s'élèveront à 3 milliards.

11° Raffinerie de pétrole :

Une raffinerie de pétrole d'une capacité de 2 millions de tonnes sera installée en 1961-1962, destinée à ravitailler le marché intérieur du Sénégal et susceptible d'exporter le quart de sa production et de fournir la moitié des produits de soute consommés à Dakar.

Les investissements atteindront 5 milliards.

12° Autres industries :

Les industries qui n'ont pas été traitées ci-dessus développeront leur activité sans qu'intervienne de changement important dans la structure de la production ou du marché.

On voudra bien à cet égard se reporter au tableau de production n° 26.

13° Batiment et génie civil :

Les investissements prévus au plan en ce qui concerne les infrastructures, l'enseignement, la santé, l'habitat, l'édilité, les installations industrielles et les équipements administratifs vont entraîner une notable reprise de l'activité de ce secteur. Le niveau atteint en 1964 sera de 43 % supérieur à celui de 1959.

L'équipement actuel de ce secteur pourra faire face à l'augmentation des travaux : seuls des investissements de renouvellement sont prévus.

14° Recherche minière :

Un bon inventaire des ressources du sous-sol sénégalais constitue un objectif de base à long terme. Sa réalisation permettra une meilleure connaissance des potentialités de développement.

Dans ce but, les investissements publics en recherches minières atteindront 1 milliard sur quatre ans, tandis que les investissements privés — surtout pétroliers — devraient être de l'ordre de 5 milliards.

Les recherches porteront en premier lieu sur les combustibles liquides ou gazeux; les pouvoirs publics s'attacheront à favoriser la continuation des recherches, malgré les aléas inévitables dans ce domaine.

L'effort portera également sur l'ensemble des matériaux de construction ou de carrière, dont l'inventaire devra être réalisé en fonction des besoins, parallèlement à la poursuite d'un inventaire de même nature pour les minerais et les phosphates.

Bien qu'il soit difficile de faire une prévision dans ce domaine, il est vraisemblable que les investissements ainsi réalisés permettront dès le début du second plan une nouvelle extension des industries minières. De plus, les résultats des recherches concernant les matériaux de construction de carrière devront pouvoir être utilisables dès le premier plan.

CHAPITRE III

Conditions et moyens de réalisation

Les conditions et moyens de développement ont été classés ci-dessous d'après leur ordre d'importance, mais tous devront concourir à la réalisation des opérations prévues.

A. — DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION RURALE.

Les importants efforts prévus dans le domaine de la production rurale sont indispensables pour permettre la réalisation du développement attendu dans le domaine industriel, car le monde rural peut fournir à l'industrie les matières premières dont elle a besoin, et surtout lui apporter les débouchés indispensables.

Cette considération vise particulièrement le développement de l'utilisation des engrais et des unités de culture attelées, qui conditionne strictement celui des industries chimiques et des industries du travail des métaux.

En ce qui concerne la fourniture de matières premières à l'industrie, un effort sérieux devra être entrepris pour l'implantation de la culture industrielle de la canne à sucre, du coton, des fruits et des légumes, pour le développement de la production de sisal et de l'exploitation du cheptel. Ceci permettrait de renforcer au cours du deuxième plan l'industrie à l'économie nationale.

Rappelons ci-dessous les besoins chiffrés pour 1964 :

500.000 tonnes canne à sucre (minimum);
15.000 tonnes coton-graines;
5.000 tonnes sisal en masse;
15.000 tonnes maïs;
1.000 tonnes tabac.

Pour la canne à sucre et le coton en culture industrielle, l'intervention de sociétés privées ou d'organismes spécialisés sera suscitée. Par contre, pour le sisal, le maïs et le tabac, seule une action rurale et artisanale animée par le Gouvernement peut permettre d'obtenir les résultats escomptés.

B. — FORMATION PROFESSIONNELLE.

La demande de main-d'œuvre qualifiée sera très importante, particulièrement dans le domaine des industries textiles et dans celui des industries chimiques. Les programmes de formation ont été élaborés en tenant compte des prévisions de développement industriel.

L'effort de l'enseignement technique portera en conséquence surtout sur les besoins en personnel d'encadrement, ingénieurs et contremaîtres, mais en étroite liaison avec l'industrie; tandis que les industries elles-mêmes formeront par la promotion ouvrière la plus grande partie des contremaîtres, des ouvriers qualifiés et surtout des ouvriers non qualifiés.

En effet, même en ne tenant pas compte du remplacement éventuel des cadres et ingénieurs européens, les besoins apparaissent de très loin supérieurs aux possibilités immédiates de formation.

Les besoins en cadres et ingénieurs au cours du premier plan seront supérieurs à 1.000, tandis que seulement une dizaine d'ingénieurs nouvellement formés seront disponibles pour l'industrie et les services publics au cours de cette même période. Pour les techniciens et contremaîtres, les besoins dépassent 3.000, tandis que l'enseignement technique ne formera qu'environ 200 brevetés industriels de 1961 à 1964, lesquels ne seront utilisables comme contremaîtres qu'après un certain temps.

Malgré ces différences considérables entre les besoins et les possibilités, il sera procédé à un inventaire des besoins par catégorie d'activité et par degré de spécialisation. Cette étude fera apparaître l'importance des besoins réels, l'orientation à donner à l'enseignement, la localisation optimale des écoles compte tenu de la nécessité de stages dans les industries. Elle permettra enfin de préciser l'étendue du déficit qui devra être comblé temporairement par appel à des techniciens extérieurs et par la formation accélérée sur le tas. Les techniciens extérieurs devront jouer un rôle primordial dans la formation du personnel au sein de l'entreprise.

Malgré les efforts importants prévus dans le domaine de l'enseignement, le déficit en techniciens ne pourra commencer à être résorbé qu'au cours du 2[e] plan. Il est possible, toutefois, d'obtenir assez vite une amélioration de la productivité de la main-d'œuvre déjà employée en la perfectionnant; cette augmentation de la productivité peut seule permettre à certaines industries, telle l'industrie textile — de devenir compétitives.

Parmi les facteurs qui freinent le perfectionnement de la main-d'œuvre, on peut retenir :

— les difficultés d'adaptation à une économie industrielle; en particulier, certaines traditions sont, telles quelles, difficilement compatibles avec l'organisation moderne du travail;

— le parasitisme familial, dont le développement suit souvent le niveau du salaire et tend à faire disparaître toute incitation à l'effort individuel.

C. — GARANTIES ET AVANTAGES EN FAVEUR DES INVESTISSEMENTS PRIVES.

La réalisation des objectifs du plan sera grandement facilitée par l'investissement de capitaux privés d'origine intérieure ou extérieure et par les apports de techniciens qu'ils sont susceptibles d'entraîner à leur suite.

Ces considérations sont particulièrement vraies pour l'industrie; et les dispositions du code des investissements constitueront un facteur très important pour la réussite de la politique d'industrialisation telle qu'elle a été définie.

La fiscalité doit être souple et s'adapter à chaque cas particulier, mais elle doit aussi offrir un cadre suffisamment stable pour ne pas bouleverser les industries existantes. Elle doit, par ailleurs, favoriser au maximum l'épargne et l'investissement ou le réinvestissement.

Les investissements industriels doivent également être facilités par l'action d'un bureau des industries susceptible de rassembler la documentation disponible et d'effectuer les études préliminaires Il aura pour mission d'informer clairement et rapidement les industries des possibilités nouvelles et des conditions dans lesquelles celles-ci peuvent être réalisées. Il devra encourager et même susciter les initiatives, les orienter dans le cadre du plan, faciliter les réalisations en proposant, s'il y a lieu, au Gouvernement, une prise de participation, en particulier par l'intermédiaire de la B. S. D. susceptible de gérer de façon concertée les différentes participations publiques.

De leur côté, les chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie, et singulièrement celle de Dakar, peuvent constituer des auxiliaires efficaces pour la réalisation des objectifs du plan. Il importe donc que la répartition des représentations à l'intérieur de ces organismes manifeste les priorités retenues dans le développement.

D. — ELARGISSEMENT DU MARCHE.

Intérêt d'un marché inter-africain

Le Gouvernement s'attachera à élargir le marché inter-africain par des accords sur la fourniture de matières premières et de produits finis, par la consolidation d'un régime préférentiel inter-africain, par la recherche des complémentarités des diverses économies, d'une spécialisation et d'une coordination de l'industrialisation lorsque la concurrence inter-Etats pourrait être néfaste.

A cet égard, le plan ménage l'avenir en ne s'attachant dans un premier temps qu'aux seules industries qui bénéficient d'ores et déjà d'un marché intérieur suffisant; mais aussi en prévoyant la continuation d'études de réalisations susceptibles d'intéresser l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Pour ces dernières, le choix des implantations, les moyens à mettre en œuvre et les débouchés à garantir devront faire l'objet d'accords réciproques passés entre les Etats.

Action sur le marché sénégalais

Le développement de la demande est lié au *pouvoir d'achat* dans les secteurs agricoles notamment, et ce développement est nécessaire au développement industriel.

Pour la rationalisation de la production et des circuits commerciaux, une certaine *normalisation* de la demande et de l'offre est en outre nécessaire, ainsi qu'un groupement au moins partiel des achats administratifs.

Pour faciliter leur diffusion, les produits sénégalais doivent se faire apprécier tant par leurs prix que par leur qualité. A cet égard, la surveillance de celles-ci et l'instauration d'un label permettront de faire disparaître un préjugé trop répandu en faveur des produits importés.

En ce qui concerne les produits étrangers, le recours parfois nécessaire à la *protection douanière* ou contingentaire ne devra être utilisé que d'une façon temporaire pour faciliter la période de démarrage de nouvelles industries, sans toutefois consacrer les monopoles et tuer une saine concurrence indispensable.

Parallèlement, une *action auprès des commerçants* sera entreprise en vue de les inciter à utiliser en priorité les produits sénégalais.

Un abaissement des *prix de transport* permettrait également l'augmentation de certaines productions, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Les produits exportés dans les Etats voisins ont en effet à supporter des frais de transport maritime et de manutention souvent supérieurs à ceux des produits importés en provenance d'Europe. Au cours du premier plan, un abaissement de 30 % des coûts globaux de transport (de l'usine au consommateur) devra être recherché.

L'abaissement du prix des transports est également indispensable à un élargissement du marché intérieur, en particulier pour les engrais et le ciment. L'objectif à atteindre est estimé à 15 % du prix actuel.

E. — CONDITIONS D'UNE DECENTRALISATION.

Un développement assez harmonieux pour éviter une trop grande centralisation et la formation de masses citadines inadaptées, a été retenu comme objectif de base à long terme.

La décentralisation est possible à Thiès, Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor, lors de l'implantation de nouvelles usines et quelquefois par un déplacement d'industries déjà installées. C'est particulièrement le cas des usines de filatures, de tissages et d'impressions, des industries chimiques et des engrais des nouvelles usines de fabrication de matériel de culture attelée et des nouvelles centrales électriques.

A cet égard, les pouvoirs publics rechercheront les moyens d'offrir aux industriels des facilités pour l'occupation de nouveaux terrains dans les zones industrielles délimitées par les plans d'urbanisme.

Les municipalités seront, de leur côté, invitées à déterminer les facilités qu'elles sont susceptibles d'offrir pour favoriser les implantations industrielles, ainsi que cela se fait dans de nombreux pays.

Cependant, une industrie a besoin d'un certain environnement technique et ne peut se passer de la fourniture de biens intermédiaires et de services d'autres industries. Les zones industrielles à créer devront donc répondre à ces exigences et permettre la constitution d'ensembles équilibrés. Sauf cas particulier, il faudra éviter, en cherchant à décentraliser, que ne s'implantent de petites unités isolées dont la situation — lorsqu'elle doit se prolonger — est toujours plus précaire.

Titre IV. — L'Artisanat, le Commerce et le Tourisme.

CHAPITRE PREMIER

L'artisanat

A. — ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS.

Les perspectives offertes à l'artisanat, dans le cadre du développement général, ont une diversité à l'image des différentes réalités que couvre le terme général d'artisanat. Mais sous ses différentes formes, celui-ci doit apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs du plan.

Dans de nombreux secteurs, en dépit de la concurrence qu'est susceptible de lui faire l'industrie, *l'artisanat de production* reste l'organisation de la production la mieux adaptée aux conditions économiques actuelles : faible pouvoir d'achat, caractère saisonnier du travail rural et de la demande. En outre, par sa souplesse, et à la différence de l'industrie, il offre la possibilité d'utiliser les ressources régionales avec de très faibles investissements. Enfin, l'artisanat de production est appelé à jouer un rôle complémentaire de l'industrie soit en amont (fibrage artisanal du sisal), soit en aval (tissage, confection).

Le succès d'importantes actions prévues au plan dépend largement d'un *artisanat de service* complémentaire (forgerons, mécaniciens, métiers du bâtiment, puisatiers, menuisiers, bourreliers). L'effort d'équipement du monde rural (outillage et matériel agricole, équipement de puits, constructions) risquerait, en effet, d'être partiellement gaspillé s'il n'était complété par la présence ou la mise en place d'artisans aptes à en assurer l'entretien régulier.

Enfin, l'*artisanat d'art,* qui ne représente cependant que 5 % environ de l'ensemble de l'artisanat, doit être organisé et développé en relations avec les autres actions menées en matière de tourisme.

Le *milieu artisanal* constitue, par ailleurs, un milieu de *formation* précieux pour l'élévation de la qualification de la main-d'œuvre. Il permet une transition bénéfique entre les comportements productifs du milieu rural et ceux du milieu industriel. Il peut, en outre, largement faciliter la *promotion* sociale en en ouvrant l'accès à la petite entreprise, non seulement par l'élévation du niveau technique, mais aussi par l'exercice de l'esprit d'organisation et d'entreprise. Enfin, en milieu rural, il introduit une nécessaire diversification et une heureuse complémentarité des activités.

B. — LES ACTIONS.

Les différentes actions concernant l'artisanat devront être organisées et coordonnées à l'échelon national par un *office de l'artisanat* dans lequel seront associés les pouvoirs publics et les chambres de métiers, qui seront mises en place au niveau régional. La participation des artisans à ces différentes instances a pour but d'obtenir que les actions entreprises suscitent une impulsion entretenue par le milieu artisanal lui-même qui peut seul, dans des conditions économiques, leur apporter une efficacité durable.

Les *investissements* nécessaires pour la mise en place de l'office se limitent pratiquement à la construction de la maison de l'artisanat de Dakar. De leur côté, les chambres de métiers devront utiliser les infrastructures existant dans les régions. Au total, l'aide de l'Etat à l'office se montera à 20 millions d'équipement, auxquels s'ajouteront les fonds nécessaires pour deux années de fonctionnement sur la base de 40 millions par an. A l'expiration de ces deux années, l'office devra être en mesure de couvrir ses frais par un prélèvement sur le produit de ses ventes.

Les actions menées dans le milieu artisanal devront être orientées vers trois buts :

1° Elever la qualification des artisans :

En ce qui concerne les artisans ruraux, le programme de l'enseignement technique fait une large place à leur *formation* et au *perfectionnement* d'artisans exerçant déjà leur métier. Les quatre centres prévus, représentant pour les seuls investissements 95 millions de francs, formeront en 1964 400 artisans ruraux nouveaux par an. Les programmes de formation seront élaborés en liaison avec les régions et tiendront compte de leurs besoins spécifiques : hydraulique, vulgarisation du matériel agricole, habitat, transformation des productions locales, action des C. R. A. D.

Pour les différentes formes d'artisans, l'élévation de qualification recherchée portera non seulement sur les techniques de production, mais également sur les modes de gestion (comptabilité, achats et ventes...).

2° Améliorer les conditions de production de l'artisanat :

En cette matière, la *politique de crédit* déjà entreprise sera étendue. Elle portera en premier lieu sur le *crédit* destiné à favoriser l'*équipement*. Environ 400 millions de crédit à moyen terme seront mis à la disposition de l'artisanat par le Crédit du Sénégal.

De plus, le Crédit du Sénégal consacrera un volume de 500 millions de *crédit à court terme* pour faciliter le financement des *achats de matières premières*.

3° Organiser l'artisanat :

Cette action, qui ne peut être efficace que si elle rencontre la participation active des intéressés, vise en premier lieu à assurer à l'artisanat les *débouchés réguliers* qui lui sont nécessaires. L'organisation de l'artisanat doit en effet lui permettre par le groupement des commandes et la spécialisation qu'il rend possible, de bénéficier de débouchés, soit *à l'extérieur* (artisanat d'art), soit à l'intérieur. Sur ce point, un tel groupement permettra d'élargir la part de l'artisanat dans les commandes publiques et dans les opérations d'équipement sanitaire, éducationnel, ou d'habitat prévues au plan. Il facilitera, par ailleurs, l'obtention de crédit par le recours éventuel à la *caution mutuelle* et en permettant le *contrôle technique* de l'exécution des marchés.

Enfin, le développement de l'organisation au sein de l'artisanat doit favoriser une *transformation* plus rapide de certaines cellules artisanales en *petites entreprises*.

Elever la qualification des artisans, améliorer leurs conditions de production, les organiser, ne constituent pas des objectifs indépendants les uns des autres. L'amélioration de l'équipement ne serait qu'un progrès illusoire si elle n'était en même temps complétée par l'extension et la régularisation des débouchés et par l'élévation du niveau de qualification des artisans. Les initiatives déjà prises en vue de *coordonner* de telles interventions seront poursuivies et développées afin que l'action de l'Etat et les efforts des artisans assurent à l'artisanat une réelle et durable promotion et favorisent sa nécessaire participation au développement de l'économie.

CHAPITRE II

Le commerce

A. — ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS.

Lieu de rencontre des différents secteurs de l'économie sénégalaise et point de contact de l'économie intérieure avec les économies extérieures, le commerce doit apporter une contribution majeure à la réalisation des objectifs du plan.

Il devra poursuivre et intensifier sa spécialisation, en vue d'assurer un système de distribution qui entraîne une meilleure intégration des divers secteurs de l'économie nationale. Organismes publics de distribution (O. C. A.) et entreprises privées bénéficieront ainsi des effets de l'augmentation du produit national. Les *quantités commercialisées* devraient, en 1964, dépasser de près de 50 % les chiffres de 1959. Cette progression permettra d'améliorer les conditions de commercialisation et de ce fait de réduire les marges unitaires.

L'orientation déjà engagée dans le sens d'une *conversion* partielle de certains établissements commerciaux privés vers des activités industrielles de transformation, de montage ou de conditionnement devra être encouragée.

L'office de commercialisation agricole (O. C. A.) et les entreprises privées du secteur commercial, par le *groupement des commandes et le recours à une certaine normalisation*, devront venir renforcer le développement des activités industrielles.

Les *effectifs* employés dans le commerce ne suivront pas la progression des ventes, mais au total l'emploi devrait augmenter d'environ 10 % pendant la période du plan, soit un accroissement d'effectifs de 4 à 5.000 personnes. En même temps, la *promotion* africaine, déjà engagée, devra être poursuivie.

B. — LES INVESTISSEMENTS.

Les investissements bruts retenus pour la période du plan ont été évalués à environ 7 milliards, y compris le renouvellement du parc des véhicules des entreprises de transport et de commerce. Ceux réalisés par le secteur commercial pour des activités de transformation industrielle n'y sont pas inclus.

C. — CONDITIONS ET MOYENS DE REALISATION.

Les pouvoirs publics veilleront à favoriser l'évolution attendue du commerce. Les conversions vers des activités industrielles continueront d'être facilitées par une fiscalité favorisant les réinvestissements par la diffusion auprès du secteur commercial d'information sur les possibilités industrielles et les avantages accordés aux investissements correspondants.

De son côté, le secteur commercial sera incité à faciliter le développement de la production intérieure, en recourant de préférence aux produits sénégalais et en concourant à l'amélioration de la qualité de ces produits en liaison avec les industries intéressées.

Enfin, l'effort réel entrepris dans les dernières années par les grandes maisons de commerce pour intégrer des commerçants africains sera encouragé. Cette évolution devrait permettre entre autres de faciliter l'écoulement préférentiel des productions nationales.

CHAPITRE III

Le tourisme

Le développement du tourisme portera à la fois sur le tourisme d'origine internationale et sur le tourisme intérieur.

Les pouvoirs publics participeront à ce développement, soit directement par l'intermédiaire de l'*office du tourisme,* soit indirectement en suscitant et en appuyant les initiatives privées.

La presqu'île du Cap-Vert bénéficie d'une situation privilégiée par son climat, sa position géographique et les infrastructures dont elle est déjà dotée. La ville de Dakar est le point de *passage* d'un courant de *tourisme international* appréciable.

De nombreuses actions définies dans certains autres secteurs bénéficieront indirectement au tourisme; l'aménagement des infrastructures aéronautiques ou routières, le développement entrepris dans les différentes régions et dans les différents secteurs, entraîneront une intensification de l'activité économique et, par là, un accroissement des mouvements de voyageurs.

Des contacts seront pris en vue d'étendre les circuits touristiques existant en Afrique du Nord jusqu'à Dakar, et de faire de Dakar le point de départ d'un circuit en Afrique Noire et un lieu de rencontre (conférences, congrès).

Pour faire face à ce développement du grand tourisme, bénéfique pour la balance des paiements, la *capacité d'accueil* des hôtels situés dans le Cap-Vert devra être notablement augmentée; en complément, une capacité d'au moins 50 chambres devra être créée à l'intérieur.

Pour retenir cette clientèle internationale, les initiatives en vue de lui offrir un *séjour* agréable seront favorisées : agences de voyages, moyens de transport, distractions. La mise à la disposition des touristes des productions de l'artisanat d'art devra être organisée.

L'office du tourisme entreprendra, en liaison avec les organisations touristiques internationales, un effort de propagande en vue de faire connaître les possibilités offertes au Sénégal dans ces différents domaines et, en particulier, intensifiera la publicité en faveur du parc du Niokolo-Koba.

S'agissant du tourisme intérieur, les pouvoirs publics favoriseront l'établissement d'installations de vacances ou de loisirs. Un camp de vacances sur la Petite Côte et une station touristique en Casamance seront aménagés.

Les investissements publics en faveur du tourisme s'élèveront à 100 millions. Quant aux *investissements privés,* ils devraient atteindre environ 400 millions. De plus, l'Etat apportera sa garantie et son concours aux réalisations du secteur privé par la création d'un *fonds d'équipement hôtelier.*

Titre V. — L'Enseignement, la Formation, l'Information.

CHAPITRE PREMIER

Orientations générales, objectifs

La politique poursuivie en matière d'enseignement et de formation pendant la première période quadriennale tendra à contribuer avec le maximum d'efficacité au progrès économique et social du pays, tout en assurant le plein épanouissement de l'individu et du citoyen dans son milieu national.

A. — ENSEIGNEMENT.

L'action scolaire devra assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'usage généralisé d'une langue commune et le partage d'une même culture par les divers groupes de la population, tout en favorisant l'intégration des apports du monde moderne dans la culture des citoyens et en éveillant chez les individus la possibilité et le goût de la création technique et artistique.

Pour atteindre cet objectif, l'effort principal, pendant la première période quadriennale, devra porter sur le développement de l'enseignement primaire et de l'enseignement professionnel.

Dans le même temps, les enseignements du second degré seront organisés de manière à pouvoir subvenir aux besoins en maîtres de l'enseignement primaire et fournir aux divers niveaux scolaires, les éléments en nombre suffisant pour la préparation professionnelle des ouvriers, employés et cadres moyens et supérieurs des secteurs privé et public.

1° Enseignement primaire :

Le but à atteindre sera de scolariser en 1964 plus de 50 % des enfants d'âge scolaire, dans une école primaire capable d'assurer la sélection d'éléments valables pour la constitution d'une élite, en même temps qu'une préparation à la vie, dans le milieu urbain et rural.

Ce taux a été choisi parce qu'à la lumière d'expériences antérieures, il est apparu qu'une scolarisation touchant plus de 50 % des enfants scolarisables produirait des résultats durables. A partir de ce taux, non seulement la masse des écoliers conserve les notions acquises à l'école lorsqu'elle se replace dans le cadre social, même encore largement analphabète, mais encore cette masse s'avère capable d'agir sur les adultes, notamment pour la diffusion de la langue véhiculaire de l'enseignement.

L'enseignement primaire ainsi développé devra conserver sa valeur et son niveau actuels. Cependant, des études seront entreprises et des essais seront faits en vue de la mise au point de programmes et de méthodes qui éveillent l'intérêt et la capacité des jeunes élèves pour les tâches manuelles et techniques notamment dans le monde rural.

Le tableau suivant résume les objectifs à atteindre, année par année.

TABLEAU N° 29

EVOLUTION DES NOMBRES DE CLASSES ET D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Nombre d'élèves Public et privé ...	125.500	149.000	177.250	210.250	249.000
Nombre d'enfants Scolarisables (a) .	450.000	459.000	468.200	477.500	487.000
Taux de scolarisation	28 %	32,4 %	37,8 %	44 %	51,1 %
Nombre total de classes	2.790	3.260	3.925	4.485	5.260
Dont :					
Publiques	2.090	2.490	3.065	3.535	4.205
Privées	700	770	860	950	1.055

(a) En estimant à 3.100.000 la population totale en 1960 et à 2 % son taux de croissance annuel.

Ainsi conçu, le développement de l'enseignement primaire permettra les « productions » scolaires suivantes :

TABLEAU N° 30

« PRODUCTION » DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Effectif de la classe d'entrée	31.000	36.500	42.750	50.500	61.750
Effectif de la classe de sortie	13.000	14.500	17.500	23.000	26.500
Sortants réels	11.700	13.000	15.750	20.700	23.850
Dont :					
— Vers le 1er cycle du 2e degré	3.400	3.900	4.100	4.300	4.500
— Finissant leurs études générales avec le C.E.P.E. (a)	4.000	5.700	6.550	9.600	12.600
— Finissant sans diplôme	4.300	3.400	5.100	6.800	6.750

(a) Certificat d'études primaires élémentaires.

Ce rythme de scolarisation primaire permettra donc assez facilement d'assurer à la fois une bonne sélection des cadres supérieurs et des élites et une alimentation satisfaisante des centres de formation menant au certificat d'aptitude professionnelle (C. A. P.).

En outre, en suivant le rythme acquis pendant cette première période, il sera possible d'obtenir une scolarisation totale du pays entre les années 1970 et 1975.

2° Enseignement général du second degré :

Une augmentation au cours de la période de 68 % des effectifs des lycées, collèges, cours normaux et cours complémentaires est nécessaire pour assurer le recrutement :

— des maîtres de l'enseignement du premier degré,

— des élèves du second cycle de l'enseignement technique,

— des étudiants de l'enseignement supérieur.

Cette progression rapide ne pourra être obtenue qu'en veillant strictement à l'obtention d'un rendement satisfaisant pour les classes de début du secondaire, où les « déchets » lors du passage d'une classe à l'autre ne devront pas dépasser 10 % des effectifs. Ce résultat sera poursuivi au moyen de la sélection opérée par l'examen d'entrée en sixième qui, avec une augmentation de l'effectif des sixièmes très modérée par rapport à celle des cours moyens, devra permettre d'éviter les exclusions pour insuffisance de notes au cours du premier cycle.

TABLEAU N° 31

Prévisions de scolarisation dans l'enseignement secondaire (public et privé)

Classes	Rentrée 1960	Rentrée 1961	Rentrée 1962	Rentrée 1963	Rentrée 1964
Total premier cycle	8.220	9.950	11.200	12.200	13.350
Dont :					
— 6e	2.900	3.400	3.600	3.800	4.000
— 3e	1.110	1.700	2.000	2.300	2.650
Total deuxième cycle ...	1.165	1.505	1.885	2.200	2.550
Dont :					
— 2e	470	750	850	950	1.100
— Classes terminales ...	305	330	365	500	600
Total général	9.385	11.455	13.085	14.400	15.900

a) *Le premier cycle du second degré :*

De la « production » du premier cycle dépendent les effectifs dans les deuxièmes cycles du secondaire et du technique, et le nombre des maîtres du primaire.

Pour atteindre les objectifs de scolarisation assignés pour ces trois ordres d'enseignement des difficultés apparaîtront, en particulier pour les rentrées de 1961 et de 1962; on ne pourra recruter pour le second cycle du technique que 85 élèves titulaires du brevet d'études du premier cycle (sortant donc du premier cycle de l'enseignement général), au lieu des 270 escomptés en 1961; et pour les instituteurs adjoints, 150 élèves-maîtres pour 400 classes à ouvrir en 1961, et 265 pour 475 classes à ouvrir en 1962.

Il est donc nécessaire de développer au maximum l'enseignement du premier cycle du second degré, par une décentralisation plus poussée des établissements scolaires, qui seront de préférence des cours complémentaires pourvus, si possible, de sections ménagères ou agricoles. Cependant l'implantation de ces cours complémentaires en nombre suffisant ne sera possible qu'au moment où auront été formés des maîtres sénégalais capables d'y dispenser un enseignement valable. Pendant la période du plan, il est prévu seulement l'ouverture de cinq nouveaux établissements, ce qui portera à vingt le nombre des cours complémentaires en fonctionnement en 1964.

La « production » du premier cycle et l'orientation des élèves sortant de ce cycle s'établiront comme suit :

TABLEAU N° 32

« PRODUCTION » DU PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Effectif à l'entrée en troisième ...	1.110	1.700	2.000	2.300	2.650
Effectif de sortie de troisième	1.000	1.530	1.800	2.070	2.390
— Entrant en 2e cycle secondaire.	700	775	860	1.000	1.140
— Entrant en 2e cycle technique ..	85	300	375	300	300
— Devenant instituteurs adjoints.	150	265	325	495	630
— Devenant moniteurs d'enseignement	45	135	170	200	200
— Quittant l'enseignement sans diplôme	20	55	70	75	120

b) *Le second cycle du second degré :*

L'enseignement du second cycle et l'enseignement classique du premier cycle sont donnés dans les lycées et collèges « longs » des centres importants, munis d'un internat.

Pendant la période quadriennale, le nombre de nouveaux bacheliers « complets » sera d'environ 1.055 : 215 en 1961, 230 en 1962, 260 en 1963, 350 en 1964. Il convient d'y ajouter une centaine de bacheliers « technique-mathématiques » ou « sciences économiques » : 20 en 1961, 10 en 1962, 30 en 1963, 40 en 1964, soit un total de 1.150 bacheliers.

Il importe que les élèves du second cycle, qui en dépit de la sélection sévère exercée à l'entrée en classe de seconde, n'obtiendraient pas leur baccalauréat, soient titulaires d'un diplôme qui, en cas d'abandon en cours de scolarité, leur permette de se placer facilement dans la vie active, après une formation professionnelle de courte durée. C'est dans ce but que tous les élèves du premier cycle seront invités à se présenter à l'examen du brevet d'études du premier cycle (B. E. P. C.) même avant l'entrée dans le second cycle, en attendant d'y être obligés.

3° L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

Ses objectifs sont de développer et régionaliser la formation professionnelle rurale, industrielle et artisanale, augmenter la formation de cadres techniques, susciter une élite féminine à tous les niveaux.

a) *La formation professionnelle en milieu rural :*

En liaison avec l'action des centres d'expansion rurale et des centres d'animation rurale, 200 jeunes paysans recevront chaque année une formation professionnelle dans des centres régionaux destinés à promouvoir une élite paysanne.

En même temps, 4 centres de perfectionnement formeront à partir de 1964, 400 artisans ruraux par an. Enfin, la formation des pêcheurs sera assurée dans ces centres régionaux spécialisés.

b) *La formation professionnelle en milieu urbain :*

Les centres d'apprentissage, principalement celui de Dakar, seront transformés en centres de formation professionnelle dans lesquels les apprentis suivront les cours de 1re année et reviendront, durant les deux ou trois années suivantes, uniquement pour suivre les cours théoriques, la formation pratique leur étant donnée directement dans l'entreprise. De nouveaux centres seront installés au cœur des zones industrielles.

Les centres d'apprentissage seront néanmoins conservés pour former des *ouvriers d'entretien polyvalents* et des artisans : en effet, l'équipement de ceux-ci est souvent encore trop rudimentaire pour suffire à la formation pratique des apprentis.

TABLEAU N° 33

EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS
(Enseignement public seul)

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Centres d'apprentissage	1.380	1.650	1.770	1.920	2.000
Centres pour paysans		80	80	160	200
Centres pour artisans ruraux		200	200	400	400
Cours professionnels :					
— Directs	1.500	1.700	1.900	2.000	2.500
— Indirects	200	500	700	700	700
— Par correspondance	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Dans l'ensemble, la formation professionnelle verra *ses effectifs doubler* entre 1960 et 1965.

c) *La formation des cadres techniques :*

La formation des cadres techniques sera améliorée par la transformation du lycée technique de Dakar qui sera réservé aux seuls élèves munis du brevet industriel ou du baccalauréat technique, et par l'ouverture de deux écoles nationales techniques spécialisées :

— L'école nationale des travaux publics, qui doit fournir par an 40 à 50 géomètres ou adjoints techniques à la fin du plan;

— L'école nationale des cadres ruraux, d'où sortiront les techniciens de l'agriculture, du génie rural, de l'élevage, des eaux et forêts, de la coopération, à raison de 70 par an à partir de 1964.

TABLEAU N° 34

EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT ET LES ÉCOLES TECHNIQUES

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Nombre d'élèves	1.500	1.860	2.370	2.930	3.250

Durant la période quadriennale les effectifs de *l'enseignement technique feront donc plus que doubler.*

d) *La promotion féminine :*

Enfin, il s'agit de faire progresser rapidement la formation d'élites féminines à tous les niveaux suivant quatre directions principales :

— création d'un centre de formation de monitrices rurales d'économie ménagère, qui constitueront les cadres féminins nécessaires à l'action des centres d'expansion rurale; 30 monitrices seront formées par an;

— formation aux tâches ménagères en milieu urbain des jeunes filles et jeunes femmes par des cours donnés une 1/2 journée par semaine dans des centres de formation ménagère;

— préparation des certificats d'aptitudes professionnelles (arts ménagers, aide-maternelle et autres) dans les centres de Dakar, Diourbel, Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor et Kaolack);

— préparation aux tâches techniques proprement dites, dans les écoles techniques (sages-femmes, infirmières sociales, infirmières d'Etat).

En ce domaine de la promotion féminine, l'effort de l'enseignement privé sera très important.

En résumé, les effectifs suivants de techniciens seront formés pendant ces quatre années du plan,

TABLEAU N° 35

NOMBRE DE TECHNICIENS DIPLOMÉS (*principaux groupes seulement*)

Année scolaire	Sortie 1961	Sortie 1962	Sortie 1963	Sortie 1964
C. A. P. industriels	130	150	170	200
C. A. P. féminins	20	60	75	110
Monitrices rurales		30	30	30
C. A. P. commerciaux	50	80	190	260
Brevets industriels et commerciaux	70	100	130	200
Diplômés des travaux publics	10	15	20	40
Diplômés cadres ruraux			45	70

La formation professionnelle dans l'entreprise doit permettre peu à peu de combler, pour les postes de maîtrise et d'ouvriers qualifiés tout au moins, le déficit qu'accusent ces chiffres comparativement aux besoins industriels de la période.

TABLEAU N° 36

COMPARAISON DES BESOINS EN PERSONNEL QUALIFIÉ ET DES DIPLOMES DÉLIVRÉS

	Besoins	Productions scolaires de diplômés en ces 4 années
Ouvriers qualifiés	3.500	650 C. A. P. industriels.
Maîtrise	1.500	500 brevets industriels et commerciaux.
Cadres et ingénieurs.	1.000	20 ingénieurs.

En conclusion, pendant la période considérée, l'action de l'enseignement technique doit s'étendre à des domaines d'activité très divers. Il sera donc nécessaire que les méthodes de cet enseignement soient aussi souples que possible : cette recherche d'adaptation sera la tâche du centre national d'études et de formation pour la promotion professionnelle, qui sera créé en 1961. Elle sera poursuivie en liaison étroite avec les milieux professionnels.

Il sera également fait largement appel, d'une part, au secteur privé et aux diverses professions, et d'autre part, à l'enseignement général du premier et du second degré.

Il est impérieux que les éléments « produits » par l'enseignement professionnel technique utilisent effectivement la formation reçue; ceci implique que la disparité entre les rémunérations des travailleurs manuel et intellectuel se modèle sur les besoins relatifs du pays.

4° L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

On peut considérer que la presque totalité des bacheliers continueront de s'inscrire à l'université soit à Dakar, soit en France, soit ailleurs. L'effectif actuel de 520 étudiants en 1961 s'élèvera à 1.500 en 1964.

L'orientation des 188 boursiers et connue avec précision. Parmi ceux-ci on peut escompter, au cours de la période du plan, les effectifs formés suivants :

— 37 médecins, pharmaciens et dentistes;

— 13 médecins vétérinaires;

— 14 ingénieurs (hydraulique, mines, travaux publics, agriculture);

— 5 diplômés des écoles de commerce et experts comptables;

— 36 juristes;

— 56 professeurs ou chercheurs;

— 1 chartiste;

— 2 officiers des armées;

— 1 journaliste, 1 cinéaste.

La répartition des étudiants dans les diverses branches doit tenir compte des aptitudes et des goûts de chacun, certes, mais également et d'une façon accrue, des besoins du pays. Chaque fois qu'il sera possible, les études universitaires devront être suivies à Dakar, dont l'université connaîtra un grand développement durant la période quadriennale, sa capacité devant être portée de 1.400 à 3.000 places en 1964.

5° L'ÉDUCATION DES ADULTES :

Les objectifs dans ce domaine devront dépasser l'éducation de base classique et la simple alphabétisation. Elle visera bien plus à une promotion de groupes par :

— l'éducation générale des hommes et des femmes afin d'élargir leurs horizons;

— l'apprentissage de nouvelles techniques de travail, la création de nouvelles attitudes devant le progrès;

— l'exercice effectif de responsabilités au sein de la communauté.

L'éducation des adultes se propose de faire comprendre aux masses le sens et la portée de l'évolution en cours et le rôle qu'elles ont à y jouer, tout en valorisant le patrimoine traditionnel que l'école de type français n'intègre et n'exploite qu'imparfaitement.

Cette promotion populaire est à faire sur le terrain, en évitant déracinement et action parcellaire. L'Etat favorisera donc les initiatives privées dans ce sens, les coordonnera et les orientera. Son action directe s'exercera en particulier au sein de l'armée.

L'Etat favorisera en particulier la création d'un « mouvement national pour l'éducation », disposant d'un bureau d'études et doté de moyens audio-visuels importants.

Entre autres, un système de transcription rationnel des langues vernaculaires sera étudié afin de les utiliser pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes.

6° La jeunesse et les sports :

Les organisations de jeunesse et les groupements sportifs souffrent d'une grave insuffisance de moyens.

Les centres importants sont les seuls à posséder quelques installations du reste mal équipées et la campagne en est complètement dépourvue, ce qui contribue à accentuer la tendance à l'exode de la jeunesse vers les villes.

Une politique de jeunesse clairement définie pourra rendre possible une action cohérente en faveur des milieux intéressés.

La plupart des opérations prévues au premier plan ont pour but essentiel de créer une atmosphère favorable au maintien de la jeunesse dans le milieu rural. Le concours de la jeunesse pour les diverses constructions envisagées sera toujours assuré et représentera souvent plus de 30 % des dépenses globales. Cette participation se fera, notamment :

— par les *camps de jeunesse*, organisés pour assurer une formation civique et pratique et pour permettre la réalisation par les jeunes, soit de travaux d'intérêt général (routes, construction...) soit de travaux ruraux dans les zones d'action pionnière;

— par les *organisations urbaines et rurales* gravitant autour des foyers et des maisons de jeunes, et leur permettant de réaliser ou de parfaire les installations et équipements de loisirs, de culture, ou de sport dont ils ont besoin.

Les investissements envisagés tendent à mettre à la disposition de la jeunesse et de la population un équipement sportif qui permette leur épanouissement physique ainsi que des installations à vocation culturelle et éducative.

7° L'information :

L'effort dans ce domaine portera essentiellement sur l'association des masses rurales au développement du pays, et sur leur éducation à l'aide de moyens audio-visuels. La puissance de l'émetteur en ondes moyennes de la chaîne éducative de Radio-Sénégal sera portée de 10 à 200 kw, et les relais susceptibles d'inclure des programmes régionaux de développement dans les émissions éducatives seront mis en place.

Des camions-cinéma, équipés de films éducatifs parcoureront les différentes régions, afin d'éduquer par l'image les populations villageoises. Enfin, les centres d'information seront décentralisés au niveau des cercles, sinon des arrondissements, afin d'avoir une action directe d'information et d'éducation; ils seront pourvus de matériel technique pour leur permettre des tournées fréquentes d'information dans le milieu rural.

D'autre part, l'action vers l'étranger sera intensifiée, afin de mieux faire connaître au monde extérieur les réalités et les réalisations sénégalaises.

Le poste émetteur en ondes courtes de Radio-Sénégal sera doté d'un certain nombre d'antennes supplémentaires, afin de pouvoir orienter à volonté les émissions vers telle ou telle zone du monde, aux heures les plus favorables.

CHAPITRE II

Les investissements

A. — REMARQUES PRELIMINAIRES.

Deux remarques s'imposent tout d'abord :

1° La part du budget de l'Etat consacrée au fonctionnement des différentes branches de l'éducation, de l'information et de la jeunesse sera relativement importante. Son augmentation dans la période considérée sera globalement de l'ordre de 16 % par an, celle du budget étant de 6 à 7 %.

A noter que la progression accuse une pointe en 1962 et 1963, due aux nouvelles installations destinées à la formation des paysans et à la radiodiffusion sur 200 kw ondes moyennes; que les indices de progression les plus élevés sont ceux des postes jugés prioritaires : formation des paysans, radiodiffusion, enseignement professionnel, enseignement primaire.

2° Les investissements publics ne pourront pas excéder le chiffre de 6.200 millions de francs C. F. A. Aussi malgré un rythme élevé de progression, sera-t-il nécessaire de compléter l'effort des pouvoirs publics par la participation des collectivités rurales ou des industries pour le fonctionnement des divers centres de formation ou de perfectionnement.

B. — NATURE DES OPERATIONS.

Les investissements publics seront répartis de la façon suivante :

TABLEAU N° 37

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

(en millions de francs)

1° ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :			
Enseignement primaire public :			
2.370 classes et 500 logements		2.500	
Enseignement primaire privé :			
Subventions pour 350 classes (représentant 50 % du coût total)		200	
TOTAL enseignement primaire			2.450
2° ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :			
Enseignement secondaire public :			
Lycée de Saint-Louis	411		
Lycée de Kaolack (1re tranche)	150		
Lycée de Thiès (1re tranche)	150		
Lycée filles Dakar (1re tranche)	30		
Collège Diourbel (1re tranche)	40		
Collège filles Rufisque (1re tranche)	20		
Achèvement du lycée de Ziguinchor	37		
Agrandissements divers et cours complémentaires	162		
Total		1.000	

Enseignement secondaire privé :

Subventions pour agrandissements (représentant 50 % du coût total)		85	
Formation des maîtres :			
Institut pédagogique	150		
Centres pédagogiques régionaux	50		
Total		200	
TOTAL enseignement secondaire			1.285

3° ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

Centre national d'études et de formation pour la promotion professionnelle			13
Enseignement professionnel :			
1 C.A.P. garçons au Cap-Vert		35	
1 C.A.P. filles à Dakar		86	
1 C.A.P. garçons à Ziguinchor		29	
2 C.A.P. garçons (Thiès et Kaolack)		60	
4 C.A.P. filles (Diourbel, Kaolack, Ziguinchor et Thiès)		91	
Ecole de pêches		32	
Centre technique Ouakam		15	
Centres de formation professionnelle agricole (Casamance et Louga)		12	
Total			360
Enseignement technique :			
Ecole nationale des cadres ruraux		118	
Ecole nationale des travaux publics		110	
Centre national de formation et d'action		15	
Agrandissements et équipement		32	
— Lycée technique Delafosse	19		
— Enseignement techni. Saint-Louis.	13		
Total			275
Formation de ruraux :			
5 centres de formation de paysans		125	
Centres formation monitrices rurales		50	
4 centres formation d'artisans ruraux		95	
Experts internationaux pour la mise en place de ces 11 centres et bourses pour leurs homologues		332	
Total			602

Enseignement technique privé :

Subventions pour la construction des centres d'apprentissage pour 1.000 élèves (représentant 50 % du coût total)	60	
Total *enseignement technique*		1.310

4° Enseignement supérieur :

Enseignement supérieur	P. M.	

5° Jeunesse et sports :

Construction de maisons de jeunes et d'installations sportives		700

6° Information :

Radiodiffusion :

Installation d'un émetteur ondes moyennes 200 kw	150	
Matériel de reportage et d'émission	100	
Antennes à longue portée pour l'émetteur ondes courtes	35	
Poste régional de Saint-Louis	10	
Aménagement des installations de Radio-National	40	
Total		335

Cinéma et presse :

Subvention pour la création de l'office du cinéma	15	
Matériel de presse et photos	15	
Téléscripteur	10	
Total		40

Centres régionaux d'information :

Installations et équipement de 28 centres .	63	
6 camions-cinéma	12	
Total		75
Total information		450
Total général		6.195

Les dépenses requises par ces divers investissements seront réparties de la façon suivante :

TABLEAU N° 38

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR ANNÉE
(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964
Enseignement général :				
Primaire public	450	500	600	700
Primaire privé	40	60	50	50
Secondaire public	327	223	200	250
Secondaire privé	0	40	20	25
Formation des maîtres	3	68	90	39
Enseignement technique :				
Professionnel	100	60	80	120
Technique	35	100	40	100
Formation des paysans	105	190	200	120
Enseignement professionnel privé	0	20	20	20
Enseignement supérieur	p. m.	p. m.	p. m.	p. m.
Jeunesse et sports	100	155	205	240
Information	52	128	132	138
TOTAUX	1.212	1.544	1.637	1.802

C. — RÉPARTITION RÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS.

L'emplacement d'écoles nouvelles sera choisi de telle sorte que les enfants d'âge scolaire appelés à fréquenter chaque établissement soient en nombre suffisant pour trois classes à deux divisions, d'un effectif de 40 à 50 élèves chacune; c'est-à-dire que, dans un premier temps, pourront être scolarisés les villages ou groupes de villages réunissant une population totale d'environ 850 habitants dans un rayon de 5 kilomètres de l'école construite.

Chaque année, seront construites en priorité les classes destinées à compléter les écoles, urbaines ou rurales déjà créées.

TABLEAU N° 39

CLASSES PRIMAIRES PUBLIQUES A CONSTRUIRE CHAQUE ANNÉE PAR RÉGION

RÉGIONS	1961	1962	1963	1964
Cap-Vert	97	115	117	101
Casamance	65	80	88	102
Diourbel	32	41	73	90
Fleuve	60	80	84	114
Sénégal oriental	24	30	34	60
Sine-Saloum	77	80	106	117
Thiès	45	49	68	86
TOTAUX	400	475	570	670

Le détail des investissements par région et par année est indiqué au tableau ci-dessous. Quelques opérations n'ont pu être régionalisées parce que d'intérêt commun.

TABLEAU N° 40

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR RÉGION ET PAR ANNÉE
(En millions de francs)

Années	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Régions d'intérêt commun	Totaux
Enseignement primaire :									
1961	109,5	72,5	36	68	27	86,5	50,5	40	490
1962	115	80	47	80	33	90	55	60	560
1963	120	95	65	100	45	110	65	50	650
1964	120	110	85	120	65	120	80	50	750
									2.450
Enseignement secondaire :									
1961	42,5	13	—	247	—	3	21,5	—	327
1962	—	—	—	173	—	30	—	60	263
1963	—	16	10	—	—	120	20	54	220
1964	50	8	30	—	—	—	130	57	275
									1.085

TABLEAU N° 40 (*suite*)

Années	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine Saloum	Thiès	Régions d'intérêt commun	Totaux
Enseignement technique :									
1961	69	49	22	20	10	10	—	60	240
1962	72	10	10	23	10	10	15	220	370
1963	40	10	20	10	25	40	30	165	340
1964	79	—	—	—	10	30	21	220	360
									1.310
Formation des maîtres :									
1961 à 1964	150	—	—	—	—	—	—	50	200
Jeunesse :									
1961	10	11	15	15	6	10	5	28	100
1962	40	15	15	15	10	15	15	30	155
1963	50	20	20	20	10	20	15	50	205
1964	60	25	20	25	10	25	20	55	240
									700
Information :									
1961 à 1964	237	15,5	15,5	19	9	15,5	8,5	130	450
TOTAUX	1.364	550	410,5	935	270	735	551,5	1.379	6.195

CHAPITRE III

Conditions et moyens de réalisation

Les objectifs visés ne seront atteints qu'aux conditions impératives suivantes :

— trouver les sources de financement nécessaires tant pour la création des nouveaux établissements que pour le fonctionnement de l'ensemble des moyens de formation;

— assurer le recrutement du personnel d'enseignement qualifié;

— adapter les méthodes de l'enseignement, ainsi que les programmes.

A. — FINANCEMENT DES OPERATIONS.

Le financement du programme d'investissement nécessite la combinaison des différentes ressources disponibles. Les budgets de l'Etat et des régions y consacreront une part importante de leurs moyens. La population sera associée largement à la réalisation des objectifs de construction scolaire qui répondent à ses vœux. Cette contribution, sous forme d'investissement humain, déjà importante dans le passé, sera élargie et organisée pour atteindre sur l'ensemble de la période l'équivalent de 700 millions de francs.

En même temps seront vigoureusement recherchés, expérimentés et vulgarisés les moyens d'abaisser les coûts de la construction actuellement trop élevés.

1° *Dans l'enseignement primaire*, les prix pourront être abaissés jusqu'au tour de 1.100.000 francs par classe-logement, pour l'enseignement public, et de 560.000 francs pour la subvention à l'enseignement privé, moyennant une participation plus étendue des populations et grâce à des techniques de construction plus simples et mieux adaptées;

2° *Pour l'enseignement général du second degré*, le problème est encore plus ardu. Une étude très précise des constructions sera entreprise pour obtenir une réduction générale du prix de revient et pour aboutir à une normalisation des types de bâtiment. Celle-ci devra permettre une implantation de ces bâtiments en tranches successives directement exploitables, de manière à pouvoir s'adapter au développement des effectifs et permettre l'étalement des dépenses d'investissement sur plusieurs années.

D'autre part, les classes actuelles devront être utilisées au maximum de leur capacité, soit jusqu'à 35 élèves par classe, ce qui permettra d'absorber 1.100 élèves nouveaux.

B. — LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Compte tenu des opérations dont la réalisation est prévue dans le plan, les dépenses de fonctionnement à charge des ressources de l'Etat évolueront de la manière suivante :

TABLEAU N° 41

EVOLUTION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION

(en millions de francs)

Branche	1961	1962	1963	1964
Primaire	1.400	1.600	1.900	2.200
Secondaire et maîtres	500	600	710	750
C. A. P. et technique	350	400	470	550
Rural		080	130	170
Subventions aux privés (pour l'ensemble)	130	150	170	200
Bourses et stages (pour l'ensemble)	350	400	450	500
Services centraux :				
Enseignement technique et général	160	165	170	170
Jeunesse	100	110	120	140
Radiodiffusion	180	250	320	350
Information et presse	130	145	160	170
	3.300	3.900	4.600	5.200

La progression s'établit à 16 % en moyenne par an, mais elle marque une pointe en 1962 et 1963, du fait de la mise en service des nouvelles installations pour la formation des paysans et l'émetteur de radiodiffusion de 200 kw sur ondes moyennes.

Les plus forts accroissements concernent la formation professionnelle rurale, la radiodiffusion, l'enseignement professionnel et primaire.

C. — LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

1° LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET LES MONITEURS :

L'essentiel du contingent de maîtres nécessaires (plus de 2.000 sera recruté au niveau de fin d'études du premier cycle secondaire (classe de 3ᵉ); on devra faire appel non seulement aux titulaires du B. E. P. C. ou aux candidats ayant échoué à cet examen en obtenant les 8/10ᵉˢ des points aux épreuves écrites, mais encore à tous les élèves (anciens sans travail ou nouveaux sortants) ayant terminé dans des conditions à peu près normales leur scolarité du premier cycle du second degré. Leur formation pédagogique devra être aussi rapide que possible, elle sera confiée à des maîtres qualifiés des cours complémentaires et des écoles primaires, assistés des inspecteurs primaires; en outre, pour être efficace et adaptée au milieu, elle se fera dans la région même où sera appelé à servir l'élève-maître, dans des *centres régionaux de formation pédagogique*. Dans l'immédiat, les centres pédagogiques seront plus spécialement destinés aux élèves-maîtres qui ne seraient pas titulaires du B. E. P. C. et, surtout, à ceux qui auront été repris alors qu'ils ont déjà quitté les établissements scolaires depuis plusieurs années.

La construction et l'organisation de 30 de ces centres régionaux se fera au rythme suivant : 5 en 1960, 7 en 1961, 10 en 1962, 8 en 1963.

Les 340 jeunes gens que pourront être formés dans ces centres en 1961 et 1962 seront très insuffisants pour subvenir aux besoins; il n'est cependant pas possible de prévoir une augmentation plus rapide des centres régionaux, en raison de la difficulté qu'il y aura à trouver des maîtres qualifiés; la production de ces centres deviendra satisfaisante à partir de 1963.

Les jeunes qui ne pourront pas passer par ces centres seront formés provisoirement au cours de stages organisés pendant les vacances scolaires, sur le modèle de ceux qui existent actuellement chaque année.

Les institutrices adjointes seront formées en internat au cours normal de Rufisque.

2° Les instituteurs :

Actuellement l'école normale de Sébikotane prépare au baccalauréat en trois ans et donne ensuite une formation pédagogique en un an; elle ne fournit pas pratiquement d'instituteurs pour les écoles primaires.

La nécessité d'instituteurs complètement formés se fera sentir cependant, d'une manière aigüe pendant toute la période du développement massif des écoles primaires. Il faudra, en effet, recruter pendant cette période un nombre considérable de jeunes maîtres non diplômés, qui n'auront reçu qu'une formation sommaire au cours de stages de courte durée et qui, par conséquent, devront être encadrés solidement par des directeurs d'école capables de tenir efficacement près d'eux le rôle de conseillers pédagogiques.

Pour la formation de ces directeurs, une réforme complète de l'école normale est actuellement à l'étude; la préparation, à partir d'un examen du niveau du B. E. P. C., se ferait en trois années; la formation pédagogique sera donnée en même temps que l'étude des disciplines générales. Le nouveau régime sera instauré à la rentrée de 1961 et la première promotion (60 instituteurs) sortira en 1964.

3° Les professeurs de l'enseignement du second degré :

Pour le seul enseignement public l'ouverture de 205 classes nouvelles (180 dans les lycées, collèges et cours normaux, 25 dans les cours complémentaires) nécessitera 460 professeurs en 1964, contre 315 en 1960. L'augmentation des effectifs se répartit en 100 pour les cadres supérieurs, 45 pour les cadres moyens (maîtres de cours complémentaires).

Ces maîtres des cours complémentaires seront formés à partir du niveau de culture générale du baccalauréat. Cette formation, qui se fera en même temps que celle des maîtres d'éducation générale pour la formation professionnelle, durera deux années. Elle sera donnée dans un centre pédagogique supérieur créé à Dakar.

Ce centre, qui pourra jouer un rôle régional en Afrique de l'Ouest, assurera en outre la formation des inspecteurs et inspecteurs adjoints de l'enseignement primaire et hébergera les élèves préparant les certificats d'aptitude aux professorats du second degré et de l'enseignement général du cycle technique. Il abritera également un centre de recherche, de diffusion et de perfectionnement pédagogiques où pourront être étudiés et mis au point avec la collaboration de tout le corps enseignant, les programmes et les méthodes adaptées à l'Afrique et au Sénégal.

4° Les professeurs de l'enseignement technique :

Les besoins supplémentaires en professeurs d'enseignement général pour les centres d'apprentissage et en professeurs techniques adjoints, soit respectivement 21 et 27, pourront être satisfaits par des Sénégalais, au moins à partir de 1963. Ces deux qualifications s'africaniseront rapidement dès 1965.

Pour les professeurs d'enseignement général des lycées techniques et ceux d'enseignement technique théorique, les espérances de recrutement en personnel sénégalais peuvent être estimées au mieux à une dizaine dans chaque qualification, alors que les besoins seront respectivement de 32 et 63. Un accroissement de l'assistance technique est donc indispensable.

Par contre, les 65 instructeurs d'enseignement professionnel seront tous des Sénégalais.

Pour satisfaire à ces différents besoins, le personnel sénégalais d'enseignement général sera formé dans les mêmes établissements que le personnel enseignant des établissements du second degré et des cours complémentaires. La formation sera analogue; des compléments assureront l'adaptation aux conditions particulières de l'enseignement technique.

Les professeurs de l'enseignement technique théorique et les professeurs techniques adjoints recevront une formation préparatoire d'une à deux années au collège technique des jeunes filles ou au lycée technique Delafosse où ils prépareront le concours d'entrée des écoles nationales normales d'apprentissage de France.

Les instructeurs d'enseignement professionnel et le personnel destiné aux actions dans le secteur rural seront formés sur place par du personnel d'assistance technique.

Le tableau suivant indique les besoins en personnel dans l'enseignement primaire, secondaire et technique, à l'exclusion de la formation des paysans et artisans ruraux, ainsi que les sources de recrutement envisagées.

TABLEAU N° 42

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE ET TECHNIQUE

	Effectif 1960	1961	1962	1963	1964
I. — *Cadres de direction.*					
Administratifs	35	37	40	45	48
— Sénégalais	2	3	4	7	8
— Autres	33	34	36	38	40
II. — *Cadres supérieurs.*					
Administratifs	22	23	28	30	33
— Sénégalais	11	12	16	17	20
— Autres	11	11	12	13	13
Enseignants	230	278	312	337	378
— Sénégalais	14	20	26	31	43
— Autres	216	258	286	306	335
III. — *Cadres moyens.*					
Administratifs	29	31	36	39	45
— Sénégalais	21	23	28	31	37
— Autres	8	8	8	8	8
Enseignants	800	814	838	882	941
— Sénégalais	427	437	449	483	526
— Autres	373	377	389	399	415
IV. — *Cadres subalternes.*					
Enseignants :					
a) Instituteurs adjoints	1.313	1.597	1.775	2.065	2.430
— Sénégalais	1.223	1.468	1.620	1.885	2.210
— Autres	90	129	155	180	220
b) Moniteurs sénégalais	187	305	520	690	900

D. — L'ADAPTATION DES METHODES ET DES PROGRAMMES.

1° Enseignement primaire :

L'école primaire touche les enfants âgés de 7 à 8 ans jusqu'à 13 ou 14 ans, le système du recrutement biennal devant être abandonné dès que possible.

Elle doit, certes, permettre de sélectionner les élites dont la Nation a besoin, mais elle est aussi et surtout un instrument d'éducation généralisée des masses.

L'enseignement sera surtout orienté vers l'acquisition de notions sûres en matière de langage et de calcul, d'histoire et de géographie. Il doit préparer le jeune à la vie active dans le contexte national, en intégrant au maximum les valeurs culturelles locales.

Loin d'être académiques, les programmes d'enseignement, tout en permettant l'acquisition des connaissances nécessaires à la poursuite des études au-delà de l'école primaire, devront être conçus dans une perspective essentiellement pratique. Ils viseront, en outre, à éveiller chez l'enfant le sens patriotique et civique et l'amour du travail.

2° L'enseignement secondaire :

Dans l'enseignement secondaire, l'adaptation nécessaire portera notamment sur l'histoire, la géographie, les sciences naturelles. Des manuels appropriés sont à l'étude. Des aménagements dans les horaires en faveur du français et des mathématiques tendront à réduire les échecs, notamment dans les cours normaux.

L'examen d'entrée en 6° sera maintenu; sa valeur sélective devra être améliorée.

De toute manière, l'organisation pédagogique devra assurer au premier cycle de l'enseignement secondaire le caractère d'une véritable « école moyenne », suivie sans difficulté excessive par tous les élèves qui réussissent à franchir le barrage de l'entrée en 6°

Le second cycle doit conserver son rôle de préparation à l'enseignement supérieur. Les adaptations de l'enseignement n'y seront que de peu d'importance et ne seront jamais de nature à atténuer très sensiblement l'effort exigé des élèves, qui, en conséquence, devront être assez sévèrement sélectionnés à l'entrée en classe de seconde.

3° L'enseignement technique et l'enseignement supérieur :

La politique des bourses d'enseignement technique ou supérieur orientera les études en priorité vers les spécialités reconnues particulièrement utiles au développement du pays, de manière à assurer la formation des cadres de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et leur meilleure répartition dans l'intérêt national.

Ces bourses seront attribuées, toutes les fois où cela sera possible, pour des sections préparatoires aux grandes écoles plutôt que pour des études en faculté, afin de garantir une formation plus précisément liée aux besoins véritables du pays.

Cette méthode d'orientation des étudiants sera cependant utilisée avec discernement, de manière à tenir compte des aptitudes et des aspirations des candidats.

Titre VI. — L'Hygiène et la Santé.

CHAPITRE PREMIER

Les orientations générales et les objectifs

Durant le premier plan quadriennal, les efforts faits en matière de santé publique seront orientés dans trois directions prioritaires :

1° Améliorer les conditions de santé des populations *les plus atteintes* (régions périphériques dont le Sénégal Oriental en particulier), ou *les moins bien protégées* (zones rurales en général);

2° Développer ou créer les conditions de développement rapide des *actions préventives* et des *actions éducatives;* ces dernières seront prises en charge par l'ensemble du personnel de la santé publique et partout où cela sera possible, associées aux actions éducatives menées par d'autres services;

3° Intensifier la *recherche* dans les domaines prioritaires suivants :

— étude des moyens sanitaires et sociaux les plus économiques pour améliorer l'activité humaine (ex. : lutte contre le trachome, responsable de la cécité chez 2/1.000 habitants, ou contre la dystocie,

— détermination des modes d'application optima des thérapeutiques dans la perspective d'une médecine collective et peu coûteuse,

— étude des disponibilités alimentaires, mal ou non utilisées et de leurs conditions d'utilisation,

— étude, pour l'ensemble des maladies, des facteurs favorisant leur apparition et susceptibles d'être influencés par une prophylaxie adéquate.

Pour tendre vers ces objectifs, les priorités suivantes seront observées :

A. — En premier lieu, les conditions de *formation du personnel* seront adaptées pour assurer, à l'intérieur même des cycles de formation une préparation aux tâches multiples auxquelles ce personnel sera appelé et qui ne relèvent pas des seules techniques hospitalières. L'accent sera mis en particulier sur les actions préventives et éducatives en milieu rural; parallèlement, le perfectionnement du personnel en place et sa participation aux tâches d'éducation sanitaire seront recherchés avec vigueur.

B. — En second lieu, la transformation des dispensaires de chefs-lieux en *centres de santé ruraux* devra être achevée pour la fin de la période quadriennale; des essais seront entrepris, puis généralisés, pour rendre ces centres de santé ruraux capables de soigner, de prévenir et d'éduquer, tant au chef-lieu que dans la zone rurale environnante. Dans les zones à densité de population élevée, la combinaison de la médecine de soins, des activités de protection maternelle et infantile et de la lutte contre les endémies sera assurée en faisant dépendre ces trois types d'intervention d'une seule et même autorité, le médecin-chef du centre de santé.

C. — Parallèlement, *les activités d'hygiène mobile et de prophylaxie* seront créées ou accentuées dans les zones peu denses ou dans les secteurs encore mal équipés en centres de santé et en dispensaires ruraux (Ferlo, Saloum oriental, Haute Casamance, Sénégal Oriental), et partout dans le Sénégal pour quelques endémies particulières. Pour être viables, elles feront partie intégrante de l'assistance médicale.

D. — Les activités destinées à protéger les zones rurales (80 % de la population du Sénégal) doivent, en effet, être multipliées, mais non les services. Si, à l'échelon de l'administration centrale des sections spécialisées doivent organiser et surveiller les divers modes d'action médicale, il ne saurait être question d'un tel compartimentage au niveau des régions. *Toutes les activités devront être, au même degré, placées sous l'autorité et la responsabilité du médecin-chef de région.*

E. — Enfin, *l'installation de nouveaux hôpitaux sera limitée* durant la période quadriennale au renforcement ou au renouvellement des installations existantes ou en cours de construction.

CHAPITRE II

Les investissements

A. — LA REPARTITION PAR NATURE D'OPERATION.

TABLEAU N° 43

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE D'OPÉRATION
(en millions de francs)

Ecoles	125	(Infirmiers de soins et d'hygiène, et auxiliaires sociaux).
Recherche et application	100	(Portant en priorité sur l'alimentation et la nutrition, et sur l'importance des différentes maladies endémiques).
Hôpitaux	410	(Améliorations à Dakar, Ziguinchor, Tambacounda, Diourbel et Thiès).
Service d'hygiène et de P.M.I. des villes	70	
Centres de santé ruraux	380	
Médecine préventive	150	(Infrastructure et camions-radio).
Divers	130	(Administration régionale, pharmacies, léproseries, centre de transfusion sanguine).
Véhicules	235	(Médecine mobile et préventive; administration régionale).
	1.600	
Hôpital de Saint-Louis	1.050	(Opération décidée antérieurement).
TOTAL	2.650	

Le montant total des investissements, pour l'hygiène et la santé s'élève donc à 2.650 millions, dont l'hôpital de Saint-Louis absorbera à lui seul 40 %. 8,5 % seront affectés à la formation et à la recherche. Les autres équipements sanitaires urbains représentent 24 %; ceux destinés au monde rural, 26 %.

B. — LA REPARATION PAR ANNEE.

TABLEAU N° 44

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR ANNÉE
(en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964
Ecoles et éducation sanitaire	75	—	—	50
Recherches	25	25	25	25
Hôpitaux et services	90	470	650	250
Centres de santé ruraux	45	90	104	141
Hygiène et protection maternelle et infantile des villes	10	10	22	28
Action préventive	105	—	—	45
Lépreux	10	—	—	30
Pharmacies nouvelles	10	3	—	—
Centres de transfusion	50	—	—	—
Directions régionales	5	7	—	15
Véhicules	65	51	43	76
	490	656	844	660

Les problèmes de santé publique étant différents selon les régions, les équipements et les méthodes, seront adaptés en conséquence.

C. — LA REPARTITION REGIONALE DES ACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS

L'étude régionale de l'enquête socio-économique et médicale a montré que l'on peut distinguer trois grandes zones selon leurs besoins, l'état des équipements actuels et l'état d'esprit vis-à-vis des soins.

a) *Les régions à forte densité* (zones arachidières et sérères) montrent un meilleur niveau de santé et un niveau socio-économique plus élevé que les autres : les communications routières sont plus aisées; l'influence de l'urbanisme est croissante; elles sont plus aptes à recevoir une médecine de soins, mais l'analyse du niveau de santé montre que, à côté de ce type d'action sanitaire, une médecine de masse reste indispensable pour lutter contre les endémies (surtout le trachome, le paludisme, les helminthes intestinaux); en outre, le problème alimentaire de la soudure s'y pose avec acuité;

b) Dans les régions périphériques (Vallée du Fleuve, zone sylvo-pastorale et Sénégal Oriental) le niveau santé est assez bas, le niveau nutritionnel (protidique) faible. La bilharziose, le paludisme, le trachome et les helminthiases intestinales sont encore les endémies prédominantes. Les villages sont dispersés, les communications routières difficiles. La médecine de soins n'atteint pas ces zones rurales. Le développement de centres médicaux ruraux capable d'effectuer une médecine de masse avec des structures immobilières légères (un bloc chirurgical, même rudimentaire) mais un équipement de transport adéquat (véhicules, matériel de tournée) est actuellement la seule solution adaptée. Cenpendant, compte tenu de la difficulté des évacuations vers des centres bien équipés, la ville de Tambacounda doit bénéficier d'un effort important pour être dotée d'une formation hospitalière valable;

c) En Casamance, les principales endémies sont : le paludisme, la tuberculose, la trypanosomiase, la lèpre et les parasites intestinaux. Ces endémies détériorent plus qu'au nord les niveaux de santé. Bien que la Basse-Casamance soit apte à un développement de la médecine de soins, la conservation d'importantes équipes de luttes contre les endémies oblige à limiter aux grands centres le développement de la médecine surtout à Ziguinchor et de façon plus limitée à Sédhiou et à Kolda.

Si l'on considère les différentes régions administratives, les actions d'hygiène et de santé projetées se répartissent comme suit :

Cap-Vert :

Amélioration des conditions de fonctionnement (équipement en matériel, qualification du personnel) des formations hospitalières. Réalisation de l'école d'infirmières sociales et organisation des écoles inter-Etats de santé publique et d'assistances sociales. Renforcement de la lutte contre le paludisme et contre la tuberculose. Extension du centre de transfusion sanguine de Dakar.

Thiès :

Région pilote pour l'organisation des actions préventives en milieu rural : lutte contre les endémies par les centres de santé, intensification de la protection maternelle et infantile (P. M. I.), essais d'éducation sanitaire, lutte contre les parasitoses, essais pour diminuer l'effet de la période de soudure, lutte antipalustre.

— Ecole d'infirmières d'hygiène à Khombole;

— Bloc opératoire et bâtiment d'hospitalisation.

Kaolack :

— Mise en place d'une inspection régionale pilote;

— Mise en place d'un secteur d'hygiène mobile et prophylactique (S. H. M. P.);

— Renforcement des centres de santé ruraux;

— Education sanitaire pour élever le niveau nutritionnel;

— Maternité et bâtiment d'hospitalisation.

Diourbel :

— Mise en place d'un secteur S. H. M. P.;

— Renforcement en équipement et en personnel des centres de santé ruraux dans la zone ouest;

— Bâtiment d'hospitalisation.

Fleuve :

— Construction de l'hôpital de Saint-Louis;

— Renforcement en équipement et en personnel des centres de santé situés dans la Vallée.

Casamance :

— Mise en place d'une inspection régionale pilote;

— Elargissement du rôle du S. H. M. P. avec mise de l'accent sur le paludisme, les parasitoses intestinales et la tuberculose (Basse-Casamance);

— Renforcement des centres de santé et des moyens d'hospitalisation en Casamance;

— Extension de l'hôpital de Ziguinchor.

Sénégal Oriental :

— Mise en place d'un secteur S. H. M. P. important (paludisme, syphilis, parasitoses intestinales, oncho cercose);

— Création d'un centre hospitalier à Tambacounda;

— Renforcement des centres de santé (Bakel, Kédougou, Goudiry, Koupentoum);

— Education alimentaire pour lutter contre le goître endémique.

En fonction des objectifs ci-dessus, le programme des investissements par région, par année et par opération sera le suivant :

TABLEAU N° 45

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR RÉGION, PAR TYPE D'INVESTISSEMENT ET PAR ANNÉE

(en millions de francs)

	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	D'Intérêt commun	Totaux quatre années
Ecoles :									
1961	35	—	—	—	—	—	40	—	—
1964	—	—	—	50	—	—	—	—	125
Recherche	—	—	—	—	—	—	—	100	100
Hôpitaux et services des grandes villes :									
1961	60	—	—	30	—	—	—	—	—
1962	—	25	—	400	—	15	30	—	—
1963	—	—	55	470	—	75	50	—	—
1964	—	—	—	150	50	50	—	—	1.460
P.M.I. et hygiène des villes :									
1961	5	—	—	—	—	—	5	—	—
1962	—	—	—	—	—	10	—	—	—
1963	15	—	7	—	—	—	—	—	—
1964	15	7	—	3	3	—	—	—	70
Centres de santé ruraux :									
1961	5	10	5	10	9	3	3	—	—
1962	6	15	15	12	12	15	15	—	—
1963	7	15	25	12	15	15	15	—	—
1964	16	20	25	20	20	25	15	—	380

TABLEAU N° 45 (*suite*)

	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Sine-Saloum	Thiès	D'Intérêt commun	Totaux
Actions préventives :									
1961	—	—	25	—	25	25	—	30	—
1964	—	5	10	2,5	5	15	2,5	5	150
Véhicules	—	—	—	—	—	—	—	235	235
Directions régionales :									
1962	—	5	—	2	—	5	—	—	—
1964	—	—	5	—	5	—	5	—	27
Pharmacie :									
1961	—	—	—	—	—	10	—	—	—
1962	3	—	—	—	—	—	—	—	13
Centre de transfusion :									
1961	35	—	—	—	—	—	—	15	50
Léproseries :									
1961	10	—	—	—	—	—	—	—	—
1964	—	3	10	—	10	4	3	—	40
TOTAUX	212	105	182	1.161,5	154	267	183,5	385	2.650

CHAPITRE III

Les conditions et les moyens de réalisation

A. — LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

Les investissements entraîneront des dépenses annuelles de fonctionnement de l'ordre de 33 % du montant investi, s'il s'agit d'hôpitaux, et de 25 % s'il s'agit d'autres équipements sanitaires. Les charges budgétaires nouvelles à prévoir au cours de la période du plan résulteront non seulement des investissements prévus dans celui-ci, mais également de ceux réalisés en 1959-60.

En outre, le budget de fonctionnement devra permettre une amélioration des services rendus par les équipements déjà en activité.

Dans ces conditions, les dépenses courantes évolueront de la manière suivante :

TABLEAU N° 46

BUDGETS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT A PRÉVOIR

(En millions de francs)

POSTES	1961	1962	1963	1964
Ecoles et éducation sanitaire	46	70	75	77
Recherches	4,5	4,5	4,5	4,5
Hôpitaux et services	900	1.038	1,095	1.175
Centres de santé ruraux	585	593	635	688
Hygiène et P.M.I. villes	229	241	257,5	276,5
Action préventive	96	154	154	154
Village pour lépreux		0,5	0,5	0,5
Pharmacies nouvelles		2,5	3,5	3,5
Centres de transfusion		(autonomie financière)		
Directions régionales		2,5	7,5	7,5
Véhicules	70	90	107	118
Administration centrale	34	36	37	38
Divers et entretien	68,5	70,5	72,5	75,5
	2.013	2.302,5	2.449	2.648

Par suite de la mise en service des derniers investissements réalisés dans le cadre du plan, il faut prévoir que les dépenses de fonctionnement dépasseront 3 milliards en 1965.

B. — LES PROBLEMES DE PERSONNEL.

L'insuffisance actuelle du personnel qualifié porte principalement sur les médecins, les sages-femmes, les auxiliaires sociaux et les infirmiers spécialisés (lutte contre les endémies, radiologie, laboratoire, prothèse ou mécanique dentaire, etc.).

Comme le montreront les tableaux prévisionnels ci-dessous, cette insuffisance actuelle ne s'améliorera, durant le plan quadriennal, d'une façon sensible que pour les sages-femmes, les infirmiers diplômés d'Etat et les auxiliaires sociales, *si l'on prend dès 1961 les mesures nécessaires.*

1° LA FORMATION :

— La faculté de médecine, l'école de sages-femmes, les écoles d'infirmiers existent déjà : une adaptation toujours plus étroite des programmes aux problèmes africains sera recherchée, sans pour autant modifier la portée internationale des diplômes délivrés.

— L'école d'infirmiers de Saint-Louis sera refaite en 1964; en attendant, une rénovation des locaux, des programmes, des méthodes d'enseignement sera réalisée.

— Les écoles d'infirmiers d'hygiène et d'auxiliaires sociales devront s'ouvrir dès 1962 à Khombole et à Dakar.

— Les infirmiers du service d'hygiène mobile et de prophylaxie continueront à être formés à l'école Jamot (Bobo-Dioulasso) mais à un rythme plus accéléré que par le passé.

— Enfin, il est souhaitable de voir fonctionner dès que possible dans le cadre de l'université de Dakar, une section spécialisée de santé publique ouverte à tous les Etats de l'Afrique et même du monde, le recrutement de ce personnel spécialisé dépassant le cadre du seul Sénégal. La création d'une école d'assistantes sociales et d'auxiliaires sociaux devra être étudiée.

2° Le recrutement durant la période quadriennale :

Le tableau n° 47 montre les besoins pour les principales catégories de personnel. En raison des insuffisances constatées dans les sorties d'école, un programme de recrutement supplémentaire biennal sera mis en œuvre pour employer du personnel étranger (soit directement, soit par l'intermédiaire des différentes assistances techniques).

TABLEAU N° 47

Evolution du personnel a recruter

(Variations cumulées des effectifs par rapport à 1960)

	1961	1962	1963	1964
Médecins	90	127	137	148
— Sénégalais	29	37	41	45
— Autres	61	90	96	103
Sages-femmes	49	80	101	116
— Sénégalaises	30	50	70	90
— Autres	19	30	31	26
Assistantes sociales	20	28	32	36
— Sénégalaises	2	2	2	2
— Autres	18	26	30	34
Infirmières d'Etat	81	139	155	171
— Sénégalaises	23	53	103	153
— Autres	53	86	52	18
Infirmiers et auxiliaires sociales africains (diplômés du cadre local)	716	776	908	976
Infirmiers de l'école Jamot (S. H. M. P.) africains (diplômés du cadre local)	111	112	122	132

Les besoins en assistants techniques se lécomposent donc comme suit :

TABLEAU N° 48

VARIATIONS ANNUELLES DES BESOINS EN ASSISTANTS TECHNIQUES

	1961	1962	1963	1964
Docteurs en médecine	12	17	6	7
Sages-femmes	4	7	1	— 5
Assistantes sociales	4	4	4	4
Infirmières d'Etat	14	14	— 20	— 34
Infirmiers hygiène et soins	20	42	— 30	— 30
Infirmiers S.H.M.P.	9	30	— 10	— 10

3° LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL :

— Chaque membre des services de santé suivra au minimum deux stages de formation complémentaire; les programmes de ces stages seront centrés sur les problèmes d'éducation sanitaire et alimentaire; sur les techniques de médecine mobile et préventive et d'hygiène.

Une équipe spécialisée dirigée par un médecin sera constituée à cet effet au sein du ministère compétent.

— Les stages de spécialisation seront organisés comme par le passé; deux spécialités seront retenues en particulier :

a) Formation d'agents techniques d'éducation sanitaire, pour seconder les médecins dans les centres de santé;

b) Formation d'infirmiers spécialisés pour la lutte contre les endémies, en vue de renforcer les équipes de dépistage et les équipes de soins, rayonnant autour des centres de santé.

C. — LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES NOUVELLES.

Deux échelons de travail seront organisés au cours du plan :

1° L'ÉCHELON DU CENTRE DE SANTÉ RURAL :

Le centre doit être organisé et équipé pour assurer à la fois la médecine de soins, l'action sanitaire et la médecine préventive au chef-lieu et dans l'ensemble du secteur rural dont il a la charge. Il comprendra donc une installation fixe au chef-lieu, des points fixes dans les villages et une organisation mobile rayonnante. Il prendra en charge au fur et à mesure de son développement la lutte contre les endémies au même titre que toutes les activités qui relèvent des services sanitaires.

L'expérimentation de cette action multiple sera menée dans des centres choisis judicieusement durant les deux premières années du plan et généralisée en fin de période au moins dans la partie la plus peuplée du pays.

2° L'ÉCHELON DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE :

Des médecins ayant reçu une formation spécialisée de santé publique seront mis en place dans certaines régions — sinon dans toutes — avant la fin de la période. Ils auront sous leurs ordres tout le personnel de la région considérée.

Ils coordonneront les actions :

— des hôpitaux et maternités régionales;

— des services d'hygiène urbains;

— des centres de santé ruraux;

— des équipes spécialisées éventuelles : direction régionale de la protection maternelle et infantile, secteur de dépistage ou de lutte contre les endémies...

Ils seront directement responsables de l'éducation sanitaire, dont ils organiseront les cours de perfectionnement et dirigeront la diffusion par tous les agents de la santé et par les fonctionnaires des autres services (encadrement et animation rurale).

Titre VII. — L'habitat et l'édilité.

CHAPITRE PREMIER

Orientations générales et objectifs

A. — LES AMENAGEMENTS URBAINS.

Dans la solution des problèmes d'aménagement urbain, l'effort principal portera sur les centres capables de jouer le rôle de pôles de développement, en vue de leur assurer une capacité d'habitat et une infrastructure permettant à leurs diverses activités de s'exercer normalement. Pour l'agglomération dakaroise, cet effort sera limité au minimum indispensable; il devra, en particulier, veiller à lui assurer de façon permanente la satisfaction de ses besoins en eau.

1° L'HABITAT :

Trois organismes publics ou semi-publics assurent 85 % des constructions nouvelles au Sénégal. Aussi leur rôle dans l'exécution d'une politique de développement équilibré des centres urbains est-il particulièrement important. A cet égard, il faudra :

a) Que l'Office des habitations à loyers modérés (H. L. M.) et la Société Immobilière du Cap-Vert (S. I. C. A. P.), établissent conjointement leurs programmes et que la S. I. C. A. P. étende ses activités en dehors de la presqu'île du Cap-Vert;

b) Que le Crédit du Sénégal favorise au maximum une pré-épargne de ses emprunteurs, en offrant son crédit principalement pour des prêts d'achèvement ou d'amélioration;

Le coût actuel de construction des logements est trop élevé eu égard à l'ampleur des besoins et aux possibilités limitées d'investissements. Son abaissement devra être recherché par :

— l'emploi de normes de construction adaptées et précises,

— l'utilisation de nouveaux matériaux de construction, élaborés à partir de constituants locaux suivant des techniques économiques,

— la réduction des équipements de confort.

2° L'ÉDILITÉ :

Au cours du premier plan, les besoins collectifs seront assurés préalablement au confort individuel. Compte tenu de l'importance des réalisations antérieures en matière de distribution d'eau, d'électrification et de voirie, la contribution de l'Etat aux dépenses d'équipement des collectivités urbaines sera limitée :

a) A une participation financière maximum de 40 % pour les dépenses d'adduction d'eau et d'électrification principale; cette participation viendra en complément de l'effort propre et préalable des collectivités locales, mais l'Etat pourra garantir les emprunts éventuels contractés à cet effet par les collectivités et leur consentir une bonification d'intérêt. En tout état de cause, les investissements consacrés à la réalisation des réseaux de distribution devront être amortis par les usagers qui en bénéficient directement;

b) A la réalisation des travaux de grande voirie; les autres devront être effectués en majeure partie par l'investissement humain.

Enfin, compte tenu de la charge financière particulièrement lourde que représentent la construction et l'entretien des réseaux de distribution et de la voirie dans le cas d'un habitat dispersé, la politique de construction dans les nouveaux lotissements sera orientée vers la réalisation d'un habitat collectif.

B. — L'HABITAT RURAL.

Dans la recherche d'un développement harmonieux de l'ensemble du pays, l'effort d'amélioration des conditions de vie en milieu rural est un élément important. Compte tenu du manque généralisé d'équipements élémentaires, les moyens d'investissements disponibles dans le cadre du plan devront être concentrés selon les priorités suivantes :

— assurer une alimentation correcte en eau potable dans le village même,

— promouvoir une hygiène collective,

— améliorer les méthodes de construction du logement.

Le premier point fait l'objet d'un programme d'investissements repris au titre II dans la rubrique « hydraulique villageoise » pour un montant le 760 millions. L'amélioration de l'hygiène collective s'appuiera sur les importants investissements

prévus en faveur des actions de santé en milieu rural. Parallèlement, tous ces objectifs seront poursuivis par une action systématique d'éducation, s'appuyant sur les centres d'animation rurale et les centres d'information : *campagne d'information générale, formation de moniteurs villageois, vulgarisation de techniques.*

L'élévation des revenus des paysans, consécutive aux multiples actions prévues en faveur de la production rurale, leur permettra d'accroître le rythme de l'effort qu'ils ont spontanément entrepris pour améliorer leurs conditions de logements. L'action du fonds d'amélioration de l'habitat rural secondera cet effort, en particulier par l'octroi de prêts de matériel et par la réalisation et la vulgarisation d'opérations-types.

CHAPITRE II

Les investissements

Les tableaux n[os] 49 et 50 indiquent la répartition des investissements destinés à l'habitat et l'édilité, respectivement année par année et région par région.

Compte tenu de l'effort complémentaire que les collectivités locales décideront librement de faire, ces tableaux ne présentent qu'un caractère indicatif.

TABLEAU N° 49

RÉPARTITION PAR ANNÉE DES INVESTISSEMENTS D'HABITAT ET D'ÉDILITÉ

(en millions de francs)

1961	1962	1963	1964	Total sauf financement privé	Total y compris financement privé
1.940	2.100	2.250	2.430	8.720	10.020

La répartition des investissements d'habitat et d'édilité par région a été établie en tenant compte des besoins urbains estimés pour 1964 et du niveau actuel d'aménagement.

Le montant des investissements pour l'eau dans la Région du Cap-Vert pourrait être modifié en fonction des résultats d'études en cours.

La part massive dont disposera la Région du Cap-Vert tient à la nécessité de faire face aux besoins les plus impérieux découlant de la concentration urbaine. Malgré son ampleur, le programme de construction permettra simplement de compenser les effets de la croissance prévisible de la population. L'amélioration de la situation du logement à Dakar dépend, en outre, du freinage des mouvements migratoires.

En dépit de la part prépondérante de Dakar, les objectifs fixés marquent une orientation réelle au bénéfice des agglomérations de l'intérieur.

TABLEAU N° 50

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS D'HABITAT ET D'ÉDILITÉ

(en millions de francs)

	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	D'intérêt communm	Total
Habitat urbain	4.000	600	410	390	190	550	520	40	6.700
Edilité urbaine :									
a) Eau	400	100	130	140	30	160	190		1.150
b) Electricité	200	105	85	60	40	150	50		690
c) Voirie	400	65	70	75	25	100	45		780
	1.000	270	285	275	95	410	285		2.620
Habitat rural								400	400
Etudes des ressources en eau								300	300
TOTAL	5.000	870	695	665	285	960	805	740	10.020

Titre VIII. – Récapitulation des investissements.

A. — REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET PAR ANNEE.

Le tableau ci-dessous montre bien la *priorité* donnée aux *investissements directement productifs;* ensemble les sections de la production rurale, de la pêche, de l'industrie et de l'artisanat représentent 43 % du total. *Les auxiliaires de la production* — commerce, transports et communications — en constituent 26 %.

Les secteurs non directement productifs comportent certaines branches d'activité où les investissements doivent contribuer assez rapidement à améliorer le niveau de production du pays, spécialement en formant des travailleurs plus compétents.

De même ont été prévues, en plus des 6 milliards à investir dans la prospection géologique, les *recherches* qui conditionnent les progrès ultérieurs de la production.

Pour les *investissements sociaux* (hygiène et santé, habitat et édilité) la progression au cours du premier plan sera moins rapide que pour les secteurs productifs. C'est le développement de ces derniers qui conditionne la possibilité de faire progresser plus vite, ultérieurement, les secteurs sociaux.

Quant aux *investissements administratifs*, ils seront effectués, en bonne partie, dans les divers secteurs d'activité qu'animent les services de l'Etat. Le chiffre de 2,76 milliards cité au tableau ne concerne que les autres services. Ce montant paraît assurer l'équilibre des besoins et des ressources de financement. Il sera ventilé par nature d'opération, localisation et service intéressé dès que les structures administratives auront été définitivement fixées. Une loi-programme sera présentée à l'Assemblée nationale pour la partie de ces équipements concernant les administrations centrales. Les équipements administratifs des collectivités locales devront être financés sur la partie disponible des fonds d'investissement locaux.

TABLEAU N° 51

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET PAR ANNÉE
(en millions de francs)

SECTEURS	Financements privés non compris						TOTAL y compris financements privés	
	1961	1962	1963	1964	Total plan	Répartition en %		Répartition en %
Transports et communications	3.020	4.634,5	4.611,5	4.914	(a) 17.180	33,9	17.231	18,7
Production rurale :								
Agriculture	1.496,5	1.453	1.498	1.447,5	5.895	11,7	6.250	6,8
Sylviculture	36	86	111	115	348	0,7	348	0,4
Elevage	351,5	408	472	556,5	1.788	3,5	1.788	1,9
Pêche (fluviale et maritime)	171,5	179	145	40,5	536	1,1	2.936	3,2
Formation et coopération	289	297	196	187	969	1,9	969	1,1
Industrie et commerce :								
Recherches minières et pétrolières	123	200	300	377	1.000	2,0	6.000	6,5
Industries	150	400	600	850	2.000	4,0	27.000	29,3
Artisanat	60	100	120	140	420	0,8	420	0,5
Commerce	—	—	—	—	—	—	7.000	7,6
Tourisme	—	—	50	50	100	0,2	500	0,5
Enseignement et formation	1.212	1.544	1.637	1.802	6.195	12,2	6.195	6,7
Hygiène et santé	490	656	844	660	2.650	5,3	2.650	2,9
Edilité et habitat	1.940	2.100	2.250	2.430	8.720	17,2	10.020	10,9
Equipements administratifs	470	650	760	880	2.760	5,5	2.760	3,0
TOTAL général	9.809,5	12.707,5	13.594,5	14.449,5	50.561	100,0	92.067	100,0

(a) Y compris 516 millions à investir par des organismes publics, au moyen d'emprunts auprès d'organismes privés.

Dans ce tableau, les *investissements privés* n'ont pas pu être répartis par année. Comme de tels investissements ne résultent pas de décisions publiques, on ne peut prévoir que de façon imprécise leur rythme de réalisation. Toutefois, l'Etat s'attachera à encourager chacun de ces investissements au moment le plus opportun, en conjonction avec les opérations complémentaires dues à l'initiative publique. Dans chaque secteur, ces liens de complémentarité ont été indiqués : ils aideront aussi les entrepreneurs privés à prendre à bon escient leurs décisions d'investissement.

Les montants retenus pour ces investissements privés revêtent, en outre, une marge plus large d'approximation que pour ceux des investissements publics. Surtout, dans le *commerce* et l'*industrie* le coût réel des opérations envisagées ne pourra être estimé que progressivement de façon plus précise.

Pour classer par secteur les opérations prévues, un cas est particulièrement difficile à trancher : celui de l'*hydraulique* dans les villages. L'approvisionnement en eau sert, en effet, en partie à l'alimentation humaine, en partie à l'arrosage de petites cultures et en partie à l'abreuvement du bétail gardé au village. Si l'on additionne toutes les réalisations d'hydraulique projetées, elles représentent ensemble près de 3 milliards pour la période du plan.

La construction de logements de fonction, pour les agents des services techniques de l'Etat, devrait venir accroître assez notablement les montants d'investissements indiqués pour l'*habitat*. Le tableau n'inclut, dans ce dernier secteur, que certains de ces logements de fonction, à construire à Dakar ou Saint-Louis. Les autres sont répartis dans les secteurs directement intéressés : santé, enseignement, production rurale...

B. — REPARTITION PAR SECTEUR ET PAR REGION DES INVESTISSEMENTS.

Le plan marque une volonté nette de la Nation de ne plus laisser certaines grandes zones du pays dans un abandon relatif. Pour créer une économie équilibrée et un vaste marché intérieur, il faut que les potentialités de chaque région soient pleinement mises en valeur, de manière à promouvoir de plus abondants et fructueux échanges entre des zones selon leur taires. De plus le développement de toutes les zones, selon leur vocation propre, permettra de réduire la pression démographique sur Dakar, qui risque de créer à brève échéance des problèmes extrêmement onéreux pour toute la collectivité en laissant, en friche des ressources naturelles à l'intérieur du pays et en provoquant un sous-emploi accru de la capacité de travail accumulée dans la capitale.

Cette volonté se traduit dans la répartition régionale des investissements à réaliser par la puissance publique, sous son impulsion ou avec son aide. Elle se marquera aussi dans les encouragements qui seront prodigués aux investisseurs privés, pour qu'ils concourrent à développer le potentiel productif dans les centres de l'intérieur du pays. Les investissements industriels ne jouiront de la faveur active et, éventuellement, de la participation de l'Etat que s'ils répondent à ce dessein,

Les deux tableaux qui suivent ont été établis sur un montant régionalisé de 40 milliards, sur un total d'investissements publics de 50 milliards. En effet, il n'a pas été possible de répartir tous les investissements projetés pour les quatre années du plan entre les sept régions du pays. Certaines opérations intéressent à la fois plusieurs régions, ou bien, étant d'intérêt national, n'ont pas encore pu faire l'objet d'une décision précise de localisation. En outre, l'implantation géographique des investissements privés ne peut souvent pas être déterminée d'avance. Ces investissements concernent en majeure partie l'industrie et le commerce; ce secteur n'est donc pas repris dans les tableaux ci-dessous. Ceux-ci ne comprennent pas non plus les investissements de caractère purement administratif.

TABLEAU N° 52

RÉPARTITION PAR RÉGION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

(en % du total national)

	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%
Transports et communications	12,2	26,3	12,3	15,5	10,1	18,0	5,6	100,0
Production rurale	5,7	19,1	12,5	25,3	7,5	15,3	14,6	100,0
Pêche fluviale et sylviculture	1,6	21,0	7,2	27,7	7,8	18,9	15,8	100,0
Pêche maritime	13,3	23,7	12,5	20,1	8,1	4,3	18,0	100,0
Animation et coopération	47,9	9,9	—	12,7	—	12,4	17,1	100,0
Elevage	3,7	23,4	19,2	11,8	10,7	19,4	11,8	100,0
Agriculture	6,2	13,2	30,0	28,2	7,5	4,6	10,3	100,0
Santé et hygiène	9,4	4,6	8,0	51,3	6,8	11,8	8,1	100,0
Enseignement et formation	27,6	11,2	8,3	19,0	5,5	14,9	13,5	100,0
Edilité et habitat	45,3	11,4	8,9	8,5	3,7	12,2	10,0	100.0
TOTAL partiel	19,5	18,5	10,9	18,6	7,4	15,5	9,6	100,0

TABLEAU N° 53

Répartition des investissements publics régionaux par secteur

(en % du total par Région)

	Cap-Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal oriental	Sine-Saloum	Thiès	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%
Transports et communications	24,8	56,1	44,7	32,9	53,4	45,9	23,3	39,6
Production rurale	6,4	22,3	24,7	29,5	21,9	21,4	32,8	21,6
Agriculture	1,2	15,4	9,0	20,3	14,2	16,6	22,5	13,6
Pêche fluviale et sylviculture	0,4	0,8	0,8	0,7	0,7	0,2	1,2	0,7
Pêche maritime	3,1	0,7	—	0,9	—	1,0	2,2	1,2
Elevage	1,3	3,0	11,6	6,4	4,3	1,3	4,6	4,2
Animation et coopération	0,4	2,4	3,3	1,2	2,7	2,3	2,3	1,9
Santé et hygiène	2,7	1,4	4,2	15,6	5,2	4,3	4,8	5,6
Enseignement et formation	17,5	7,4	9,4	12,5	9,1	11,8	17,3	12,3
Edilité et habitat	48,6	12,8	17,0	9,5	10,4	16,6	21,8	20,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La répartition inter-régionale illustre bien l'effort qui sera fait pour développer tout le pays. La Région du *Cap-Vert* n'absorbera plus, dans les années 1961 à 1964, qu'un cinquième des investissements publics, ce qui est bien inférieur aux pourcentages antérieurs. La distribution par secteur montre que ces investissements ont en partie une vocation nationale : dans les domaines de la santé et de l'enseignement, il s'impose que la capitale possède certaines institutions centrales qui doivent permettre à celles de tout le pays de fonctionner correctement. Pour le reste, la part très importante des dépenses prévues pour l'édilité et l'habitat est en rapport avec l'ampleur du problème posé par l'aménagement très insatisfaisant d'une ville qui s'est agrandie trop vite.

En second lieu, viennent les Régions du *Fleuve* et de la *Casamance*. Ces deux régions excentriques, relativement fort peuplées, bénéficieront du principal effort au cours de ce plan. Elles étaient restées comparativement déshéritées jusqu'ici. aussi, leurs populations fournissaient-elles des contingents à l'immigration urbaine dans des proportions alarmantes. L'accent y sera donc mis sur la modernisation de la production rurale et de leur auxiliaire indispensable, le réseau de communications.

Alors que la scolarisation du milieu rural est relativement avancée en Casamance, elle est très en retard sur le Fleuve. Un effort substantiel sera donc fait dans cette dernière région pour satisfaire ce besoin. Des sommes importantes seront consacrées, en outre, au développement de l'enseignement secondaire à Saint-Louis; ceci relève le pourcentage du secteur en question. Une grosse opération, située aussi à Saint-Louis, donne une importance considérable au secteur de la santé également dans la Région du Fleuve.

Le *Sine-Saloum*, région densément peuplée et mise en valeur par la culture arachidière, bénéficiera d'un septième des investissements publics. Son infrastructure de transports sera valorisée par des axes secondaires et étendue vers des zones de développement nouveau. Sa production procure un train de vie rural plus élevé que dans le reste du pays. L'effort, cependant, y portera en partie sur la modernisation des techniques de production agricole, pour accélérer le processus de progrès.

Le niveau de productivité déjà atteint dans cette région est plus élevé que dans la moyenne du pays, et le développement économique et social y a été davantage favorisé que dans les régions plus excentriques. Cette situation permet de porter l'attention, maintenant sur les équipements urbains.

La Région de *Thiès* dispose déjà d'équipements plus développés que les autres régions de l'intérieur. Le plan vise donc au renforcement des infrastructures existantes, en matière de transports, d'éducation, de santé et d'édilité. Par ailleurs, le secteur agricole sera stimulé par l'établissement d'une zone de production intensive (zone d'action pionnière des Niayes). Enfin, une part notable des investissements industriels est destinée à s'implanter dans cette région.

Dans la Région de *Diourbel*, l'effort sera encore mis sur le secteur productif. Cette région doit devenir une plaque tournante entre, d'une part, les zones du Fleuve et du Sahel pastoral et, d'autre part, les zones industrielles et arachidières. Les infrastructures de transport y seront particulièrement développées, ainsi que les moyens adéquats pour valoriser sa vocation pastorale et pour conditionner et faire transiter les produits de l'élevage.

La région la moins peuplée du pays est le *Sénégal Oriental.* Elle offre, cependant, des ressources naturelles intéressantes. Tout d'abord, la mise en valeur de celles-ci exige certains préalables, un réseau de voies de communication et de moyens d'accès Aussi est-ce dans ce domaine que les investissements les plus importants seront effectués au cours du premier plan. Ces moyens mis en place ne manqueront pas d'attirer des bras nouveaux, en provenance des régions de l'Ouest où le manque de terres commence à se faire sentir. Les ressources agricoles pourront ainsi petit à petit être plus intensément exploitées. La mise en production d'une région sous-peuplée coûterait, en effet, relativement beaucoup plus cher.

Non seulement il faut des producteurs nombreux, mais il les faut de qualité. Sous ce rapport-là non plus, le Sénégal Oriental n'a pas été privilégié par les efforts antérieurs de développement. C'est pourquoi, cette région recevra un montant d'investissements important dans le domaine de l'animation, de l'encadrement et de la structuration du milieu paysan; ce montant sera largement plus que proportionnel à la part du Sénégal Oriental dans la population rurale du pays.

Enfin, le Sénégal Oriental a révélé des indices de richesses minières. Avant de les mettre en valeur, il faut en déterminer l'ampleur et en étudier les possibilités éventuelles d'exploitation. Pour préparer ces développements ultérieurs, la puissance publique consacrera des sommes élevées à la prospection. Si l'on inclut ces investissements dans les données du tableau n° 52 la part du Sénégal Oriental passe de 7,4 à 8,5 % du total national.

En somme, la répartition régionale des investissements traduit bien la volonté d'assurer au pays un développement harmonieux et global.

TROISIÈME PARTIE

LES MOYENS ET LES CONDITIONS DE RÉALISATION

TITRE PREMIER

La politique des finances publiques

La contribution de l'Etat aux investissements projetés a été fixée à 15,5 milliards pour la période quadriennale.

Pour insuffisante qu'elle soit au regard des nécessités, cette contribution ne sera obtenue que par une rigueur financière accrue.

En effet, les finances publiques devront couvrir non seulement les investissements sur fonds publics, mais également les dépenses de fonctionnement croissantes entraînées chaque année par les investissements, ainsi que le remboursement des travaux routiers effectués par le Symétra et une première tranche d'amortissement des emprunts extérieurs à contracter pendant la période.

TABLEAU N° 54

EVOLUTION DES DÉPENSES DE L'ETAT
(en milliards de francs)

	1961	1964
A. — *Fonctionnement :*		
Personnel	11,5	13,8
Biens et services	7,5	9,5
	19,0	23,3
B. — *Transferts*	6,4	6,8
C. — *Investissements*	3,3	4,9
	28,7	35,0

Les dépenses de fonctionnement pour l'éducation et la formation progresseront d'environ 15 % par an, de même que celles de l'économie rurale; celles de travaux publics, de près de 10 % par an, en raison de la nécessité de consacrer des sommes suffisantes à l'entretien des routes; celles de la santé, d'environ 7 % par an.

Si ces secteurs correspondent bien aux priorités retenues par la Nation pour son premier plan, l'équilibre budgétaire nécessite absolument que le total des autres dépenses de personnel et d'achat courants ne progresse pas de plus de 2 % par an en moyenne, compte tenu des économies possibles signalées ci-dessous.

La commission des coûts et rendements des administrations centrales procédera à un inventaire exhaustif des agents de l'Etat et proposera aux pouvoirs publics les moyens de tenir continuellement à jour cet inventaire. Elle fera, en outre, toutes suggestions concernant une meilleure utilisation des effectifs administratifs.

La politique de recrutement devra, à l'occasion des départs de fonctionnaires, rechercher un meilleur ajustement aux effectifs nécessaires, tels que les pouvoirs publics les auront fixés au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la commission des coûts et rendements.

L'appartenance à la fonction publique représentant un privilège certain, au regard de la situation du reste de la population, en raison du niveau de vie et de la stabilité d'emploi qu'elle offre, les agents de l'Etat seront en contrepartie affectés en fonction des besoins réels de la population, définis par les autorités publiques.

En ce qui concerne les *achats administratifs*, un inventaire centralisé et tenu à jour des moyens matériels sera établi avant le 30 juin 1961, en vue de permettre aux pouvoirs publics de procéder à une répartition et à une utilisation adéquate des moyens existants. Les achats nécessaires pourront alors mieux être adaptés aux besoins réels. Un entretien plus strict du matériel en place devra permettre une réduction des coûts de renouvellement. Un meilleur groupement des commandes et un

raccourcissement des délais de paiement devront entraîner un abaissement des coûts unitaires. Enfin, la priorité donnée aux entreprises de production établies sur place, permettra à l'économie sénégalaise de mieux tirer parti des effets économiques des commandes publiques.

La *dette publique* progressera rapidement en 1962 et 1963, par suite du paiement des investissements routiers réalisés antérieurement par le Symétra. Par ailleurs, dès 1963, la charge des emprunts contractés à l'extérieur commencera à peser sur les finances publiques.

Les *ristournes aux budgets régionaux et communaux* s'accroîtront en proportion des recettes de l'Etat, venant s'ajouter aux ressources propres de ces collectivités.

Le budget du Sénégal est, par ailleurs, trop lourdement grevé de subventions diverses en particulier au profit d'*établissements* et de *services publics* prestataires de services rémunérés. L'exploitation de ces établissements devra être assainie soit par le développement des services rendus ou leur diversification soit par un relèvement des prix de ces services, soit par un ajustement des conditions d'exploitation. La tutelle de l'Etat sur les divers établissements publics devra être normalisée dans le sens d'une unification des règles d'intervention des administrations centrales, ainsi que d'une plus grande rigueur et d'une meilleure coordination dans la définition des directives générales d'orientation et dans le contrôle à *priori* et à *posteriori*.

Quant au contrôle courant, son allègement progressif devra être lié à une effective mise en jeu de la responsabilité des dirigeants de ces organismes.

Les éléments *statistiques* sont actuellement insuffisants ou épars, et de ce fait mal utilisables. Un comité des statistiques sera créé, chargé d'assurer la coordination et l'harmonisation dans la collecte, l'exploitation et la publication des informations statistiques recueillies ou demandées par les différentes administrations.

Les *procédures d'élaboration, de présentation et d'exécution budgtéaire* des collectivités et établissements publics devront être adaptées, afin que ces différents budgets deviennent à la fois un moyen d'exécution du plan et de contrôle de cette exécution. Ces règles devront concerner tant les dépenses d'investissement que celles de fonctionnement.

Une nomenclature unique sera dressée, établissant une ventilation claire entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. La répartition par grandes masses des dépenses de fonctionnement devra être assurée en conformité avec les exigences de réalisation du plan. Le recours aux collectifs devra être réservé aux opérations imprévues et maintenir la distinction entre fonctionnement et investissement.

Le *budget annuel d'équipement* fixera le détail des opérations prévues au plan à financer sur ressources publiques internes, ouvrira les autorisations de programmes et les crédits de paiement et donnera éventuellement au Gouvernement l'autorisation de recourir à l'emprunt.

L'exécution du budget d'équipement s'opérera par l'intermédiaire de la caisse des investissements.

Les textes législatifs et réglementaires concernant les nouvelles procédures budgétaires devront entrer en vigueur au plus tard pour l'exercice budgétaire 1962.

L'Etat ne concourt pas au développement économique du pays par ses seules dépenses. Le montant de ses ressources et les modes de prélèvement fiscal constituent également des moyens d'action puissants dont les conséquences peuvent, selon l'emploi qui en est fait, être profondément néfastes ou, au contraire, très bénéfiques.

L'équilibre des finances de l'Etat constituant un impératif, la *politique fiscale* devra être adaptée, à la fois pour tenir compte des changements dans les structures économiques découlant du développement, pour orienter ces changements eux-mêmes et pour assurer à l'Etat les recettes nécessaires pour le développement recherché.

Le taux de la pression fiscale globale sur le produit national, relevé en 1961, ne devra pas être sensiblement modifié; mais les allègements de la fiscalité à consentir en faveur des investissements devront être compensés. Les recouvrements devront être améliorés par une poursuite de la lutte contre les fraudes qui faussent, de façon anarchique, les conditions de la concurrence. Les activités et consommations somptuaires devront être découragées par une fiscalité qui, par contre, stimulera fortement l'épargne productive des hauts revenus.

Titre II. — Le financement des investissements.

A. — LES SOURCES DE FINANCEMENT.

Le financement des investissements et autres opérations de développement prévues dans le plan peut se faire, soit par une mise de fonds directe de celui qui fait l'investissement — Etat, entreprise, collectivité ou individu — soit par l'intervention d'un intermédiaire, dispensateur de crédit, qui met temporairement des moyens financiers à la disposition de l'investisseur. L'Etat veillera à mettre tout en œuvre pour que toutes les sources de financement concourent au maximum de leurs possibilités et de façon cohérente à l'œuvre de développement définie par le plan. Il suscitera une participation croissante des ressources propres du pays à l'effort de développement; l'aide extérieure sera d'autant plus abondante et rapide que seront plus importants les efforts faits par le pays lui-même.

1° Le financement direct :

Les financements directs proviennent des ressources publiques ou privées, internes au pays ou externes.

a) *Financement public interne :*

Les ressources publiques d'origine intérieure proviendront en majeure partie des impôts et taxes prélevés par *l'Etat*. Les prélèvements opérés par la puissance publique sont, pour partie, mis en œuvre par les collectivités locales : *régions et communes*. L'utilisation de ces ressources devra, également, contribuer à réaliser les objectifs de développement.

Les collectivités locales sont, d'ailleurs, souvent les mieux placées pour assurer la meilleure adaptation possible des moyens disponibles aux réalités locales. Chaque partie du pays est ainsi appelée à assumer ses responsabilités dans l'effort national, à choisir ses objectifs locaux en fonction des objectifs nationaux, et à mettre en œuvre toutes ses possibilités pour les atteindre. La moitié au moins des investissements régionaux et communaux devra être affectée à des opérations prévues au plan. Le reste pourra être consacré à des actions d'intérêt local, à conditions qu'elles ne soient pas contraires aux orientations du plan, et que leur fonctionnement soit également pris en charge par les ressources régionales ou communales.

Les régions et les communes disposent d'environ 3 milliards de ressources chaque année. Comme l'Etat, elles devront comprimer leurs dépenses de fonctionnement, pour consacrer une part croissante de leurs ressources à l'investissement, tout en supprimant les réalisations somptuaires dans ce domaine.

L'effort que l'Etat fera au profit des collectivités locales — ou de coopératives de producteurs — sur ses fonds propres ou sur les ressources externes, sera proportionné à la contribution apportée par ces collectivités elles-mêmes, compte tenu de leurs possibilités réelles.

Le jumelage souple de l'effort national et de l'effort local est, par ailleurs, la meilleure procédure pour obtenir la plus large contribution de *l'investissement humain*. Seules les autorités proches de la population peuvent estimer l'ampleur des forces disponibles et en obtenir la collaboration. A l'importance de celle-ci sera apprécié l'intérêt que la population attache aux projets qui lui seront proposés, et, par conséquent, l'importance de la contribution que l'Etat pourra consentir. Les populations qui auront fourni un effort plus important qu'il n'était normalement attendu devront pouvoir profiter des économies de fonds publics ainsi réalisées.

Certaines taxes ou redevances perçues par les pouvoirs publics sont affectées d'avance à des investissements dans un secteur particulier. Au lieu de se fondre dans la masse, ces crédits transitent par des fonds *publics ou para-publics*, tels que le fonds forestier, le fonds de l'habitat, le fonds routier, etc. Pour accroître l'efficacité des actions menées par ces différents fonds et coordonner les divers programmes, quant à leur localisation, leur ampleur, leur rentabilité et leurs incidences économiques et sociales, un organe commun de direction sera créé; la gestion technique et comptable de ces fonds pourra rester décentralisée lorsque celle-ci sera justifiée par des motifs de souplesse et d'efficacité dans l'exécution.

TABLEAU N° 55

RESSOURCES PUBLIQUES INTERNES DISPONIBLES PAR ANNÉE

(en milliards de francs)

	1961	1962	1963	1964	Total Plan
Budget national	3,33	3,40	3,90	4,90	15,53
Budgets régionaux et communaux.	0,38	0,40	0,43	0,46	1,67
Etablissements publics de crédit (sur fonds propres)	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00
Entreprises publiques (auto-financement)	0,40	0,40	0,4[illegible]	0,4[illegible]	1,60
TOTAL	4,36	4,45	4,98	6,0[illegible]	19.80

b) *Financement public externe :*

La diversité croissante des sources d'assistance extérieure renforce l'utilité d'un service unique de l'Etat chargé de les inventorier, de dresser la liste des besoins nationaux et de solliciter pour chacun de ceux-ci l'aide la plus adéquate.

Ce n'est pas parce que les moyens financiers extérieurs ne sont pas prélevés sur le produit de l'activité du pays qu'ils doivent être utilisés avec moins d'esprit d'économie que les ressources internes. Ces moyens sont, certes, plus abondants, mais ils n'en sont pas moins rares pour autant en regard des besoins du pays.

L'aide extérieure prend la forme d'*assistance en personnel technique*, en subventions non remboursables ou en prêts. L'aide en personnel ne peut être prise en considération au titre du développement que lorsqu'elle vient préparer des investissements ou remplir une mission transitoire dans le cadre du plan. Ceci ne signifie pas qu'elle est moins précieuse lorsqu'elle assure le bon fonctionnement des services publics permanents; mais, dans ce dernier cas, sa participation au développement n'est pas prise en compte dans le plan.

Parmi les *sources financières extérieures*, le Sénégal sollicitera pour la réalisation du plan 1961-64, une aide de 27 milliards en subventions ou en prêts.

L'aide sous forme de *subventions non remboursables* peut être attendue pour partie de la France, des Etats-Unis d'Amérique, d'autres aides bilatérales, du fonds européen de développement et du fonds spécial des Nations-Unies. L'assistance financière prendra aussi la forme de prêts, soit à des conditions bancaires, soit avec un taux d'intérêt et des délais de remboursement plus favorables à l'emprunteur. Ces prêts seront utilisés directement pour l'investissement, ou confiés à des organismes sénégalais de crédit pour venir renforcer leurs moyens propres et les dépôts locaux.

On peut estimer à 4,5 milliards le montant des opérations susceptibles d'être financées *directement* par des *prêts* d'origine extérieure. Toutefois, ce montant n'est que très approximatif. Il pourrait être réduit si le pays obtenait plus de subventions non remboursables qu'il n'était escompté avec prudence. Cette substitution aurait pour avantage évident d'éviter un alourdissement trop fort de la dette publique et de dégager plus de ressources nationales à consacrer au développement.

Il se peut, à l'inverse, que le montant des prêts nécessaires soit finalement plus élevé. Une bonne partie des réalisations industrielles prévues a été réservée, au moins en majeure partie, au financement privé. Si cette source est trop peu abondante pour l'exécution du programme indispensable de développement industriel, l'Etat devra recourir à l'emprunt, probablement extérieur, pour satisfaire aux besoins.

Les établissements de crédit public nationaux devront avoir recours en outre, à des emprunts extérieurs afin de pouvoir disposer des moyens nécessaires pour faire face aux demandes de crédit. On peut estimer à 3,5 milliards cette forme de recours aux sources étrangères.

c) *Financement privé :*

Tout comme le financement public, celui d'origine privée peut provenir de l'extérieur ou de l'intérieur du pays. Mais, ici, le rôle de l'Etat ne peut qu'être indirect : stimuler et orienter l'investissement privé. Cette action indirecte s'exercera surtout sur les investissements qui se réaliseront grâce aux sources extérieures de crédit.

Vis-à-vis des capitaux intérieurs, l'action de l'Etat consistera à favoriser l'épargne productive. Au niveau des entreprises, il s'agit d'inciter celle-ci à réinvestir leurs bénéfices dans le pays. A l'égard des particuliers, il faudra décourager, par la pression fiscale, les consommations somptuaires, surtout lorsqu'elles portent sur des biens importés.

Pour stimuler l'investissement privé, l'Etat dispose déjà d'un arsenal de mesures destinées à assurer la sécurité des capitaux et le rapatriement des amortissements et bénéfices.

Ces mesures seront coordonnées dans le « code des investissements » et renforcées par l'établissement d'une solidarité inter-africaine sur le plan des garanties à accorder.

Le « code des investissements » contiendra aussi les autres mesures propres à favoriser les investissements productifs correspondant aux objectifs du plan, qu'ils soient financés de l'extérieur ou de l'intérieur et qu'ils constituent des créations, des extensions ou des reconversions d'entreprises. Ces mesures tendront en particulier à permettre un amortissement accéléré et une rentabilité rapide des capitaux investis. Elles détermineront aussi dans quelles conditions l'Etat entrera en participation avec les capitaux privés ou prendra à sa charge certains frais de premier établissement.

2° FINANCEMENT PAR LE CRÉDIT :

Le recours au crédit constituera un moyen important de financement du plan. Son évaluation précise est difficile, puisque le financement privé, fixé à 41,9 milliards devrait provenir d'une large participation des fonds propres des entreprises. Celles-ci

néanmoins, chercheront à obtenir le maximum de concours bancaires. Un équilibre entre ces deux sources de financement devra être obtenu : s'il n'y a pas de limite à l'intervention des capitaux propres, il conviendra, par contre, de ne pas distribuer une masse globale supérieure à 15 milliards de francs en crédits à moyen terme au profit de l'ensemble du secteur privé. Ainsi, le maximum prévisible des prêts publics et privés à moyen terme, pour la période quadriennale, devrait s'établir comme suit :

	En milliards de francs
— Prêts à moyen terme publics intérieurs	7,2
— Prêts à moyen ou long terme publics extérieurs ..	4,5
— Prêts bancaires	15,0
	26,7

soit une moyenne annuelle de 6 à 7 milliards.

Ce montant excède assez sensiblement les ressources dont disposent les banques privées et publiques installées au Sénégal pour les opérations à moyen terme. Il sera donc nécessaire de trouver des moyens de financement complémentaires en recourant, soit à l'utilisation partielle des fonds publics de trésorerie soit au réescompte de la Banque Centrale, soit encore à des emprunts auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

a) *La politique du crédit :*

Compte tenu des risques ou des charges que comportent ces procédés, il importe qu'ils soient utilisés à bon escient en profitant par priorité aux entreprises concourant à la réalisation des objectifs du plan. Il sera donc nécessaire de fixer les règles d'une politique sélective du crédit. Le Conseil Sénégalais du Crédit sera consulté à cet effet.

Les entreprises pourront se faire délivrer par le ministère chargé du plan, en liaison avec celui des finances, une lettre d'agrément qui certifiera aux établissements bancaires l'intérêt national de l'investissement pour lequel elles sollicitent un prêt. La Banque Centrale veillera à la stricte application de ces principes.

Pour permettre à des sociétés particulièrement intéressantes pour le développement du pays, mais dotées d'une structure financière encore fragile, d'obtenir les concours qui leur sont indispensables, la Banque Sénégalaise de Développement pourra être amenée, après étude financière et technique de rentabilité, à intervenir directement ou à donner son aval à un crédit accordé par une autre banque.

b) *Utilisation des fonds publics de trésorerie :*

Les fonds publics de trésorerie (trésor, chèques postaux, fonds de roulement des organismes publics et para-publics) sont d'une réelle importance : à la fin janvier 1961, ils dépassent 10 milliards. Ces disponibilités, placées pour partie à la Banque Sénégalaise de Développement ou dans les banques, ne peuvent trouver localement qu'une utilisation partielle à court terme; elles devraient être mises à profit pour le développement du pays. A cette fin, elles seront concentrées au trésor ou dans un autre organisme unique qui, dans la limite de leur solde permanent, sera habilité à consentir des prêts à moyen terme ou des garanties par aval aux établissements distributeurs de crédit.

Pour redonner éventuellement leur liquidité à ces disponibilités avant leur remboursement par l'utilisateur final, deux moyens de mobilisation seront mis en place :

— le crédit à moyen terme consenti par la Banque Sénégalaise de Développement ou les banques devra faire l'objet d'un accord de réescompte auprès de la Banque Centrale, sinon pour la totalité, du moins pour une partie importante,

— le trésor sénégalais, d'autre part, sera habilité à émettre dans le public ou auprès des banques et des assurances ou organismes de capitalisation des bons du trésor à court terme.

Le recours à l'un ou l'autre procédé permettra si nécessaire à l'organisme centralisateur des fonds publics, de retrouver la liquidité de l'ensemble des dépôts qu'il sera appelé à gérer.

c) *Intervention de la Banque Centrale :*

L'insuffisance des ressources des banques conduira la Banque Centrale à accorder son réescompte à des crédits à moyen terme dont l'utilité économique sera reconnue. Cette procédure, qui se justifie entièrement en raison des impératifs de développement, trouve cependant une limite dans les risques d'inflation qu'elle comporte. Le Conseil Sénégalais du Crédit, en liaison avec la Banque Centrale, devra donc déterminer le montant des crédits bancaires à moyen terme qui pourront être admis.

Ce même conseil devra proposer des procédés techniques de distribution du crédit propres à assurer que les entreprises agréées bénéficient des fonds qui leur sont nécessaires en quotité et en durée, mais aussi que la sécurité des dépôts bancaires ne soit pas mise en péril. Le conseil devra encore proposer les taux les plus adéquats pour la rémunération des dépôts et des prêts.

Ainsi donc, la politique du crédit se proposera trois objectifs : créer des moyens de paiement nouveaux, après utilisation optima des moyens de paiement existants, adapter le volume de la masse monétaire à celui des besoins financiers estimés normaux et aménager la technique bancaire.

Mais la politique du crédit, si vigoureuse qu'elle soit, n'est qu'un élément de la politique économique générale et ne peut suffire à elle seule, à la réussite du financement final des investissements. Le crédit doit être considéré comme un *préfinancement* indispensable pour pallier les insuffisances de l'épargne : celle-ci devra, le plus rapidement possible, relayer les concours bancaires. Une politique appropriée favorisera donc la constitution d'une épargne durable.

3° Politique de l'épargne :

Pour qu'une épargne libre se constitue, il faut qu'existent à la fois une *faculté* et une volonté d'épargne, tant du côté des entreprises que parmi la population.

L'*épargne des particuliers* vivant en milieu rural n'est pas inexistante. Mais elle est constituée. généralement, en biens de consommation durables, en bétail et en produits agricoles stockés. La substitution d'une économie monétaire à l'économie de subsistance et le développement des circuits commerciaux

entraîneront, à la place de l'épargne en nature, une augmentation de l'épargne monétaire. Il conviendra, alors de la canaliser vers les secteurs productifs, soit par l'intermédiaire des caisses d'épargne et des dépôts bancaires (B. S. D., Crédit du Sénégal, banques privées...) soit par prélèvement sous forme d'une contribution destinée à consolider les prêts à moyen terme, au profit de l'organisme centralisateur des fonds publics cité plus haut.

En milieu urbain, une certaine faculté d'épargne se manifeste, surtout lorsque des prêts à la construction ou à l'équipement domestique sont consentis. Il conviendra d'étendre ce système, mais en l'assortissant d'une préépargne d'au moins six mois, de façon à utiliser les capitaux ainsi mis en réserve au financement d'investissements prioritaires.

L'épargne des collectivités rurales, qui, pour le moment se manifeste sous la forme de fonds de roulement, devra être développée de façon à augmenter les dépôts effectués auprès de la B. S. D.

L'épargne des entreprises est susceptible de se développer vite, surtout si des mesures de dégrèvement fiscal sont prises en faveur des firmes pratiquant l'autofinancement. Il s'agira, en particulier, d'autoriser des taux d'amortissement rapide et de favoriser les incorporations de bénéfices au capital.

Les mesures prises pour développer la capacité et la volonté d'épargne devront s'accompagner de dispositions pour favoriser son utilisation, par dépôt en banques et par souscription d'actions ou d'obligations.

Le Conseil Sénégalais du Crédit étudiera la manière dont l'épargne des particuliers pourra être associée aux participations prises par la B. S. D. dans l'économie nationale.

Cependant, quelles que soient les techniques adoptées, le facteur déterminant dans la contribution de l'épargne à l'effort d'investissement réside dans la prise de conscience par chacun de l'efficacité de son apport personnel, aussi minime soit-il, et dans la confiance que l'agriculteur, le salarié, le fonctionnaire et le chef d'entreprise témoigneront à l'égard des objectifs du plan de développement.

B. — LES MODES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Pour déterminer l'affectation des diverses sources de financement aux investissements projetés, celles-ci sont regroupées selon leur mode de mise en œuvre. Quelle que soit leur origine, les fonds correspondant à un même mode de financement sont largement interchangeables entre eux.

La répartition reprise au tableau n° 56 ne peut être considérée qu'à titre indicatif. Elle correspond à une estimation raisonnable du montant et de la nature des moyens qui seront disponibles, et à un équilibre entre leur mode d'utilisation et les besoins d'investissement.

TABLEAU N° 56

RÉPARTITION DES RESSOURCES PAR ORIGINE
ET PAR MODE DE FINANCEMENT (totaux années 1961 à 1964)
(en milliards de francs)

	Fonds publics non rembour-sables	Prêts publics intérieurs (moyen terme)	Prêts publics extérieurs (moy. et long terme)	Total
Budget de l'Etat, des Régions et communes	16,7	0,5		17,2
Entreprises publiques	1,6			1,6
Etablissements de crédit publics		1,0		1,0
Dépôts publics et réescompte de l'Institut d'émission		2,2		2,2
Aide publique extérieure	18,9	3,5	4,5	26,9
Total fonds publics	37,2	7,2	4,5	48,9
Investissement humain				1,3
Fonds privés (bancaires et non remboursables)				(a) 41,9
TOTAL général				92,1

(a) Dont, au maximum, 15 milliards de prêts bancaires, y compris le recours au réescompte.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le montant total des ressources nécessaires pour réaliser le plan atteindra 92 milliards. Les moyens financiers d'origine publique intérieure interviendront pour 24 % dans ce total. L'aide publique extérieure nécessaire représente 29 % et les moyens d'origine privée 46 %.

Les divers modes de financement doivent être appliqués judicieusement aux investissements à réaliser. Ce problème d'adaptation se pose pour les investissements publics.

Certaines opérations sont trop étroitement liées aux fonctions souveraines de l'Etat, pour pouvoir être prises en charge par un financement d'origine étrangère.

Les fonds non remboursables seront consacrés de préférence aux opérations à caractère social ou administratif, n'ayant donc pas une incidence directe, ni immédiate, sur les niveaux de production. Les prêts seront réservés à des investissements devant avoir une rentabilité suffisamment élevée et certaine pour pouvoir supporter les obligations financières contractées.

Entre ces deux extrêmes se situent les opérations dont la rentabilité est aléatoire, imprécise ou trop faible. Dans ces cas, il sera recouru de préférence à des fonds non remboursables. Sur les revenus découlant de celles de ces opérations qui se révèleront productives sera prélevée une charge d'amortissement, afin de permettre à l'Etat d'en multiplier les effets dans de nouvelles opérations semblables.

Le tableau suivant présente, par secteur d'investissement, les modes de financement qui paraissent les mieux adaptés et leurs montants respectifs.

TABLEAU N° 57

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS ET PAR MODE DE FINANCEMENT (totaux années 1961 à 1964)

(En millions de francs)

	Fonds publics non remboursables (a)	Prêts publics intérieurs (moyen terme)	Prêts publics extérieurs (moy. et long terme)	Investissement humain	Financements privés (non remboursables et bancaires)	TOTAL par secteur
Infrastructures :						
Transports et communications	14.250	—	2.300	(b)	(c) 411	17.231
Productions rurales :						
Agriculture (d)	2.790	2.190	540	375	355	6.250
Sylviculture	333	—	—	15	—	348
Elevage	1.503	—	200	85	(e)	1.788
Pêche fluviale et maritime	116	192	220	8	2.400	2.936
Animation et coopération	955	—	—	14	—	969
	5.697	2.382	960	497	2.755	12.291
Industrie et commerce :						
Recherches minières et pétrolières	1.000	—	—	—	5.000	6.000
Industrie	—	2.000	—	—	25.000	27.000
Artisanat	20	400	—	—	(e)	420
Commerce et tourisme	100	—	—	—	7.400	7.500
	1.120	2.400	—	—	37.400	40.920
Enseignement et formation	5.495	—	—	700	—	6.195
Santé et hygiène	2.650	—	—	—	—	2.650
Edilité et habitat	5.220	2.400	1.000	100	1.300	10.020
Equipements administratifs	2.560	—	200	—	—	2.760
TOTAL par mode de financement	37.262	7.182	4.460	1.297	41.866	92.067

(a) Y compris l'auto-financement des entreprises publiques.
(b) Non chiffré : pistes locales du réseau tertiaire.
(c) Prêts bancaires aux entreprises publiques : 360, achats privés :51.
(d) Y compris l'hydraulique de village.
(e) Montant indéterminable.

..ire III. — Les Problèmes de l'emploi.

Comme pour toute économie en voie de développement, les problèmes de l'emploi et de la qualification occupent une place déterminante non seulement dans la perspective du plan, mais également à plus long terme.

La croissance démographique va entraîner une forte augmentation de la population cherchant du travail. Mais en même temps, la pénurie d'encadrement et de personnel qualifié risque de constituer un frein aux implantations d'activités génératrices d'emplois nouveaux. Pour faire face à cette situation, le plan prévoit un effort important dans le domaine de la formation; en attendant qu'il porte ses fruits, le recours à l'assistance technique restera nécessaire dans l'immédiat, car l'investissement en capital serait en bonne partie gaspillé faute de personnel qualifié pour le mettre en œuvre.

A. — LA CROISSANCE DE LA POPULATION URBAINE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI.

En 1960, la population urbaine totale était estimée à 587.000 personnes et la population active masculine correspondante à 167.000.

Sur ce total, le nombre de salariés recensés n'atteignait pas 110.000 personnes. Faute de connaître suffisamment le nombre de personnes travaillant pour leur compte : artisans et commerçants indépendants, il n'est pas possible de chiffrer avec précision le nombre d'inactifs urbains. Mais ce nombre est élevé.

La réalisation du plan entraînera au total la création dans les secteurs non agricoles d'environ 20.000 emplois nouveaux, dont la moitié dans l'industrie et le bâtiment.

Cette augmentation de l'emploi serait à peine suffisante pour maintenir le taux actuel d'activité si la progression de la population urbaine devait dépaser 6 % par an.

Les différentes actions prévues au plan doivent permettre de contenir cette progression.

L'effort d'éducation des jeunes et des adultes, la diversification des productions venant atténuer le caractère saisonnier de la monoculture arachidière, la mise en culture de terres nouvelles, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'expansion de l'artisanat, l'effort d'animation rurale, le développement de la coopération et de la prise de responsabilités au sein du monde rural, doivent contribuer à freiner l'attrait des agglomérations.

Le renforcement des pôles régionaux et locaux et une application plus rigoureuse de la législation existante en matière d'urbanisme et d'occupation de terrains constitueront les compléments indispensables des actions menées dans le monde rural.

B. — LES BESOINS EN CADRE ET EN PERSONNEL QUALIFIE.

Les programmes de formation et, en particulier, ceux de l'enseignement technique ont été dotés d'une priorité conforme aux exigences du développement. L'effort a été concentré sur les cadres moyens dont la pénurie se fait particulièrement sentir au Sénégal.

Cependant, les actions prévues au plan nécessiteront un effectif de cadres de direction, de cadres supérieurs et de cadres moyens dépassant les possibilités du pays, au moment même où doit s'opérer l'africanisation.

Les besoins en personnel qualifié ont pu être chiffrés avec précision dans les principaux secteurs de l'*administration* couverts par le plan.

Les effectifs disponibles ou attendus pour ces secteurs seront généralement très inférieurs aux besoins : le recours à l'assistance technique devra donc être élargi. Dans l'enseignement, le nombre de non Sénégalais passera de 688 en 1960 à près de 1.000 en 1964, en plus d'un accroissement important du nombre d'enseignants séneglais. Dans l'hygiène et la santé, les effectifs de l'assistance technique devront augmenter de près de 350 unités. Dans l'économie rurale, ils seront pratiquement stationnaires (environ 150).

Pour le reste de l'administration centrale, la commission des coûts et rendements définira, en fonction de l'organisation administrative qui sera retenue, les besoins dans les différentes qualifications, à partir desquels le ministère chargé de la formation professionnelle et des cadres établira les programmes de formation correspondants.

Dans le *secteur privé,* les besoins en cadres et en main-d'œuvre qualifiée progresseront fortement sous l'impulsion du développement industriel.

Les effectifs de cadres d'origine étrangère, qui atteignaient environ 3.500 personnes en 1959, ont depuis lors décliné. Le nombre de cadres et d'ingénieurs sénégalais issus de l'enseignement supérieur ne permettra de faire face qu'à une très faible partie (10 %) des besoins nouveaux. De ce fait, les effectifs de cadres et ingénieurs étrangers devraient, à l'issue du plan, légèrement dépasser le niveau de 1959.

Bien qu'à un moindre degré la pénurie d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés sera également importante en dépit de l'effort fait en matière de formation. A l'échéance du plan, les besoins nouveaux en agents de maîtrise ne seront couverts qu'à concurrence de 1/3, et ceux d'ouvrier qualifiés de 1/5ᵉ, par les effectifs issus de l'enseignement technique. La formation professionnelle dans l'entreprise devra donc être encouragée pour pallier ces insuffisances temporaires.

Titre IV. — L'équilibre extérieur.

L'équilibre des échanges de biens et services avec l'extérieur ne peut pas constituer, dans l'état actuel de l'économie sénégalaise, l'un des objectifs essentiels du plan. Il est cependant évident que le degré d'équilibre dans la croissance, entre les objectifs et les besoins de l'ensemble de l'économie doit être assuré en relation avec la marge tolérable de déficit dans les échanges avec l'extérieur.

A. — LA SITUATION EN 1959.

Les échanges de produits entre le Sénégal et l'extérieur sont mal connus pour deux sortes de raisons. La première tient au fait que les Etats de l'Union Douanière sont considérés comme formant un tout et, par suite, les échanges entre ces pays sont considérés comme intérieurs. Ils ne sont donc pas repris dans les statistiques du commerce spécial. Le deuxième provient de l'imprécision des statistiques douanières, surtout lorsque les déclarations n'entraînent pas de recouvrement de droits.

Voici, cependant, une estimation de la situation en 1959 (milliards de francs) :

— Importations du commerce spécial (Sénégal-Soudan-Mauritanie) 44,0

— Autres importations (provenant des Etats de l'Union Douanière) 6,9

Total des importations 50,9

— Exportations reprises dans le commerce spécial .. 28,6

— Autres exportations (vers les Etats de l'Union Douanière) 15,1

Total des exportations 43,7

La répartition par groupes d'utilisation des importations de l'année 1959 était la suivante :

TABLEAU N° 58

IMPORTATIONS EN 1959 PAR GROUPES D'UTILISATION

(en milliards de francs)

	Commerce spécial	Commerce avec les autres Etats de l'Union douanière	Ensemble
Alimentation, boissons, tabacs	14,9	4,2	19,1
Energie, lubrifiants	2,2		2,2
Produits bruts d'origine agricole	0,6	2,3	2,9
Produits bruts d'origine minérale ...	(a)		
Demi-produits	4,6	(a)	4,6
Equipement agricole	0,2		0,2
Autres équipements	6,5	(a)	6,5
Produits finis pour la consommation.	15,0	0,4	15,4
	44,0	6,9	50,9

(a) Négligeable.

il convient de mentionner l'importance toute particulière des importations de produits alimentaires, ainsi que celle des produits finis destinés à la consommation (riz : 3,8 milliards de francs; blé : 1,5 milliard de francs; sucre : 3.4 milliards; noix de cola : 1,1 milliard; produits textiles : 6 milliards...).

On verra d'ailleurs, plus loin, qu'une partie de ces produits était réexportée par le Sénégal vers les autres Etats, notamment le Soudan et la Mauritanie.

TABLEAU N° 59

EXPORTATIONS EN 1959 PAR GROUPES D'UTILISATION
(en milliards de francs)

	Commerce spécial	Commerce avec les autres Etats de l'Union douanière	Ensemble
Alimentation, boissons, tabacs	3,6	5,5	9,1
Energie, lubrifiants	—	0,7	0,7
Produits bruts d'origine agricole	23,8	0,1	23,9
Produits bruts d'origine minérale ...	0,5	—	0,5
Demi-produits	0,1	0,7	0,8
Equipement agricole	—	—	—
Autres équipements	0,5	0,5	1,0
Produits finis pour la consommation .	0,1	7,6	7,7
	28,6	15,1	43,7

La part prépondérante des produits dérivés de l'arachide (inclus dans le groupe « produits bruts d'origine agricole ») est évidente, surtout dans les échanges avec les pays autres que ceux de l'Afrique de l'Ouest.

B. — LA BALANCE DU COMMERCE EXTERIEUR PAR GROUPE DE PRODUITS ET SON EVOLUTION ENTRE 1959 ET 1964.

A partir de la consommation 1959, il est possible d'estimer les différentes consommations en 1964. Compte tenu des productions intérieures prévues, on obtient par groupes d'utilisation, le solde des échanges avec l'extérieur en 1964.

TABLEAU N° 60

SOLDES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

(en milliards de francs)

	1959	1964
Alimentation, boissons, tabacs	— 10,0	— 9
Energie, lubrifiants	— 1,5	+ 1
Produits bruts d'origine agricole	+ 21,0	+ 26
Produits bruts d'origine minérale	+ 0,5	+ 4
Demi-produits	— 3,8	— 7
Equipement agricole	— 0,2	0
Autres équipements	— 5,5	— 13
Produits finis pour la consommation	— 7,7	— 9
	— 7,2	— 7

Il peut paraître surprenant, en première analyse, que le développement de l'économie prévu au cours de la période n'entraîne pas une aggravation du déficit de la balance commerciale, ceci d'autant plus que les importations de biens d'équipement et de demi-produits doivent augmenter très sensiblement.

Ce fait s'explique par l'orientation générale donnée au premier plan, qui tend à assurer en priorité la satisfaction des besoins intérieurs par le développement et la diversification de la production. C'est ainsi que, malgré l'accroissement prévisible de la consommation de produits alimentaires, l'accent mis sur le développement des productions vivrières permettra non seulement d'éviter une aggravation du déficit actuel, mais même de le réduire.

De même la faible progression du déséquilibre en biens industriels de consommation tient à la mise en place d'industries orientées vers la consommation intérieure, principalement d'industries textiles.

Le renversement de la balance énergétique, dû à l'entrée en production d'une raffinerie, est également un facteur positif de la balance.

Enfin, les exportations enregistreront une très vive progression, d'une part, en raison des accroissements attendus de la production d'arachides, d'autre part, à la suite de l'entrée effective en production et du développement de l'extraction des phosphates de Taïba.

Il faut cependant s'attendre à ce que le développement des achats à l'extérieur précède celui de la production intérieure et que, en conséquence, le déficit de la balance commerciale s'accentue dans la période initiale du plan.

Le financement du déficit de la balance commerciale ne devrait pas soulever de difficultés. Les mouvements de capitaux (aide extérieure ou fonds privés devraient en effet permettre d'y faire face. Une partie de ce déficit correspondra d'ailleurs aux importations d'équipement rendues nécessaires par la réalisation d'investissements financés par ces capitaux d'origine extérieure.

Les différentes estimations qui précèdent ont été faites à prix constant et en tenant uniquement compte de la variation des quantités échangées.

Mais, il est évident que l'état final de la balance commerciale sera fortement influencé par l'*évolution des prix* des différents produits échangés. Les variations de ces prix à l'importation et à l'exportation échappent cependant en très grande partie à l'action du Gouvernement, bien qu'elles soient susceptibles d'affecter les résultats attendus en matière de commerce extérieur et par là la croissance de l'économie toute entière, en raison de la place du commerce extérieur dans l'ensemble de l'économie : pour le Sénégal, les importations représentaient en 1959 près de la moitié de la production. De même, en ce qui concerne les exportations, leurs effets sur l'économie intérieure par les revenus qu'elles créent dépendent massivement des quantités et des prix de l'arachide exportée. Et, à l'échéance du plan, la place de l'arachide dans les exportations, bien qu'atténuée relativement, restera dominante.

C. — LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR.

La réalisation des objectifs du plan est donc largement tributaire de la politique commerciale à mettre en œuvre.

La *politique d'importation* devra tendre à réserver en priorité la capacité d'importation dont disposera la Nation aux achats nécessaires au développement : les achats de produits de seconde nécessité devront être découragés, tant pour alléger la balance commerciale, que pour freiner les consommations somptuaires et favoriser l'épargne des plus hauts revenus. De même, cette politique devra être définie en tenant compte de la priorité à accorder aux fabrications locales, existantes ou projetées.

A l'exportation, une politique des ventes de l'arachide qui n'assurerait pas un écoulement satisfaisant et régulier, tant en ce qui concerne les quantités que les prix, aurait pour conséquence de rendre partiellement illusoire l'aide extérieure obtenue par ailleurs.

Le Sénégal entend donc tout faire en liaison avec les autres Etats africains intéressés pour obtenir en cette matière les accommodements nécessaires avec les Etats consommateurs. Parallèlement il recherchera à élargir la gamme des pays acheteurs.

Le renforcement des *économies de l'Afrique de l'Ouest* suppose, par ailleurs, une intensification de leurs échanges réciproques, permettant une meilleure spécialisation et, de ce fait, une progression plus rapide de leurs économies.

Le Gouvernement du Sénégal cherchera donc à harmoniser sa politique de développement agricole et industriel avec celle des autres Etats africains.

Sa politique commerciale sera par ailleurs définie en vue de favoriser cette intensification des échanges, de manière à assurer une priorité dans ses importations aux produits en provenance de ces Etats, en contrepartie d'un accroissement de ses ventes.

TABLEAU N° 62

PRODUCTION ET VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR EN 1964
(en milliards de francs)

SECTEURS	Valeur de la production	Achat à d'autres secteurs	Valeur ajoutée brute	Répartition de la valeur ajoutée
Productions rurales	47,0	3,5	43,5	25,3 %
Energie, industrie	93,0	62,0	31,0	18,0 %
Bâtiment, travaux publics .	15,6	6,6	9,0	5,2 %
Artisanat	11,3	5,7	5,6	3,3 %
Commerce	78,0	9,6	68,4	39,8 %
Autres services	9,5	4,8	4,7	2,7 %
Transports	15,9	6,1	9,8	5,7 %
Ensemble	270,3	98,3	172,0	100,0 %

La réalisation des objectifs du plan entraînera donc une augmentation de 48 % de la production intérieure brute par rapport à 1959 : celle-ci passerait en effet de 116 à 172 milliards. Le taux annuel d'accroissement serait de l'ordre de 8 %, ce qui est considérable. Ce rythme qui, s'il était conservé, doublerait la production en moins de dix ans, doit être interprété en se souvenant que le développement de la production doit être au moins égal à celui de la population pour que soit simplement maintenu le niveau de la production par tête.

Les valeurs ajoutées croîtront dans tous les secteurs, m[illegible] d'une façon inégale. Le tableau suivant permet de comparer les accroissements relatifs des divers secteurs.

TABLEAU N° 63

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRUTE DE 1959 A 1964
(en milliards de francs)

SECTEURS	Valeur ajoutée brute en 1959	Valeur ajoutée brute en 1964	Indice 1959 = 100
Productions rurales	32,2	43,5	135
Energie, industrie	17,1	31,0	181
Bâtiment, travaux publics	6,3	9,0	143
Artisanat	4,3	5,6	130
Transports	6,6	9,8	148
Commerce	46,2	68,4	148
Autres services	3,5	4,7	134
Ensemble	116,2	172,0	148

CONCLUSION

Les Résultats attendus.

Les différentes actions prévues au plan modifieront profondément la situation actuelle de l'économie et affermiront les bases d'une nouvelle progression.

La comptabilité économique permet de présenter de façon synthétique les résultats attendus de la réalisation des objectifs du plan.

A. — L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE.

Bien que les comptes économiques de l'année 1959 n'aient pas encore été définitivement établis, il est possible d'en donner certains résultats provisoires, afin de situer dans un cadre général la contribution des différents secteurs, résultats globaux de l'économie nationale (production intérieure brute).

Cette répartition sera comparée à celle prévue pour 1964 sur la base des objectifs des différents secteurs.

TABLEAU N° 61

PRODUCTION ET VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR EN 1959

(en milliards de francs)

SECTEURS	Valeur de la production (1)	Achat à d'autres secteurs (2)	Valeur ajoutée brute (1-2)	Répartition de la valeur ajoutée
Productions rurales (a)	33,7	1,5	32,2	27,7 %
Energie, industrie	50,0	32,9	17,1	14,7 %
Bâtiments, travaux publics.	11,0	4,7	6,3	5,4 %
Artisanat (b)	8,7	4,4	4,3	3,7 %
Transports	10,6	4,0	6,6	5,7 %
Commerce (c)	52,7	6,5	46,2	39,8 %
Autres services	7,0	3,5	3,5	3,0 %
TOTAL	173,7	57,5	116,2	100,0 %

(a) Y compris l'auto-consommation des producteurs.
(b) Non compris les artisans ruraux, pêcheurs et artisans occupés dans le secteur des transports.
(c) L'ensemble des marges commerciales, qui comprennent notamment les impôts indirects, a été imputé au secteur « Commerce ».

L'importance de la valeur ajoutée par le commerce peut surprendre au premier abord. Elle s'explique par deux raisons principales : le Sénégal est très largement ouvert à l'extérieur. Le montant total de ses échanges (importations plus exportations) avec l'étranger est de l'ordre des trois quarts de la production intérieure. Par ailleurs, la plus grande partie des ressources budgétaires provient des impôts indirects, et ces impôts sont collectés pour une large part par le commerce.

C'est dans l'industrie que les progrès les plus spectaculaires s'accompliront. Ce fait s'explique parce que, dans ce secteur, il est prévu non seulement le développement d'activités actuellement existantes, mais la création d'importantes activités nouvelles (raffinerie, fabrication d'engrais, industrie mécanique, industrie textile...).

B. — L'EVOLUTION DES DISPONIBILITES EN BIENS ET SERVICES ET DE LA CONSOMMATION DES PARTICULIERS

1° Evolution des disponibilités :

Les disponibilités pour la Nation ne comprennent pas seulement la production intérieure. Il convient d'ajouter à celle-ci le montant des biens importés et de lui retrancher celui des biens exportés.

En 1959, les disponibilités pouvaient être estimées comme suit :

Production intérieure brute	116,2
Importations-exportations	7,2
Disponibilités	123,4

L'existence du déficit de la balance commerciale a pour contrepartie le solde net du montant des transferts en revenus et en capital. Ce montant inclut non seulement les investissements publics ou privés financés par l'extérieur, mais également les retraites et pensions payées par d'autres Etats, et les dépenses de l'armée de la Communauté effectuées au Sénégal.

L'analyse des incidences de la réalisation du plan sur les différents postes de la balance commerciale a permis d'estimer que le solde de celle-ci atteindrait 7 milliards en 1964. Les disponibilités se présenteront donc comme suit :

Production intérieure brute	172,0
Importations-exportations	7,0
	179,0

2° Les emplois : consommation et investissement.

Les disponibilités peuvent être consommées ou être investies, c'est-à-dire être utilisées à la satisfaction de besoins immédiats ou réservées pour le futur. Seule l'accumulation de capital permet à une génération de vivre plus largement que la précédente, mais il serait déraisonnable d'imposer tous les sacrifices aux hommes d'aujourd'hui.

Le tableau suivant donne l'emploi des disponibilités pour les années 1959 et 1964.

Il a semblé intéressant de distinguer dans la consommation, la part de l'administration, afin d'isoler celle des particuliers qui est le meilleur indicateur du niveau de vie.

TABLEAU N° 64

EMPLOI DES DISPONIBILITÉS NATIONALES EN 1959 ET 1964
(en milliards de francs)

	1959	1964	Indice 1959 = 100
Disponibilités totales	123,4	179,0	145
Investissements	12,6	26,0	206
Consommation totale	110,8	153,0	138
Dont :			
— Consommation publique	8,7	13,7	157
— Consommation des particuliers	102,1	139,3	136

L'examen des indices montre clairement que l'effort portera esssentiellement sur l'investissement, dont le volume doublera largement. Le premier plan de développement du Sénégal vise donc en priorité à préparer l'avenir. Cependant, la réalisation des objectifs du plan doit permettre de faire croître la consommation des particuliers de 36 % en cinq ans, ce qui correspond à un taux annuel d'accroissement de 6,3 % et à un taux par tête ou accroissement de niveau de vie supérieur à 3,5 %.

Ainsi, malgré un effort d'investissement très poussé, la consommation moyenne par tête qui s'élevait en 1959 à 33.000 francs environ, pourrait dépasser 40.000 francs en 1964.

Les objectifs fixés correspondent à la limite raisonnable des possibilités de l'économie du Sénégal. Rester en deça aurait conduit à négliger certaines des potentialités du pays, et finalement à gaspiller quelques-uns de ses atouts. Aller au-delà aurait risqué de conduire au découragement tous ceux qui auront en charge l'exécution des objectifs fixés et à la révolte ceux dont les espoirs seraient finalement déçus.

Mais dans ces conditions tout renoncement à une action décidée, toute réalisation en deça de l'objectif fixé dans un secteur quelconque entraînerait inévitablement un retard dans la progression de l'économie toute entière et en définitive un freinage de l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Les résultats attendus ne sont pas en effet des promesses inconditionnelles. Ils supposent au contraire que les différentes actions contenues dans le plan soient effectivement réalisées et dans les conditions prévues. Ils marquent simplement ce qui peut être obtenu par l'effort, l'enthousiasme et la discipline de tous.

ANNEXE

Orientations complémentaires a promouvoir et opérations additionnelles a réaliser dans l'hypothèse de ressources nouvelles non prévues

A. — *Infrastructure des transports et communications.*

Routes :

— Keur-Momar Sarr-R. F. 3;

— Léona-R. F. 3;

— Louga-Kabdou;

— Mekhé-Fass Boye;

— Kolda-Pata;

— Bakel-Goudiry;

— Thilmaka-Darou Mousty;

— Bretelles vers les pays limitrophes, en particulier la République de Guinée et la Guinée portugaise.

B. — *Production rurale et pêche.*

Politique de regroupement des villages :

Aucune entreprise en matière d'hydraulique villageoise, d'animation rurale, d'action sociale, tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la santé, ne peut être opérante face à la présence, dans nos campagnes, de multiples petits villages dont la population oscille entre 20 et 300 habitants.

Politique de l'eau :

L'effort en cette matière doit encore être accru, une coordination indispensable établie entre les divers départements intéressés.

Politique de l'encadrement rural :

Il faut veiller à ce que les moniteurs d'agriculture ne constituent pas une catégorie de fonctionnaires vivant en marge des paysans,

C. — *Industrialisation.*

Electrification :

Il serait souhaitable de faire passer la haute tension partout où son installation se révèlera possible, afin d'éviter d'avoir recours aux groupes électrogènes, d'un entretien fort onéreux et aux pannes fréquentes.

D. — *Formation, enseignement et information.*

Adaptation de l'enseignement rural :

Les écoles rurales doivent permettre la formation d'une élite paysanne par des programmes adaptés aux besoins de nos régions. Il s'agit par là de donner à nos enfants un enseignement de qualité qui réponde davantage aux impératifs nationaux.

Alphabétisation des adultes (spécialement dans les campagnes) :

L'alphabétisation des adultes doit prendre une place importante dans une action de grande envergure en direction des masses rurales. Une formule nouvelle d'enseignement des adultes est à attendre. Elle doit être le complément indispensable à l'action menée dans tous les secteurs de la vie économique du pays en vue d'élever le niveau de conscience des populations et d'améliorer les méthodes de production.

Formations hospitalières :

Nos efforts doivent se porter vers la formation de cadres ruraux pour les organisations féminines.

E. — *Hygiène et santé.*

Protection maternelle et infantile :

Développement de l'action dans les zones périphériques, et notamment rayonnant des chefs-lieux de cercles.

Formation hospitalières :

1° Implantation de blocs chirurgicaux, dans les chefs-lieux de cercle, pour les régions périphériques et les zones les plus déshéritées;

2° Dotation complémentaire pour l'hôpital de Ziguinchor.

Léproseries :

Implantation d'établissements dans les régions autres que le Cap-Vert.

F. — ***Habitat et édilité.***

Répartition géographique plus large de l'action pour améliorer l'habitat urbain :

L'effort à entreprendre en direction des nouvelles cités doit être accru.
